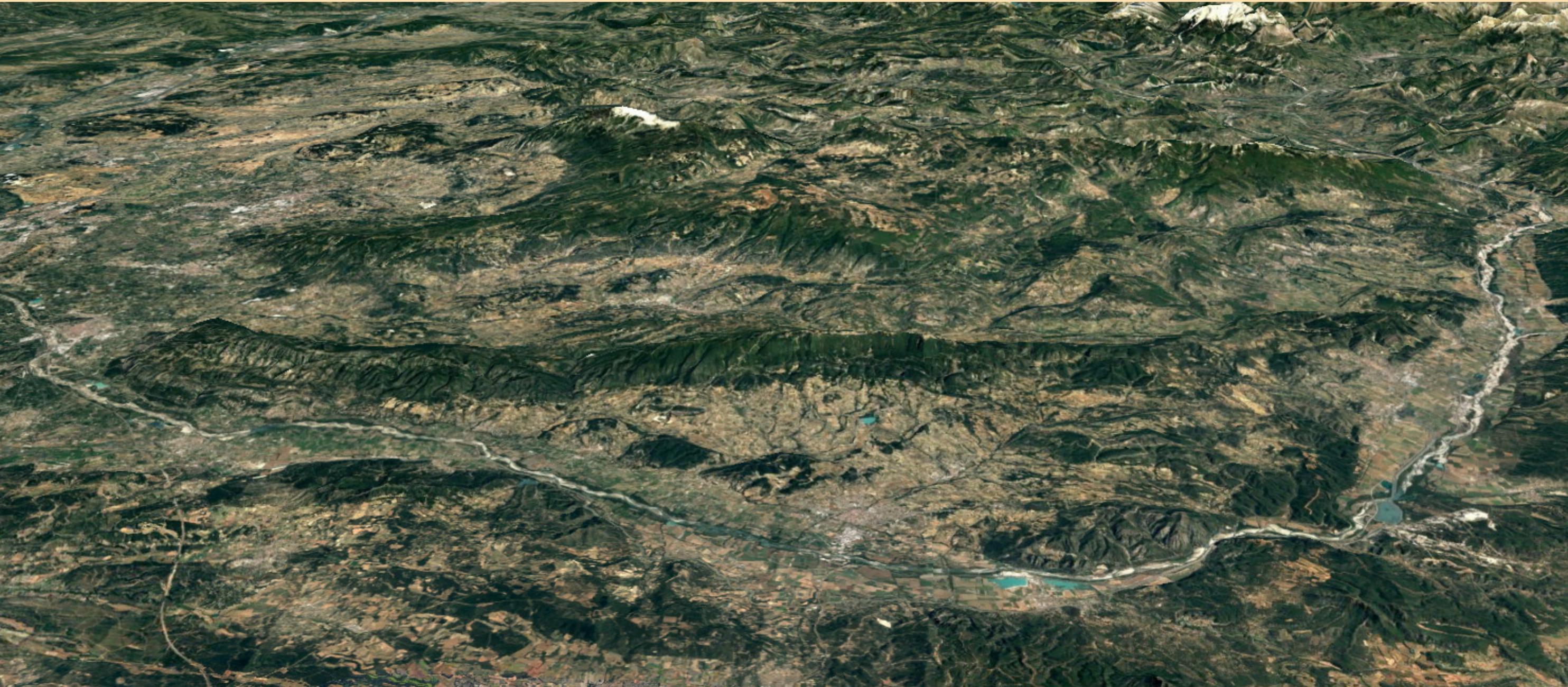




Parc
naturel
régional
du Luberon
Une autre vie s'invente ici

RAPPORT ECHELLE RESERVE DE BIOSPHÈRE LUBERON-LURE

Plan de Paysage Luberon-Lure





Durant deux années, l'élaboration du Plan de Paysage a mobilisé plus de 1000 personnes, élus, professionnels, techniciens des collectivités, associations et habitants... autour de la réflexion sur le devenir des paysages de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure.

L'aboutissement de cette étude, dont d'ailleurs le présent rapport ne saurait rendre compte de la richesse, n'est de fait qu'un point de départ : celui des actions qui ont été décidées collectivement et qui seront menées par le Parc du Luberon, mais également par les EPCI très impliquées, accompagnées par le Parc, et dans une logique de partenariat avec les communes, les départements du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence, ainsi que de nombreux autres partenaires.

La réflexion autour du paysage a permis d'approfondir de nombreuses thématiques territoriales, de l'urbanisme à l'agriculture, l'alimentation, la biodiversité ou le changement climatique et l'accueil des nouvelles énergies, renouvelables...

La transversalité de l'approche paysagère a été à nouveau expérimentée, faisant se croiser les regards et s'associer les compétences ; et parce qu'elle est fédératrice, cette approche a porté ses fruits.

Les objectifs du plan de paysage seront inscrits à la nouvelle charte de Parc, et peu à peu, au niveau local prendront forme au travers d'OAP, d'actions de sensibilisation, d'études approfondies, de chartes thématiques, d'outils de gestion et d'aide à la décision, ainsi que de nouveaux aménagements.

Nous remercions l'ensemble des participants à cette étude : les financeurs, partenaires et acteurs, souhaitant que la réflexion se poursuive toujours et encore, et que le paysage conserve une place majeure dans les décisions des territoires, parce qu'il est au coeur de ses habitants et visiteurs.



4 INTRODUCTION

4 MÉTHODE

5 CARTE ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

6 PORTRAIT PAYSAGER

6 «ICI IL Y A TOUT POUR VIVRE, SE NOURRIR, SE CHAUFFER, S'ÉMERVEILLER !»

7 SCHÉMA STRUCTUREL ET BLOCS SENSIBLES

8 ENJEUX PAYSAGERS

10 LES PAYSAGES DE L'EAU

12 LES PAYSAGES DE LA MOBILITÉ

14 LES PAYSAGES URBAINS

16 LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

18 LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE

20 TABLEAU CROISÉ ENJEUX PAYSAGERS / EPCI CONCERNÉES / CHANGEMENT CLIMATIQUE / PRÉOCCUPATIONS DU GRAND PUBLIC

22 LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

22 PANORAMA

24 LES PAYSAGES DE L'EAU

26 LES PAYSAGES DE LA MOBILITÉ

28 LES PAYSAGES URBAINS

30 LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

32 LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE

34 TABLEAU CROISÉ OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE / OBJECTIFS DES EPCI

38 IMAGINONS CE QUI SE DIRAIT SI LES OBJECTIFS SONT ATTEINTS...

40 CARTOGRAPHIES**44 PROGRAMME D' ACTIONS**

44 LE SÉMINAIRE ACTION DU 4 JUIN 2020 ET LES AXES MAJEURS D' ACTIONS DÉGAGÉS

45 TABLEAU CROISÉ DES 20 ACTIONS RBLL & 30 ACTIONS EPCI

46 ACTION 1 : Poursuivre l'Observatoire Photographique du Paysage

47 ACTION 2 : Mettre en œuvre et évaluer le Plan de Paysage

48 ACTION 3 : Œuvrer pour la mise en valeur et l'assurance de la qualité paysagère des espaces de découverte touristique et de loisir

49 ACTION 4 : Participer à la valorisation des espaces naturels duranciens

50 ACTION 5 : Accompagner les canaux dans leurs missions et pour la reconnaissance des services rendus

51 ACTION 6 : Accompagner le développement des réseaux de mobilité douce pour favoriser leur intégration et leur valorisation paysagère

52 ACTION 7 : Assurer la préservation et la valorisation de la qualité paysagère des routes, notamment départementales par l'initiation d'une collaboration rapprochée avec les services départementaux des CD84 et CD04

53 ACTION 8 : Programmer l'inventaire, la cartographie, le diagnostic et la mise en place des plans de gestion des arbres d'alignement des voies de communication

54 ACTION 9 : Assurer la qualité des arrivées sur le territoire

55 ACTION 10 : Œuvrer pour préserver la perception des silhouettes villageoises, notamment vis-à-vis de l'urbanisation

56 ACTION 11 : Favoriser l'amélioration de la qualité des espaces publics urbains existants, et celle de ceux à venir, notamment pour s'adapter aux effets du changement climatique

57 ACTION 12 : Poursuivre les efforts de valorisation des espaces vitrines du territoire : entrées de ville et village, zones d'activité

58 ACTION 13 : Elaborer une charte de l'arbre en ville à l'échelle de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure et œuvrer pour la réalisation de plans de gestion communaux

59 ACTION 14 : Elaborer une étude globale sur les formes urbaines contenant un volet architectural

60 ACTION 15 : Favoriser la préservation et la valorisation de la qualité du paysage nocturne

61 ACTION 16 : Participer à la poursuite les études et expérimentations liées au changement climatique, notamment sur la forêt et l'agriculture, sur la sélection de nouvelles cultures, la diversification des essences

62 ACTION 17 : Œuvrer pour la préservation et la valorisation des paysages agricoles diversifiés du territoire

63 ACTION 18 : Mettre en œuvre une charte paysagère viticole de l'AOP Luberon

64 ACTION 19 : Accompagner le développement d'une culture forestière du territoire et favoriser la préservation des paysages forestiers

65 ACTION 20 : Accompagner l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire

66 ANNEXES

67 UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE (RBLL)

72 PRÉ-ENJEUX IDENTIFIÉS À L'ÉCHELLE DE LA RBLL

74 LES ACTEURS DU PLAN DE PAYSAGE

76 SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION GRAND PUBLIC (QUESTIONNAIRE)

79 ENJEUX DES EPCI IDENTIFIÉS ET HIÉRARCHISÉS EN COPILS LOCAUX

80 TABLEAU CROISÉ THÉMATIQUES PAYSAGÈRES RBLL / ENJEUX EPCI / CHANGEMENT CLIMATIQUE

81 BILAN DU SÉMINAIRE ACTIONS DU 4 JUIN 2019 ET DES RÉUNIONS EPCI

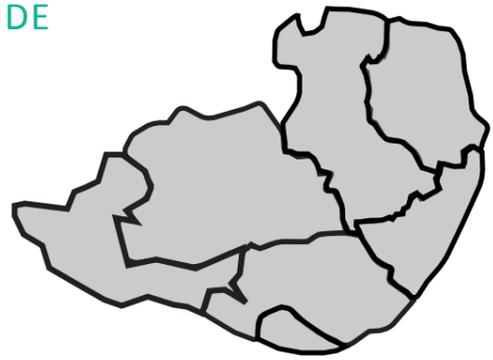
82 LISTE & LOCALISATION DES ÉTUDES DE CAS EPCI

MÉTHODE

ÉLABORATION DU PLAN DE PAYSAGE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE LUBERON-LURE : UNE APPROCHE ITÉRATIVE, CONCERTÉE ET CIBLÉE

3 ÉCHELLES D'ÉTUDE

Echelle Biosphère
Luberon-Lure



Echelle
EPCI



Etude de
cas



3 PHASES D'ÉTUDE

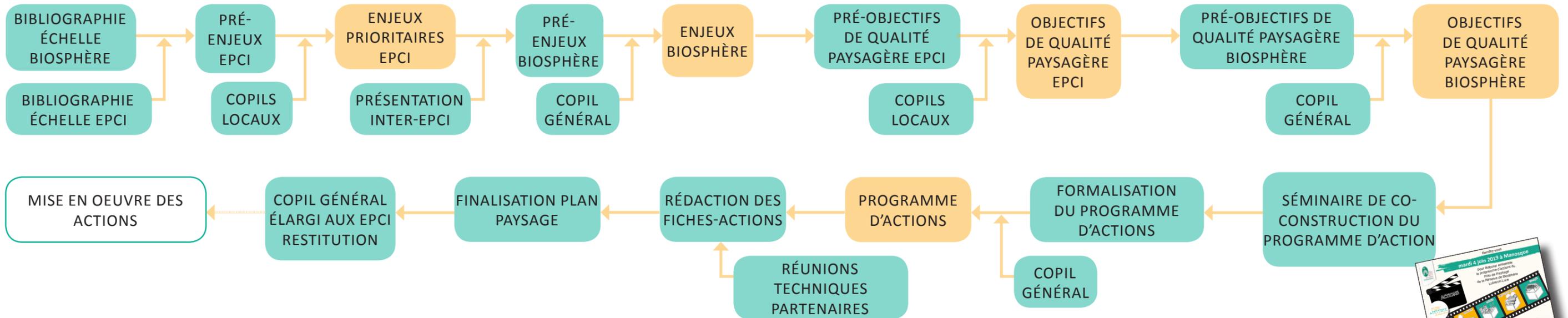
aux échelles Réserve de Biosphère Luberon-Lure,
EPCI et études de cas

DIAGNOSTIC PAYSAGER

OBJECTIFS DE QUALITÉ
PAYSAGÈRE

PROGRAMME D' ACTIONS

ÉTAPES DE DÉFINITION DES ENJEUX EN PHASE DIAGNOSTIC, FORMULATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE, ET CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS



DÉMARCHE PARTICIPATIVE

AUPRÈS DU GRAND PUBLIC
Sensibilisation sur le marché
Animation «Paysage en jeu»
Lecture de paysage

Géocaching
Questionnaire en ligne et en direct
Pique-nique de restitution de la consultation



AVEC LES EPCI, LES PARTENAIRES
Comités de pilotage locaux
Démarche collaborative pour les études de cas et les fiches actions



CARTE ADMINISTRATIVE

Plan de paysage Luberon Lure

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Réserve de Biosphère Luberon-Lure
- Parc naturel régional du Luberon
- Limites départementales
- Limites intercommunales
- Limites communales
- COM** Sièges intercommunaux
- Commune Noms de commune

VILLES ET VILLAGES

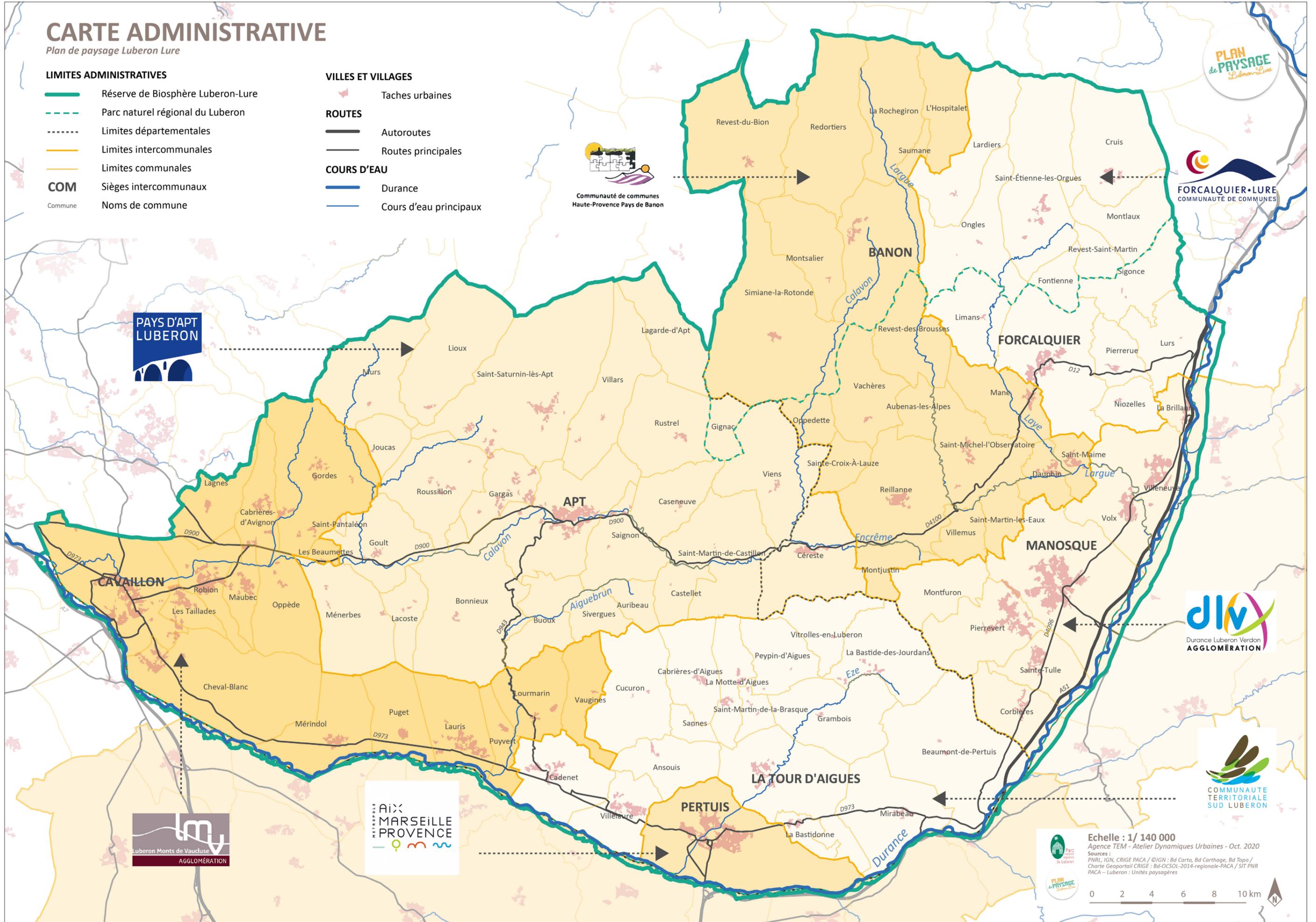
- Taches urbaines

ROUTES

- Autoroutes
- Routes principales

COURS D'EAU

- Durance
- Cours d'eau principaux



Echelle : 1 / 140 000
 Agence TEM - Atelier Dynamiques Urbaines - Oct. 2020
 Sources : PNRL, IGN, CRIGE PACA / ©IGN : Bd Carthage, Bd Topo / Charte Geoportail CRIGE : Bd-OCOSOL-2014-regionale-PACA / SIT PNR PACA - Luberon : Unités paysagères

«ICI IL Y A TOUT POUR VIVRE, SE NOURRIR, SE CHAUFFER, S'ÉMERVEILLER !»

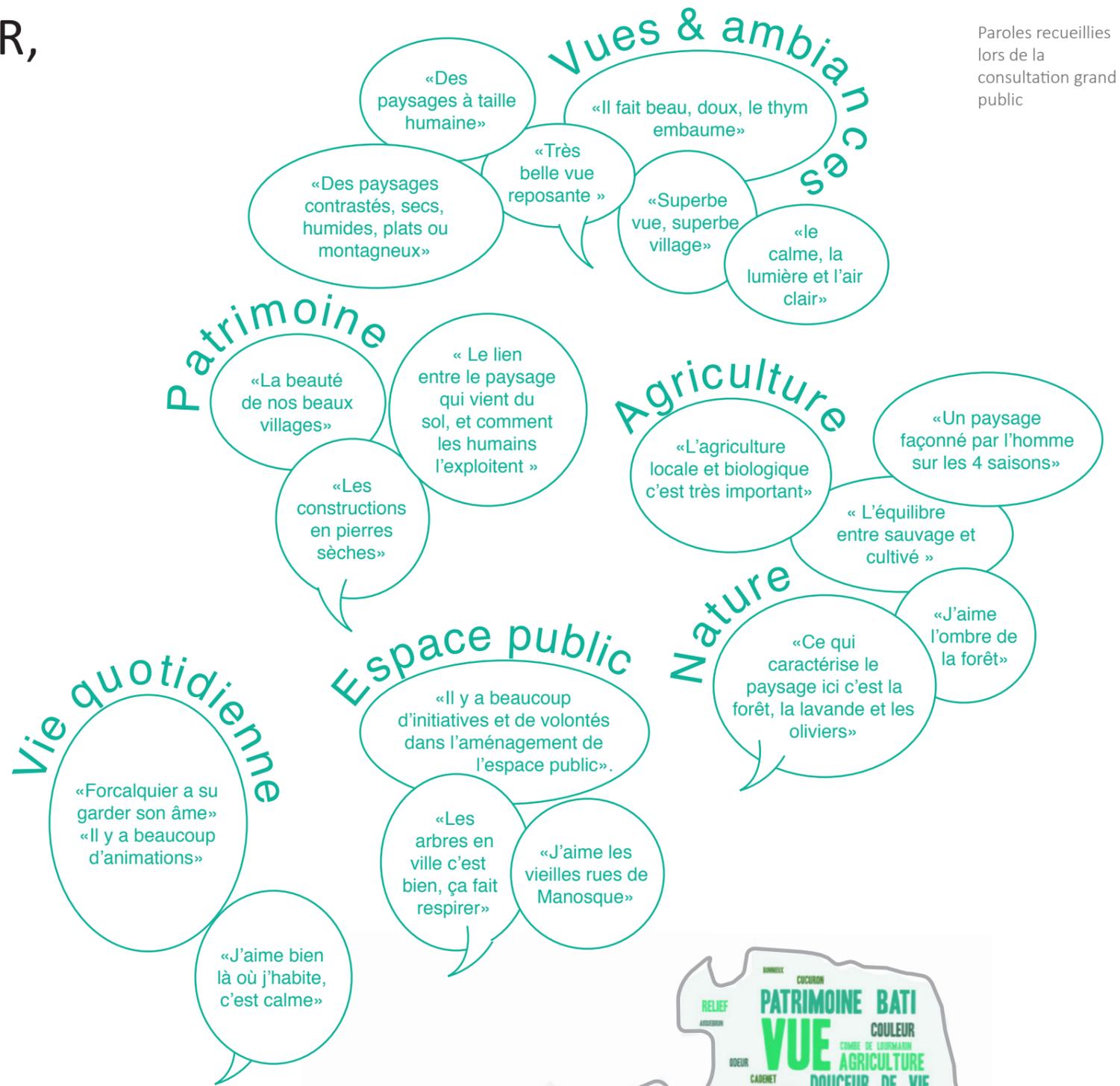
Des grandes plaines duranciennes aux sommets enneigés de Lure, des ripisylves aux pâturages, du maraîchage aux cultures céréalières, avec à l'étape de la découverte : la roche, les ocre, les restanques, les forêts multiples, les cèdres, les hêtres, les chênes, les pins d'Alep ou sylvestres, la garrigue, les cultures des plus méditerranéennes aux montagnardes, les vignobles, les vergers, l'olive et la pomme, la majestueuse Durance et les jeunes rivières aux étiages des plus caractériels, les canaux, les mines d'eau, et les châteaux, les mas, les fermes... les villages et leurs campagnes tant contés par les écrivains, tant photographiés de visiteurs des quatre coins du monde...

Peu de territoires peuvent s'enorgueillir de cette richesse de paysages, d'ambiances, de douceurs... où l'on trouve à peu près tout pour y vivre, se nourrir, se chauffer et s'émerveiller.

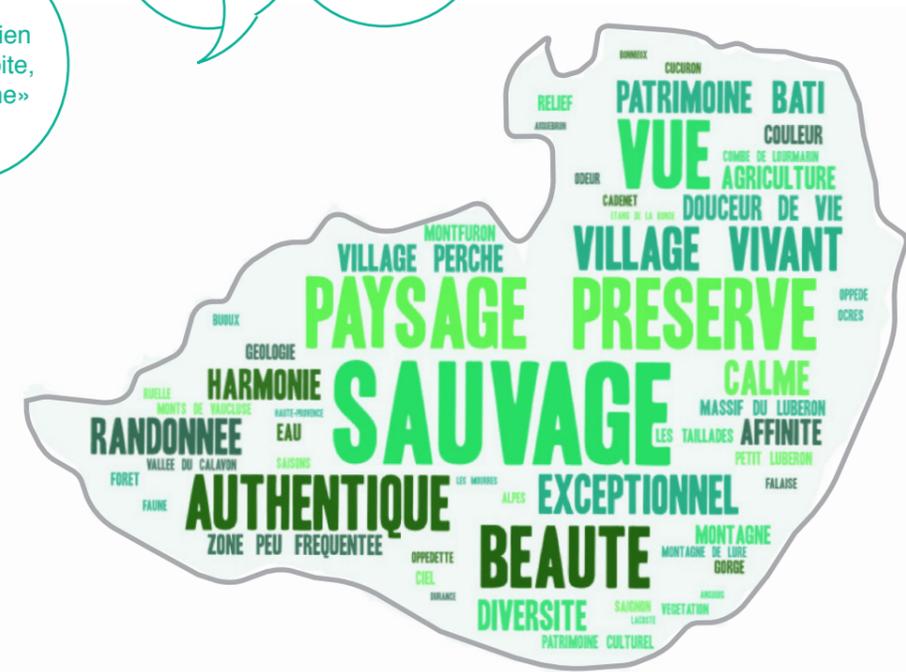
Peu de territoires peuvent s'enorgueillir d'avoir de plus préservé ces richesses, de les chérir encore aujourd'hui et de garder la volonté de maîtriser leur avenir, de déployer autant d'efforts dans tant de domaines.

Dans le bassin d'Apt on a décidé de stopper net le grignotage des terres de nature ou cultivées par l'urbanisation, à Manosque, on fait le choix de l'énergie durable et on souhaite concilier cette ambition avec la préservation du paysage, à Vachères, on réhabilite le centre du village pour répondre à la demande de logements sociaux, plutôt que de construire des boîtes à chaussures dans la campagne, à Cabrières, on lutte contre les magnas de la téléphonie pour les empêcher de détruire la perception du Luberon, tout en gagnant le prix du village connecté, à Pertuis, on met en valeur son exceptionnel patrimoine tout en créant de nouveaux quartiers, à Cavaillon, on veut garder ses canaux et l'agriculture devenue fierté des habitants, à Forcalquier et à la Tour d'Aigues, on veut des centres animés, vivants, des artisans, des commerçants, des familles... du côté de Lure, on aimerait mieux mettre en valeur la montagne, cette petite soeur du Ventoux, sur le chemin du Verdon, pour les randonneurs amoureux des espaces libres et sauvages.

Et partout on se préoccupe de «ses gens», de pouvoir faire en sorte qu'ils puissent rester et vivre, de ne pas devenir un territoire-musée, un fief de la résidence secondaire, avec une réelle prise de conscience de la beauté des paysages, et la volonté de concilier sa préservation avec les contraintes économiques du développement, et en luttant contre le changement climatique et ses effets.



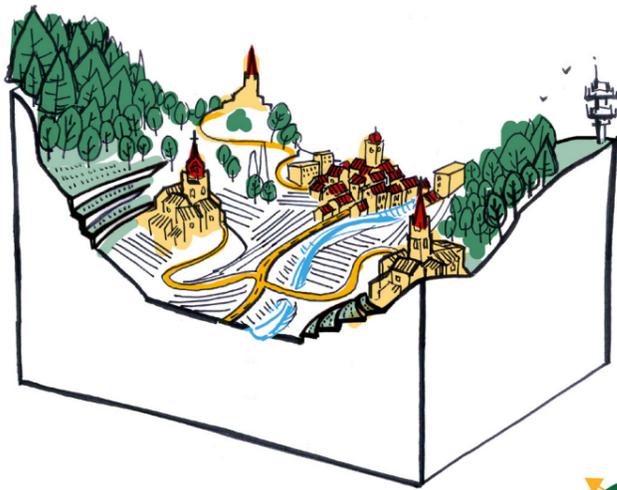
Paroles recueillies lors de la consultation grand public



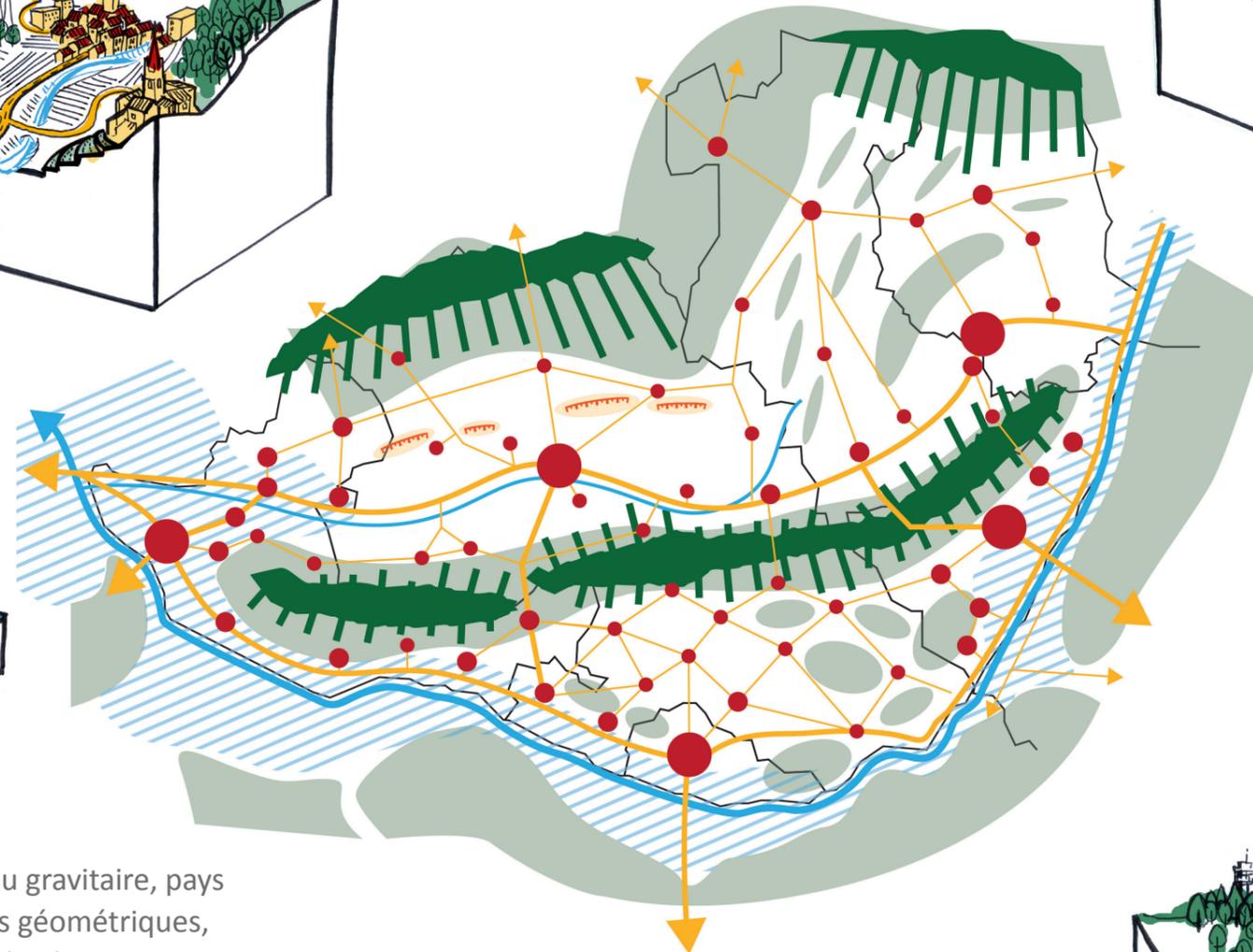
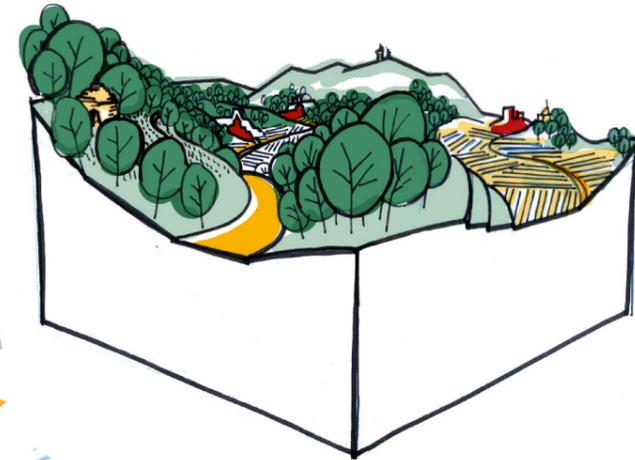
Caractérisation des sites préférés par les personnes ayant répondu au questionnaire

SCHÉMA STRUCTUREL ET BLOCS SENSIBLES

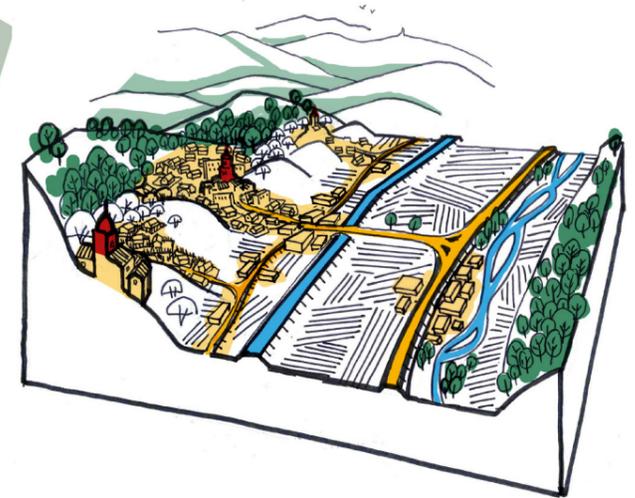
CCPAL :
« Ici tout se voit ! Apt au coeur du bassin, la constellation des villages en son pourtour, la campagne en écrin »



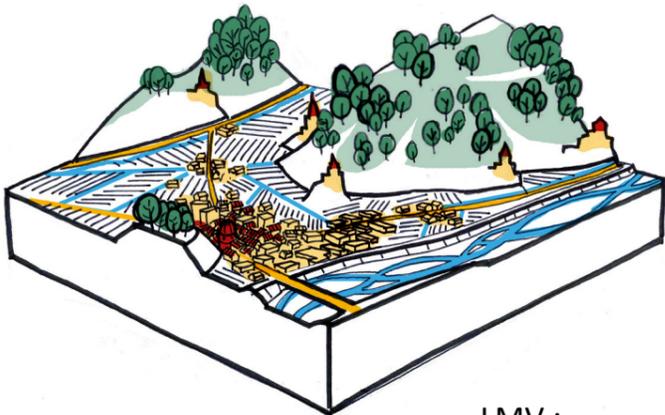
Pays de Banon et de Forcalquier Montagne de Lure :
« Un pays à taille humaine, des îlots agricoles, Lure qui émerveille »



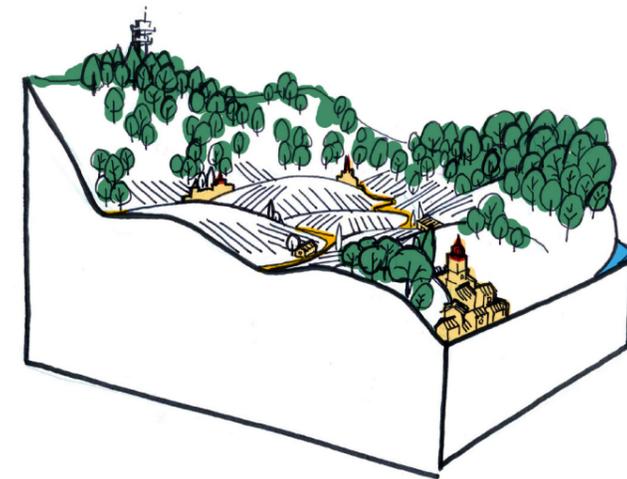
DLVA à Manosque :
« Paysage-tableau entre Luberon et Verdon, entre Provence et Alpes, la porte Est du Luberon »



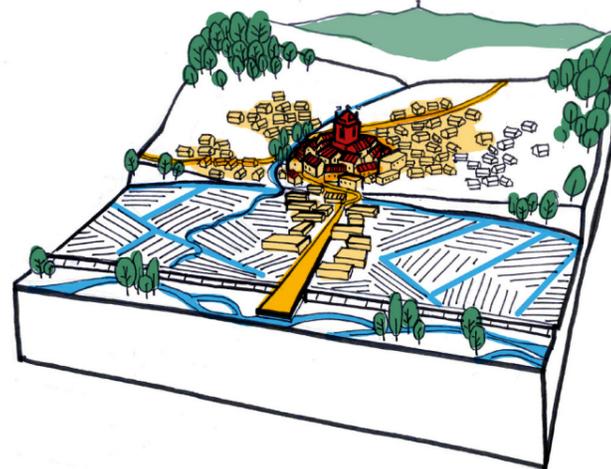
LMV :
« Pays de l'eau gravitaire, pays de contrastes géométriques, la montagne la plaine, porte Ouest du Luberon »



COTELUB :
« Sous la protection du Luberon, un territoire authentique et animé, des artisans, les vignobles, la forêt... »



PERTUIS :
« Porte Sud du Luberon, ville-passage, ville-patrimoine »



	Pôle urbain		Massif emblématique
	Axe de communication		Piémont
	Durance et Calavon		Massif forestier
	Espaces duranciens		Massif ocrier
			Espaces agricoles

LES PAYSAGES DE L'EAU



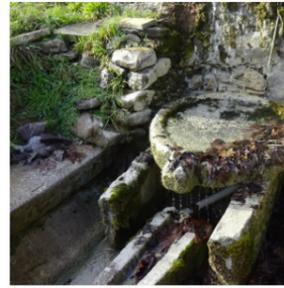
Les espaces duranciens



Les rivières à la traversée des villes



Les paysages et le patrimoine de l'irrigation gravitaire



Le patrimoine de l'eau cachée



Les plans d'eau-loisir

LES PAYSAGES DE LA MOBILITÉ



Les tracés dans le grand paysage



La valorisation des paysages et du patrimoine depuis les voies comme atout touristique notamment



La qualité paysagère intrinsèque des voies & le patrimoine arboré



Les « portes » du territoire

LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE



Les infrastructures dans le grand paysage



La qualité paysagère des installations aux abords

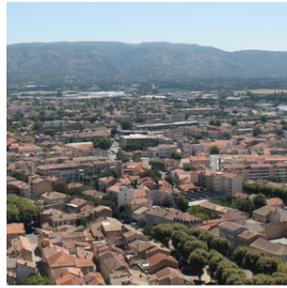


L'intégration paysagère et le « seuil d'acceptabilité »

LES PAYSAGES URBAINS



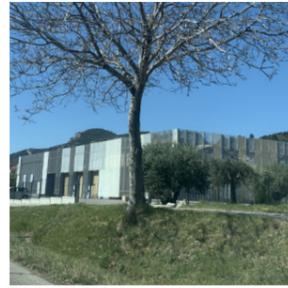
Les « paysages-tableaux » et les silhouettes des villages face à l'urbanisation



Les paysages urbains à vivre : la qualité paysagère du cadre de vie



Les « paysages-vitrines » d'entrée de ville



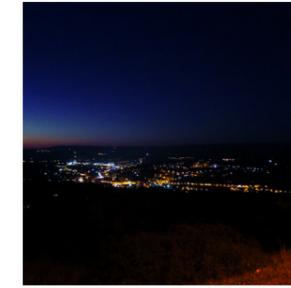
Les paysages des activités



Le patrimoine arboré et le végétal dans la ville



Le patrimoine bâti



Les paysages nocturnes : pollution et mise en valeur

LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS



Les paysages agricoles duranciens



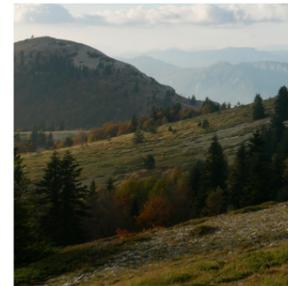
Les paysages agricoles entre Lure et Luberon



Les paysages agricoles du bassin d'Apt



Les paysages agricoles du bassin d'Aigues



Les milieux ouverts



Les paysages boisés : les forêts des grands massifs



Les paysages boisés : les boisements collinaires



Les paysages de l'agriculture de proximité

LES PAYSAGES DE L'EAU

L'eau se manifeste sous diverses formes, sauvages ou artificielles, et conditionnent l'existence et le caractère de multiples paysages.



LES ESPACES DURANCIENS NATURELS

Les ripisylves et l'accès à la rivière, leur perception dans le grand paysage, notamment depuis les voies de circulation principales, autoroutes et départementales, la potentialité de valorisation pour le loisir, la pédagogie... sont les enjeux des espaces durançais bordant tout l'Ouest, le Sud et l'Est du territoire, et qui concernent tout à la fois les habitants et les visiteurs.



LES RIVIÈRES À LA TRAVERSÉE DES VILLES

Leurs ripisylves marquent le grand paysage, elles sont plus ou moins accessibles en campagne, mais l'enjeu principal identifié ici est leur valorisation paysagère à la traversée des villes, l'èze à Pertuis, le Calavon à Apt, les ravins à Manosque... Atout de la nature en ville et de la lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain, ces cours d'eau sont également potentiels supports de promenades et de loisirs, de supports aux cheminements doux... L'enjeu est croisé avec la gestion des risques inondations.



LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE DE L'IRRIGATION GRAVITAIRE

Tous les territoires proches de la Durance sont irrigués par de nombreux canaux dont ceux de Carpentras, Saint-Julien, Cadenet, la Brillane, Manosque... Les enjeux paysagers sont tout autant de l'ordre du patrimoine bâti de ces ouvrages souvent plus que centenaires, qu'agricoles, car ils ont apporté le maraîchage et les vergers sur des terres soit sauvages (lit de la Durance réduit suite à la réalisation des ouvrages EDF notamment) soit sèches. Ces espaces, aujourd'hui appelés «bocage provençal» notamment dans la plaine comtadine, où les haies et microripisylves apportent au paysage une fraîcheur et des caractéristiques qui n'existeraient pas sans les canaux et leur fonctionnement. Les enjeux sont aussi la valorisation pour le cheminement doux ou encore pour la production d'hydroélectricité.



LE PATRIMOINE DE L'EAU CACHÉE

Les territoires secs regorgent cependant de sources, souvent cachées, dont beaucoup ont été aménagées et sont appelées «mines d'eau». L'enjeu est patrimonial mais également dans la préservation de la disponibilité de la ressource et la valorisation pour l'agriculture. De façon croisée, cet enjeu est très lié à celui des ceintures maraîchères des villages de Haute-Provence Pays de Banon et du Pays de Forcalquier Montagne de Lure. Par extension, et en considérant l'eau de pluie comme ressource, les réservoirs font aussi partie du patrimoine de cette eau rare.



LES PLANS D'EAU- LOISIR

Le plus souvent artificiels, ils constituent des îlots de fraîcheurs et une ressource loisir pour les habitants et visiteurs. Plan d'eau d'Apt, étang de la Bonde, les plans d'eau de la Durance, la retenue de la Laye. Les enjeux sont leur valorisation paysagère, la qualité des abords, de l'accueil, la facilité d'accès (mode doux), les aménités (promenades, baignade, pêche, pédagogie). Les potentialités de valorisation sont grandes et à croiser avec les enjeux biodiversité.

LES PAYSAGES DE LA MOBILITÉ

La mobilité est un enjeu fort sur tout le territoire. Elle peut être abordée sous deux angles principaux : la mobilité du quotidien (intraterritoriale ou extraterritoriale) et la mobilité touristique. Tous les aspects de la question mobilité et presque tous les modes de transports peuvent être évoqués ici : cheminements doux, routes, stationnements, espaces multimodaux, ligne ferroviaire... La mobilité n'est pas en soi un enjeu paysager, mais elle le contient, ce dernier se déclinant alors sur plusieurs axes :



LES TRACÉS DANS LE GRAND PAYSAGE

Qu'il s'agisse de tracés existants ou du développement de nouveaux tracés, la question est ici la perception des «lignes» dans le grand paysage. Dans le cas de tracés existants, l'enjeu peut être celui d'une requalification paysagère pour atténuer un effet cicatrice déjà présent dans le paysage, ou bien d'accompagner une modification de la largeur des voies pour ne pas le provoquer. Dans le cas d'un nouveau tracé, l'enjeu repose aussi sur le choix de ce dernier pour éviter de créer justement des cicatrices paysagères...



LA VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE DEPUIS LES VOIES COMME ATOUT TOURISTIQUE NOTAMMENT

Ici, le point de vue est inversé, c'est celui du grand paysage depuis les voies de circulation. La question est la mise en valeur du paysage perçu et traversé au travers de l'ouverture de vues, du choix de nouveaux tracés... mais également du choix des dessertes et des connexions pour mettre en évidence les éléments de patrimoine à découvrir. La signalétique informative et touristique entre aussi en compte ici.



LA QUALITÉ PAYSAGÈRE INTRINSÈQUE DES VOIES & LE PATRIMOINE ARBORÉ

Aux abords directs des voies et des cheminements, la question des premiers plans sur le grand paysage est un enjeu fort. Le contact avec la nature, l'agriculture, la forêt dans une approche de qualité de l'ambiance est également fort. Les revêtements, les espaces délaissés, le traitement des bas-côtés, les espaces d'arrêt-minute, les glissières et autres parapets, la signalétique bien sûr, etc. sont les éléments à soigner, en évitant la banalisation par des matériaux hors contexte et au contraire en affirmant l'identité architecturale et végétale routière & locale, et en ménageant les vues et les ambiances. Dans la qualité des abords de voie, les arbres d'alignement jouent un rôle important, et ils sont par ailleurs, aujourd'hui protégés.



LES « PORTES » DU TERRITOIRE

L'entrée dans le territoire de la réserve de biosphère Luberon-Lure peut se faire à pied, en voiture, en car, à vélo, en train... Si chaque point d'accès est une porte, et à ce titre doit être soigné et annoncer le territoire (sans forcément apposer un panneau partout !), certaines «portes» sont plus fréquentées que d'autres, et c'est notamment le cas des entrées/sorties d'autoroute. Le constat est fait, qu'au niveau de Manosque et Cavaillon, mais aussi de Pertuis (où le placement du panneau est situé après la bretelle de sortie donc tardif), rien n'annonce le Parc du Luberon, alors que les Alpilles et la Camargue sont indiquées. En tout état de cause, seul un panneau ne suffit pas à «donner envie» de venir en Luberon, c'est la qualité paysagère de ces portes, et plutôt d'une section marquant entrée qui fera aussi effet vitrine et attractivité.

LES PAYSAGES URBAINS

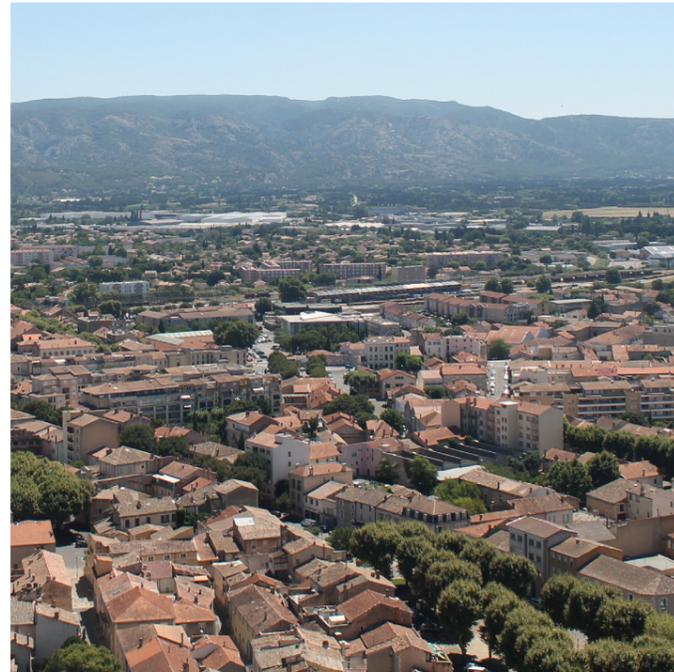
La qualité paysagère urbaine se décline de multiples façons dans le grand paysage, en tableau ou en ambiance, et au quotidien ce qui participe de la qualité du cadre de vie. Elle s'applique également à tout type d'urbanisation, habitat, activité...

Les principales considérations qui ont émergées de la concertation sont déclinées en plusieurs catégories :



LES « PAYSAGES-TABLEAUX » ET LES SILHOUETTES DES VILLAGES FACE À L'URBANISATION

Sur tout le pourtour du Luberon, mais aussi vers les Monts de Vaucluse et en d'autres secteurs du territoire, se déroule un chapelet de villes et villages en coteaux, plus ou moins perchés, qui, suivant les points de vue offerts, notamment depuis les routes, décrivent des «tableaux» sur fond de forêt ou agricoles. Les zones urbanisées en périphérie des villages, le long des routes, ou ex-nihilo, viennent appliquer à ces tableaux une nouvelle lecture depuis quelques décennies seulement, perturbant principalement celle des silhouettes villageoises. L'enjeu est ici celui de la qualité de ces tableaux et de la silhouette des villages, des équilibres urbain/nature/culture, en terme de requalification ou de préservation, face notamment à l'urbanisation nouvelle ou la densification urbaine des secteurs déjà urbanisés. La densification est ici la dynamique la plus représentative des préoccupations des territoires puisque ceux-ci pour la grande majorité ont limité les enveloppes urbaines et la consommation des espaces naturels et agricoles.



LES PAYSAGES URBAINS À VIVRE : LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU CADRE DE VIE

La problématique ici est surtout liée à la qualité des caractéristiques paysagères du cadre de vie quotidien dans la question de la densification urbaine, avec le maintien ou l'apport d'aménités paysagères, d'espaces multifonctionnels (loisirs, nature, etc) dans l'urbain, y compris celui des activités. Cet enjeu est notamment celui des espaces publics. Cette qualité vaut également dans les opérations de requalification de ces espaces publics, même sans densification urbaine.



LES « PAYSAGES-VITRINES » D'ENTRÉE DE VILLE

Il s'agit des entrées de ville et village, voire, de sections longues d'arrivée sur l'urbain, comme par exemple le long de la RD9076 de part et d'autre de Manosque. Ces paysages-vitrines sont déterminants des (premières) impressions portées sur un village ou une ville. La poursuite de l'urbanisation linéaire sur ces portions est très pénalisante, quelle qu'elle soit ! Il s'agit d'éviter les continuums urbains d'une part, mais aussi de préserver les caractères paysagers locaux dans les aménagements et la requalification.



LES PAYSAGES DES ACTIVITÉS

Equipements, zones d'activités commerciales, artisanales ou industrielles, bâtis d'activité isolés, bâtis agricoles... regroupés ou isolés ils marquent le paysage et traduisent ce qu'il s'y passe. Certains veulent les cacher, d'autres au contraire les mettre en exergue, pour la «publicité»... La question ici, au-delà de la qualité paysagère du cadre de vie, est celle de l'intégration paysagère mais aussi de la valorisation des activités du territoire, de l'attractivité résidentielle active, de la mise en relation des caractéristiques paysagères du territoire avec ses activités...



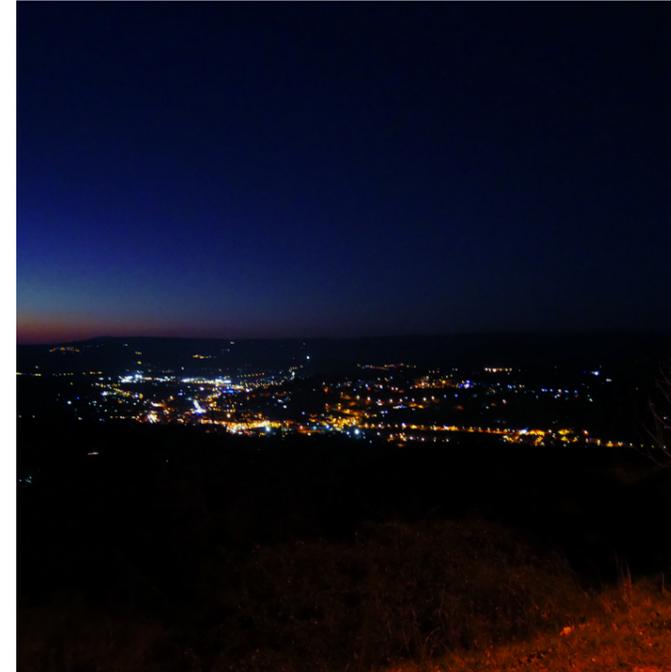
LE PATRIMOINE ARBORÉ ET LE VÉGÉTAL DANS LA VILLE

La Nature en ville, plan national issu du Grenelle de l'Environnement, dont l'arbre et le végétal sont des éléments essentiels a de multiples enjeux : paysage, patrimoine, climat, biodiversité, mais également sécurité et santé. Très présent, l'arbre en ville en Provence c'est traditionnellement l'ombrage, le lieu des palabres, et il accompagne les places et les jardins. De très nombreuses pressions pèsent sur le patrimoine existant, sanitaires, climatiques, de l'ordre de la maltraitance (involontaire). Il est soumis à la pollution, à l'imperméabilisation des sols, doit s'adapter au manque d'espace en sous-sol comme en aérien, etc. Le patrimoine arboré contient cependant un formidable potentiel pour la qualité paysagère des espaces urbains, pour la lutte contre les effets du changement climatique, celle du maintien de la biodiversité, de la gestion des eaux pluviales, etc. Cet enjeu est partagé par toutes les EPCI.



LE PATRIMOINE BÂTI

Il est incontournable et participe fortement de la qualité paysagère des territoires de Luberon-Lure. Qu'il s'agisse de villages «entiers», de leur silhouette, de leur ambiance en leur sein, qu'il s'agisse de monuments, de fermes traditionnelles, de mas ou de châteaux, ou encore du patrimoine dit vernaculaire (restanques, bories..), témoin des pratiques et des savoirs-faire ancestraux, notamment de pierres sèches, tous ces éléments bâtis s'articulent dans le paysage de Luberon-Lure pour y marquer l'empreinte humaine. Ils sont précieux et font l'objet de deux grands enjeux diamétralement opposés : la préservation vis-à-vis de la disparition, de la transformation maladroite, de l'oubli... et la maîtrise d'une certaine «survalorisation» à des fins surtout touristiques, qui peut conduire d'une part à la muséification de villages entiers, avec perte d'une «vie réelle» et dans une saisonnalité difficile à vivre pour les locaux, et la surfréquentation associée en période touristique.



LES PAYSAGES NOCTURNES : POLLUTION ET MISE EN VALEUR

S'appliquant surtout à des milieux urbains, les enjeux des paysages nocturnes se déclinent sur deux axes : la pollution lumineuse (qu'elle soit au niveau d'un grand paysage comme dans le bassin d'Apt, ou au quotidien, de façon intrusive), et la mise en valeur patrimoniale (notamment des villages dans le grand paysage). Ils sont par ailleurs en lien étroit avec d'autres enjeux du territoire, biodiversité et énergie notamment.

LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

Ils sont multiples, et chacun caractérise fortement son territoire. Agricultures associées à des éléments bâtis patrimoniaux tels que les canaux, terrasses, bories, fermes, villages... et à des éléments naturels particuliers, ripisylve, bosquets, micro-milieus humides, etc. ces «mélanges» sont les garants de la diversité des ambiances rurales traversées, garants aussi de l'ouverture des paysages, à grande échelle, et enfin, vecteur de dynamisme économique et attractivité touristique. Ce sont eux qui définissent in fine cette «douceur» souvent évoquée pour décrire les paysages du Luberon. Ils



LES PAYSAGES AGRICOLES DURANCIENS

Il s'agit des secteurs irrigués inclus entre la Durance et les grands canaux. Impossible de ne pas reprendre ici cet enjeu déjà évoqué au travers des paysages de l'eau. Ces paysages sont ceux traditionnellement du maraîchage, des vergers... des bocages provençaux de la plaine de Cavaillon aux grands vergers et grandes cultures de Manosque. Les degrés d'enjeux sont différents d'un territoire à l'autre, avec de grandes questions d'existence à long terme pour le secteur de Cavaillon, Sud de la Plaine Comtadine, une existence fortement liée d'une part au type d'irrigation, d'autre part à la pression de l'urbanisation. Sur certains espaces (Sud-Ouest du massif du Luberon), on assiste à une transformation progressive en prairies, mais ailleurs certaines activités restent préservées, c'est le cas autour de Manosque (vergers, grandes céréales), au pied de Pertuis.



LES PAYSAGES AGRICOLES ENTRE LURE ET LUBERON

Vu de haut, le territoire «entre Lure et Luberon» est très boisé. Pourtant, lorsqu'on le parcourt, c'est l'activité agricole qui domine, avec des grandes prairies, champs, lavandes, etc. des espaces plus larges, et qui se succèdent de façon quasi-autonome, d'une micro-vallée à l'autre au gré des plissements des piémonts de Lure. Irriguées ou sèches, parfois en terrasses, en clairières mais le plus souvent «étalées» aux pieds des villages et parsemées de grandes fermes, ces cultures se caractérisent aussi par les arrière-plans boisés proches, par des ambiances plus «montagnardes», et par échappées, parfois, la vision des Alpes. Sur ces espaces, un enjeu fort est le maintien de cette appréhension visuelle des poches et de leur village, qui marque la «taille humaine», et relie fondamentalement les champs et les fermes au cœur de l'immensité naturelle. La qualité de cette appréhension sera très liée à l'urbanisation. La préservation de l'activité et l'évitement de l'enfrichement et de la fermeture des paysages, face notamment aux problématiques de la ressource en eau, du changement climatique, et des questions économiques aussi, sont ensuite des enjeux importants. Dans l'optique de la valorisation touristique, ces espaces cultivés constituent aussi un réel atout, car très visibles, très prégnants dans la découverte depuis les routes, mais aussi, depuis les sommets de Lure. Les aménagements, fermes, hangars, silos, montrent également ce caractère rural fort et sont des éléments à préserver et mettre en valeur.



LES PAYSAGES AGRICOLES DU BASSIN D'APT

Mosaïque, ce grand bassin agricole ponctué de collines boisées, de restanques et de villages perchés en son pourtour frôle parfois un certain caractère intensif, où les haies deviennent peu présentes, et tendent à s'effacer. On retrouve dans ces espaces une grande variété de cultures, la vigne, de la lavande aussi, des vergers, etc. Les enjeux ici sont ceux de la pérennisation des activités agricoles : transmission, adaptation au changement climatique, ressource en eau... mais aussi celui du maintien des micro-structures naturelles, haies, petits boisements, petites ripisylves, etc. pour la richesse paysagère et pour la biodiversité.

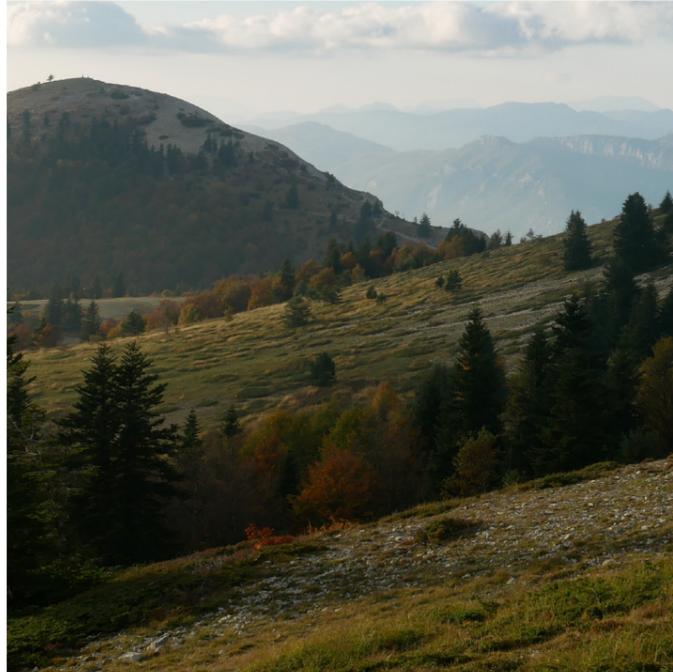


LES PAYSAGES AGRICOLES DU BASSIN D'AIGUES

La vigne a tendance à dominer dans ces paysages très collinaires et fortement marqués en arrière-plan par le flanc Sud du Luberon, parmi d'autres cultures traditionnelles, des vergers notamment. Dynamique économiquement elle est aussi facteur d'attractivité touristique. Des enjeux particuliers ont été identifiés relatifs à la «cohabitation» entre riverains et vignerons, au niveau des pratiques, au niveau des traitements phytosanitaires, pour les paysans... au niveau de la tolérance et l'acceptation pour les riverains ! L'enjeu de l'intensification est aussi présent, et de l'avenir des structures paysagères qui marquent fortement la campagne : les haies, les cabanons, restanques murets et puits de pierre sèche, les arbres isolés et sur les abords des voies, les bosquets «entretenus», la végétation quasi «luxuriante» des valats...

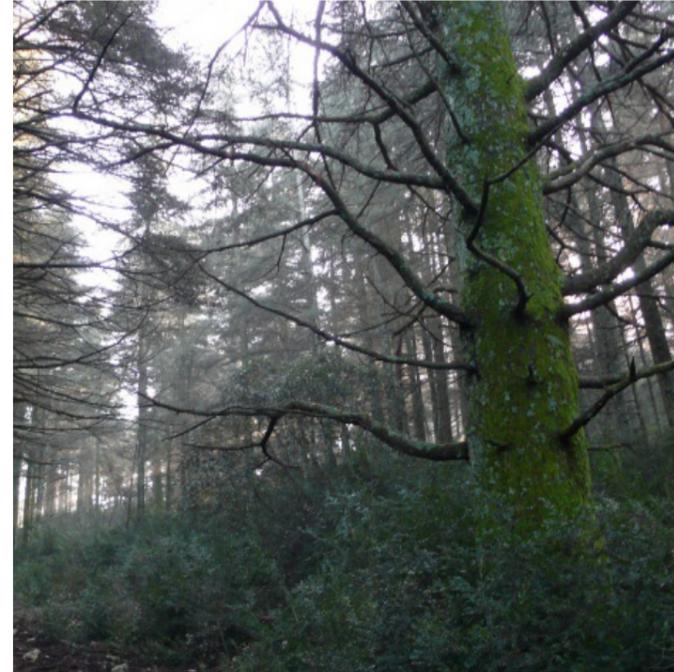
en reflètent aussi les couleurs et la saisonnalité frappante.

Le choix a ici été fait de différencier non pas des cultures mais des secteurs paysagers, des ambiances, et l'on retrouve dans cette approche agricole et forestière les notions d'unités paysagères, sur lesquelles se greffent des éléments ponctuels disséminés sur l'ensemble du territoire : les milieux ouverts pâturés, l'agriculture de proximité ou les collines boisées en dehors des grands massifs.



LES MILIEUX OUVERTS

Ils sont fortement liés aux pratiques pastorales, même si parfois, on les croirait spontanés, naturels. Les zones concernées sont les sommets du Luberon et de Lure, ainsi que les craux, ces terrains secs pâturés disséminés sur le territoire et en particulier entre Lure et Luberon. La menace est l'enfrichement par arrêt du pastoralisme. Elle n'est cependant pas apparue comme prioritaire, mais ces espaces sont très importants pour maintenir l'ouverture des paysages et pour la biodiversité. L'activité pastorale doit y rester dynamique.



LES PAYSAGES BOISÉS : LES FORÊTS DES GRANDS MASSIFS

L'enjeu de la qualité des manteaux forestiers du Luberon, des Monts de Vaucluse et de la Montagne de Lure a été abordé surtout en termes de gestion, d'harmonisation entre les forêts publiques et privées, et de ressources pour notamment le développement de filières, bois-énergie et bois de construction aussi. La mise en valeur d'une «culture forestière» est ainsi sous-jacente, une forêt-ressource dans le respect des paysages. Il s'agit finalement plus d'un «retour» à la culture forestière, qui existait en Provence avec le charbon notamment, retour raisonné et respectueux des paysage. Cette culture forestière peut également être développée en mode loisirs.

Egalement très liée au changement climatique, la question des espèces et de la gestion DFCI intègrent l'enjeu paysager..



LES PAYSAGES BOISÉS : LES BOISEMENTS COLLINAIRES

Ils font partie intégrante des paysages, les rythment et les caractérisent. Ils affirment les pays collinaires, et, s'ils ne sont qu'actuellement peu identifiés comme ressources, peuvent le devenir. La question est également ici celle de l'entretien, et des aménités de proximité liés aux villages.



LES PAYSAGES DE L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

L'enjeu de l'alimentation, des circuits courts, social aussi, est sous-jacent à l'enjeu paysager, qui est surtout celui des ceintures maraîchères des villages, souhaitées notamment sur la Haute-Provence Pays de Banon, Pays de Forcalquier Montagne de Lure, Pays d'Aigues, pour offrir aux habitants des villages un espace à cultiver, pour souligner la silhouette des villages, les protéger des incendies de forêt... La question de ces ceintures est très liée à celle de la ressource en eau.

LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE

S'entendent ici les paysages des énergies renouvelables, de leurs infrastructures et des réseaux qui les acheminent ; panneaux photovoltaïques, centrales de biomasse, installations hydroélectriques, mâts éoliens... Ils se développent de façon inévitable et nécessaire. Et tout aussi inévitablement le paysage se transforme physiquement et dans les esprits, avec des perceptions très variées d'un type d'ouvrage à l'autre, d'un territoire à l'autre, d'un mode d'exploitation à l'autre... L'enjeu se décline dans le grand paysage, celui des abords des installations, et dans l'acceptation auprès des populations.



LES INFRASTRUCTURES DANS LE GRAND PAYSAGE

Au niveau des grands paysages naturels, des massifs, des montagnes, où l'urbanisation est faible voire inexistante, l'implantation d'éléments artificiels est perturbant, forcément. Le trouble peut également s'établir en confrontant aux formations bâties traditionnelles telles que les villages anciens ou les corps de ferme isolés, ces installations «modernes», transformant ainsi l'«histoire» perçue des lieux. Au sein des espaces agricoles, les deux aspects sont réunis, et s'y rajoute l'enjeu de la concurrence pour l'occupation des sols. Les grandes questions sont alors posées sur la remarquabilité de ces espaces naturels et agricoles, de ce patrimoine bâti traditionnel, sur l'acceptation ou pas de voir s'intercaler ces nouvelles composantes paysagères artificielles ou «modernes», de façon générale. Et plus particulièrement dans les secteurs les plus «vus», les plus connus, fréquentés, touristiques, etc. Puis comment, lorsque l'on accepte et décide leur implantation, l'on peut soit atténuer, soit valoriser la présence de ces éléments dans de «nouveaux» paysages.



LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES INSTALLATIONS AUX ABORDS

Cet enjeu est celui de l'insertion de proximité. Le traitement des abords en fonction du milieu où s'insère l'installation est important, les matériaux, les revêtements, les végétaux, les mobiliers, sont peut-être plus prégnants dans la perception de l'installation que les panneaux photovoltaïques eux-mêmes parfois. L'impact paysager n'est pas uniquement dû à la présence de ces ouvrages, de l'usine de biomasse, de celle du déchiquetage du bois, etc. mais aussi au soin architectural apporté.



L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET LE « SEUIL D'ACCEPTABILITÉ »

L'image du développement durable est déjà un atout dans la recherche de l'intégration paysagère qui cible la part «abstraite» du paysage, celle qui est perçue dans les esprits. La destination des retombées économiques peut aussi jouer sur l'intégration ou non d'une installation ! Lorsque les territoires sont préoccupés par le maintien d'une «taille humaine» en tout projet, le dimensionnement, notamment des installations photovoltaïques, va jouer également. Le seuil d'acceptabilité, quant à lui, regroupe l'intégration (dans les esprits) et l'insertion (physique, visuelle), il ne sera pas le même d'un territoire à l'autre, et va dépendre de cette perception «abstraite» des installations, mais aussi du respect des atouts naturels, agricoles et des bâtis traditionnels des territoires.

TABLEAU CROISÉ ENJEUX PAYSAGERS / EPCI CONCERNÉES / CHANGEMENT CLIMATIQUE / PRÉOCCUPATIONS DU GRAND PUBLIC

FAMILLE D'ENJEUX	ENJEUX	CCPAL	CHPPB-CPFML	DLVA	COTE-LUB	PERTUIS	LMV	CHANGEMENT CLIMATIQUE 	PRÉOCCUPATIONS DU GRAND PUBLIC 
LES PAYSAGES DE L'EAU	Les espaces duranciens naturels							stockage CO ₂ (ripisylve) confort thermique usagers	«on veut voir et toucher l'eau» «l'eau c'est la nature et la biodiversité»
	Les rivières à la traversée des villes							stockage CO ₂ (ripisylve) lutte ICU & inondation, réduction conso E	
	Les paysages et le patrimoine de l'irrigation gravitaire							stockage CO ₂ (haies, ripisylves), lutte ICU & inondation, réduction conso E, gestion ressource eau	
	Le patrimoine de l'eau cachée							lutte ICU, gestion ressource eau	
	Les plans d'eau-loisir							confort thermique usagers, lutte ICU	«on veut voir et toucher l'eau»
LES PAYSAGES DE LA MOBILITÉ	Les tracés dans le grand paysage							réduction conso E	«pour plus de mobilité douce»
	La valorisation des paysages et du patrimoine depuis les voies comme atout touristique notamment								«attention à la surfréquentation» «non-motorisation des espaces nature»
	La qualité paysagère intrinsèque des voies & le patrimoine arboré							réduction conso E, stockage CO ₂ , adaptation des espèces confort thermique usagers	
	Les « portes » du territoire								«trop de banalisation»
LES PAYSAGES URBAINS	Les « paysages-tableaux » et les silhouettes des villages face à l'urbanisation							réduction conso E, lutte ICU, confort thermique des usagers, préservation des sols	«contenir l'urbanisation»
	Les paysages urbains à vivre : la qualité paysagère du cadre de vie							réduction conso E, lutte ICU, confort thermique des usagers, préservation des sols	«réfléchir à la place de la voiture et du stationnement» «banalisation»
	Les « paysages-vitrines » d'entrée de ville							confort thermique usagers	«trop de banalisation»
	Les paysages des activités							réduction conso E, lutte ICU, confort thermique des usagers, préservation des sols	«trop de banalisation»
	Le patrimoine arboré et le végétal dans la ville							stockage CO ₂ , adaptation des espèces, préservation des sols, lutte ICU & inondation, confort thermique usagers	«les arbres en ville c'est pour respirer»
	Le patrimoine bâti								«attention aux villages perchés» «il ne faut pas de muséification»
	Les paysages nocturnes : pollution et mise en valeur							réduction conso E	«il y a trop de pollution lumineuse»
LES PAYSAGES AGRICOLES & FORESTIERS	Les paysages agricoles duranciens							gestion des eaux pluviales et risques inondation, stockage CO ₂ (haies, ripisylves), réduction conso E, gestion ressource eau	«l'agriculture façonne les paysages» «on ne veut pas de phyto» «on ne veut pas d'agriculture intensive» «il faut intégrer les bâtis»
	Les paysages agricoles entre Lure et Luberon								
	Les paysages agricoles du bassin d'Apt							adaptation espèces préservation sols, gestion ressource eau	
	Les paysages agricoles du bassin d'Aigues								
	Les milieux ouverts							gestion DFCI	
	Les paysages boisés : les forêts des grands massifs							stockage CO ₂ , adaptation des espèces préservation des sols	«pour une gestion durable» «il y a trop de résineux»
	Les paysages boisés : les boisements collinaires							stockage CO ₂ , adaptation des espèces préservation des sols	
	Les paysages de l'agriculture de proximité							réduction conso E, adaptation des espèces préservation des sols, gestion DFCI	«pour des circuits courts, pour du bio»
LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE	Les infrastructures dans le grand paysage							production énergies renouvelables	«le problème c'est surtout les réseaux»
	La qualité paysagère des installations aux abords								
	L'intégration paysagère et le « seuil d'acceptabilité »								«c'est une question d'échelle»

LES PAYSAGES DE L'EAU

PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DE L'EAU NATURELLE ET CANALISÉE



Valoriser les espaces naturels duranciens



Valoriser l'eau dans l'urbain



Préserver les paysages de l'eau gravitaire



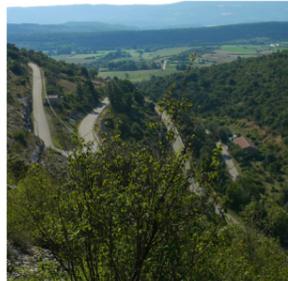
Valoriser la ressource eau «cachée»



Assurer la qualité de l'accès à l'eau-loisir

LES PAYSAGES DE LA MOBILITÉ

VALORISER LES PAYSAGES DE LUBERON-LURE DEPUIS LES VOIES DE COMMUNICATION ET RENDRE LISIBLES LES PORTES DU TERRITOIRE



Préserver et valoriser les paysages depuis toutes les voies de communications



Assurer la qualité des premiers plans



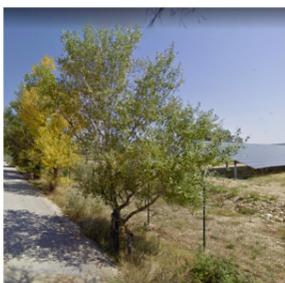
Rendre lisibles les entrées de Luberon-Lure

LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE GRAND PAYSAGE, ET FAVORISER SON ACCEPTATION AUPRÈS DE LA POPULATION



Assurer l'intégration paysagère des ouvrages



Assurer la qualité des abords des installations



Valoriser le développement des énergies renouvelables

LES PAYSAGES URBAINS

PRÉSERVER LES SILHOUETTES DES VILLAGES DANS LE GRAND PAYSAGE,
ASSURER L'ADAPTATION CLIMATIQUE ET LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES LOCALES DES ESPACES URBAINS À VIVRE, INTÉGRER LA NATURE EN VILLE, ASSURER LA QUALITÉ DU PAYSAGE NOCTURNE



Préserver, restaurer les silhouettes villageoises



Assurer la qualité paysagère du cadre de vie



Assurer la qualité des entrées urbaines



Intégrer et valoriser les activités



Préserver le patrimoine arboré, végétal, l'enrichir



Valoriser le bâti et les caractéristiques locales



Préserver et valoriser les paysages nocturnes

LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

PRÉSERVER ET CONFORTER LES ÉQUILIBRES ET LES CARACTÉRISTIQUES LOCALES DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS ET CRÉER DE NOUVEAUX PAYSAGES AGRICOLES PÉRI-URBAINS



Préserver l'agriculture durancienne et le bocage provençal



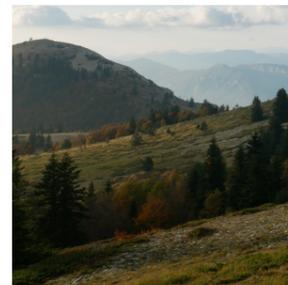
Pérenniser l'agriculture «à taille humaine» entre Lure et Luberon



Préserver le caractère mosaïque et les terrasses agricoles du bassin d'Apt



Valoriser la campagne «Toscane provençale» du bassin d'Aigues



Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux



Préserver la forêt et valoriser la culture forestière des massifs



Préserver et contenir les boisements collinaires



Favoriser l'agriculture autour des villages

LES PAYSAGES DE L'EAU

PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DE L'EAU NATURELLE ET CANALISÉE



VALORISER LES ESPACES NATURELS DURANCIENS

Concilier le respect des équilibres naturels et la valorisation pédagogique et de loisirs des espaces naturels duranciens : méandres, bras morts, ripisylves et berges.

L'objectif est multiple : redonner accès et contact à la Durance et son milieu, et ainsi élargir ce désir de nature, d'eau et de fraîcheur aux espaces humides du territoire, «redorer» l'image de la Durance, cette rivière longtemps considérée comme une «plaie» de la Provence, expliquer éduquer à l'environnement, la ressource eau, la biodiversité. Il s'agit aussi, ici, d'envisager des parcours doux, de mettre en liaison les espaces déjà aménagés d'observation, d'élargir à des publics non initiés, PMR, etc. Dans cet objectif, la préservation des milieux et des espèces doit rester prioritaire. En aucun cas il ne s'agit d'inciter à un suraménagement.



S'adapter au changement climatique en offrant la possibilité d'accès à l'eau, respecter et apprendre les milieux humides et leurs services environnementaux



VALORISER L'EAU DANS L'URBAIN

Retrouver et mettre en valeur dans le paysage urbain la présence et les passages de l'eau dans les villes et villages (rivières, canaux, fontaines, réservoirs...) pour la nature en ville, la biodiversité, la mobilité douce, contre l'effet d'îlot de chaleur, et en gérant les risques inondations

Si l'enjeu s'appliquait initialement surtout aux rivières à la traversée de l'espace urbain, il a été élargi à la présence de l'eau en général, traditionnelle au travers des canaux, des fontaines, lavoirs, etc. mais aussi et par extension à l'eau de pluie, dans une optique de gestion à ciel ouvert, de jardins de pluie, de noues paysagères... Toujours dans cette optique, la prise en considération de ces vallats et ravins, cours d'eau temporaires est importante. Les aménités de l'eau dans la ville sont fortes et elles permettent également de supporter un cortège végétal et animal appuyant la nature dans la ville. C'est la Trame Bleue.



S'adapter en offrant la possibilité d'accès à l'eau et des atmosphères rafraîchies par la rivière contre les effets d'îlot de chaleur urbain ; atténuer le changement avec l'ouverture de liaisons douces et la diminution de la consommation énergétique par les véhicules



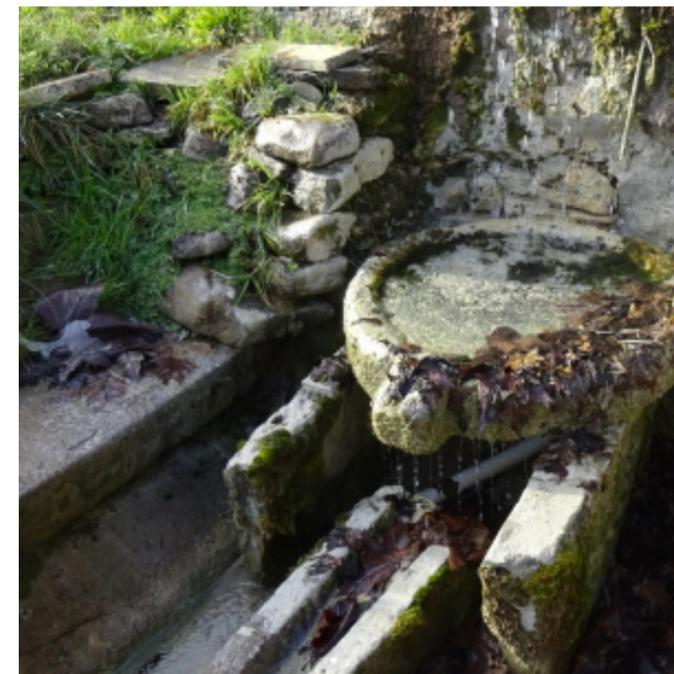
PRÉSERVER LES PAYSAGES DE L'EAU GRAVITAIRE

Reconnaître, préserver et valoriser le patrimoine des réseaux de l'irrigation gravitaire, leur fonctionnement et leurs aménités, les paysages associés dont le bocage provençal, de façon adaptée aux spécificités locales, besoins, risques, aux potentialités paysagères et vis-à-vis du changement climatique

L'objectif s'adresse à l'ensemble du réseau gravitaire à ciel ouvert. Le réseau possède de nombreuses particularités locales, aménités et potentialités, avec en commun, le prélèvement de la Durance direct ou indirect (via le canal EDF), et l'utilisation au sein du territoire. Quel que soit l'usage, l'humidité, l'eau, la fraîcheur du lit durancien en sont élargis spatialement, au bénéfice du paysage, de la végétation, des habitants, des activités locales... Par ailleurs, ces ouvrages ancestraux constituent un patrimoine inestimable à préserver.



S'adapter en offrant des atmosphères rafraîchies par les canaux et leur végétation en ville et en campagne, en gérant la ressource eau et les risques inondations. Atténuer par la création de liaisons douces, d'énergie renouvelable hydraulique, et en stockant le CO₂ (végétation rivulaire)



VALORISER LA RESSOURCE EAU «CACHÉE»

Retrouver le patrimoine et les savoir-faire (mines, sources, stockage, réservoirs...) de l'eau-ressource locale, les valoriser dans et pour le paysage de façon raisonnée ; compléter, intégrer et entretenir les ouvrages pour la gestion et l'approvisionnement de la ressource

Cet objectif s'adresse ici à l'eau «cachée», l'eau du sous-sol, d'une part, mais aussi l'eau finalement oubliée du fait de l'arrivée des canaux : l'eau de pluie. Longtemps, la ressource eau a été sur ce territoire un enjeu déterminant de survie, et l'homme a développé des ouvrages pour capturer et stocker les eaux de pluies, a trouvé et aménagé de nombreuses sources... L'enjeu de l'assurance de la ressource est de retour avec le changement climatique notamment. Il s'accompagne ainsi de l'objectif de qualité paysagère associé : retrouver le patrimoine et l'usage, créer de nouveaux systèmes et les intégrer...



S'adapter au changement climatique et l'atténuer en gérant la ressource en eau



ASSURER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DE L'EAU-LOISIR

Assurer la qualité paysagère, les accès et la préservation des abords naturels dans le (ré)aménagement des espaces d'eau-loisir (plans d'eau baignade, pêche, activités nautiques, etc.)

L'objectif vise la (re)qualification des points d'eau existants et futurs. Le plus souvent proches d'espaces naturels, ils se doivent d'en assurer les équilibres, et au même titre que le ménagement d'accès pédagogiques aux espaces duranciens, ils peuvent assurer des fonctions pédagogiques. La fréquentation doit être maîtrisée, des cheminements doux développés pour un accès facilité des habitants et visiteurs. A cet objectif se greffe la réflexion sur le multusage d'un plan d'eau, à l'instar de l'étang de la Bonde sur COTELUB : réserve pour l'irrigation agricole, plan d'eau baignade, pêche, biodiversité... Ce multusage qui peut notamment aider à financer une meilleure intégration paysagère.



S'adapter au changement climatique en offrant la possibilité d'accès à l'eau et à des atmosphères de fraîcheur

LES PAYSAGES DE LA MOBILITÉ

VALORISER LES PAYSAGES DE LUBERON-LURE DEPUIS LES VOIES DE COMMUNICATION ET RENDRE LISIBLES LES PORTES DU TERRITOIRE



PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DEPUIS TOUTES LES VOIES DE COMMUNICATIONS

Préserver et valoriser les paysages dans la requalification et le développement de l'ensemble des tracés de voies d'accès, de communication et touristiques (routes, pistes, chemins, sentiers, etc.) à destination des piétons, cycles, véhicules et engins, etc.) en assurant l'intégration dans le grand paysage, notamment par le respect de l'esprit des lieux en termes de gabarits, d'échelle, et d'adéquation des tracés au relief, et en ménageant des fenêtres et perceptions dynamiques vers les paysages, avec une attention toute particulière aux secteurs les plus fréquentés, les plus visités, les plus emblématiques

L'objectif vise TOUTES les voies, de l'autoroute au chemin de randonnée... En particulier, il s'adresse aux futures élargissements et/ou requalification de voie routière pour lesquels doit être introduite la qualité paysagère dans le grand paysage et qui devrait inclure des objectifs de « mise en scène » du paysage, avec fenêtres, mais aussi, points d'arrêt-minutes, ou plus long. Il s'adresse aussi au futur réseau doux, notamment en site propre, avec le même type d'objectif de mise en valeur des paysages traversés. L'objectif a aussi vocation à induire une réflexion sur la lisibilité des accès à ce réseau doux, des connections, des aménités... Enfin, les pistes forestières et DFCI font partie intégrante des cibles de l'objectif, avec d'une part la nécessité d'intégrer leur tracé dans le grand paysage, mais aussi, l'opportunité de les rendre multifonctionnelle, et de pouvoir élargir les réseaux de randonnée ou cycles.



Atténuer le changement climatique en démultipliant les possibilités de liaisons douces et en réduisant ainsi la consommation d'énergie fossile

ASSURER LA QUALITÉ DES PREMIERS PLANS

Assurer la qualité paysagère de la découverte dynamique du territoire au travers du maintien et de l'enrichissement de la qualité des abords des voies, de leurs aménagements et de leurs aménités, notamment les arbres d'alignement et le patrimoine vernaculaire routier

Il s'agit de préserver, entretenir, restaurer, compléter le patrimoine en bordure directe des tracés ; d'assurer la sécurisation des usagers et du patrimoine ; d'adopter une démarche d'anticipation des impacts et prendre en considération le paysage dans les transformations liées à l'évolution de la fréquentation et des usages, et au changement climatique. Dans ces aspects, la place du patrimoine arboré routier est forte, dans ses déclinaisons d'essences suivant les territoires, dans ses aménités climatiques, celle du patrimoine vernaculaire également, parapet, oratoire, murets, etc. notamment sur les passages emblématiques du territoire.



S'adapter en permettant un confort thermique dans les circulations grâce à la présence des arbres d'alignement

RENDRE LISIBLES LES ENTRÉES DE LUBERON-LURE

Favoriser la reconnaissance des entrées de territoire, au travers de l'annonciation aux portes (notamment au niveau des franchissements de la Durance), et en assurant tout particulièrement la qualité des ouvrages et abords des sections routières d'accès, celle des ambiances traversées et celle des paysages perçus

La notion de « porte » du territoire a été élargie à « entrée » de territoire, avec dans sa signification, la progression, l'immersion organisée des abords vers le cœur du territoire. Le pourtour du territoire est très marqué par la Durance, les portes sont donc des ponts, mais l'arrivée continue, souvent urbaine, et c'est tout ce linéaire vers la vieille-ville, vers la campagne, la montagne qui est à qualifier. Au-delà du routier, d'autres « entrées » existent ou vont être créées, à vélo, à pied, en train (avec cette fois-ci une réalité forte de la notion de « porte » : la gare). Ces entrées sont aussi importantes pour l'image et les paysages du territoire, parmi elles, l'Eurovéloroute a une dimension internationale.



L'objectif a des effets indirects sur le changement climatique, liés au traitement des voies et à la présence d'arbres d'alignement

LES PAYSAGES URBAINS

PRÉSERVER LES SILHOUETTES DES VILLAGES DANS LE GRAND PAYSAGE, ASSURER L'ADAPTATION CLIMATIQUE ET LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES LOCALES DES ESPACES URBAINS À VIVRE,



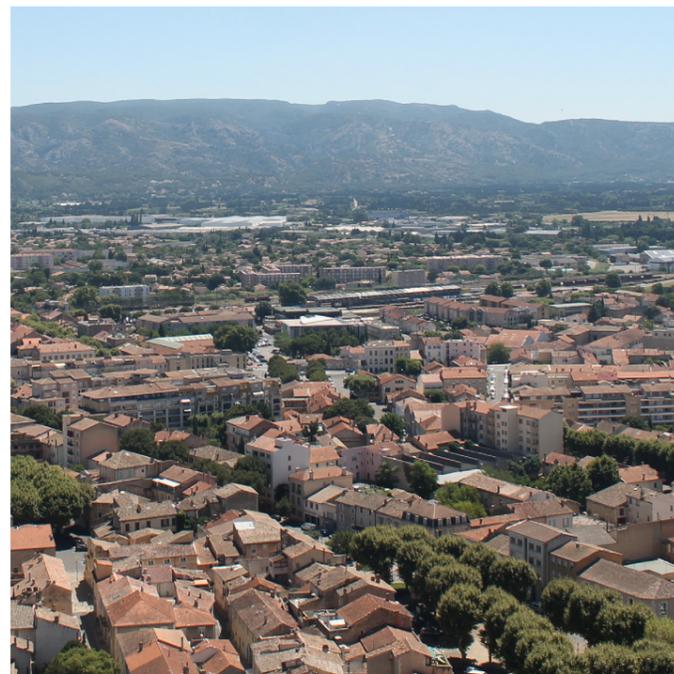
PRÉSERVER, RESTAURER LES SILHOUETTES VILLAGEOISES

Préserver les paysages-tableaux et silhouettes villageoises emblématiques de Luberon-Lure dans le cadre des opérations d'urbanisation et plus particulièrement vis-à-vis de la densification de quartiers périphériques ; initier la réflexion pour la restauration de paysages déjà dilués

L'objectif vise la lisibilité des villages du Luberon, leur silhouette dans le grand paysage, qui tient à la qualité de ce qui les entoure, et les souligne, et notamment à l'urbanisation qui peut déformer, diluer ces silhouettes. La notion de paysage-tableau s'adresse à certains secteurs du territoire où l'on appréhende ces silhouettes en chapelet sur fond de versants des massifs, naturels ou cultivés. Les «tâches» des villages y sont très prégnantes, et le paysage se lit comme un tout patrimonial. Là, l'étalement urbain peut modifier la perception «provinciale» patrimoniale en perception d'agglomération. Le paysage-tableau s'exprime surtout sur la DLVA, très visible depuis l'autoroute des Alpes.



La relation à la lutte contre le changement climatique passe est indirecte, elle passe par la qualité des espaces qui entourent les villages



ASSURER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU CADRE DE VIE

Assurer la qualité paysagère du cadre de vie des espaces urbanisés, notamment au travers des espaces publics : diversité et pertinence de leurs usages, qualité des aménagements, lutte contre les îlots de chaleur urbain, apaisement des circulations, du bruit, de la pollution, avec en particulier la mise en œuvre de la nature en ville

L'objectif s'adresse à la nouvelle urbanisation, limitée cependant sur le territoire, mais surtout à la qualité de l'existant et des opérations de densification, plus complexe à assurer. Il s'agit d'aller vers des ambitions fortes de compensation de la densification (lorsque l'habitat devient plus étroit, avec moins d'espace extérieur privé) par la qualité des espaces publics. Compenser aussi les effets d'îlots de chaleur urbain, avec la végétalisation, la perméabilité des sols, la présence de l'eau, la diminution des circulations motorisées... Un objectif très actuel positionné sur les espaces publics, qui est fortement porté par tous les territoires de la Réserve de Biosphère.



Un objectif fort pour la lutte contre le changement climatique et ses effets, incluant directement dans son énoncé les leviers de mise en œuvre



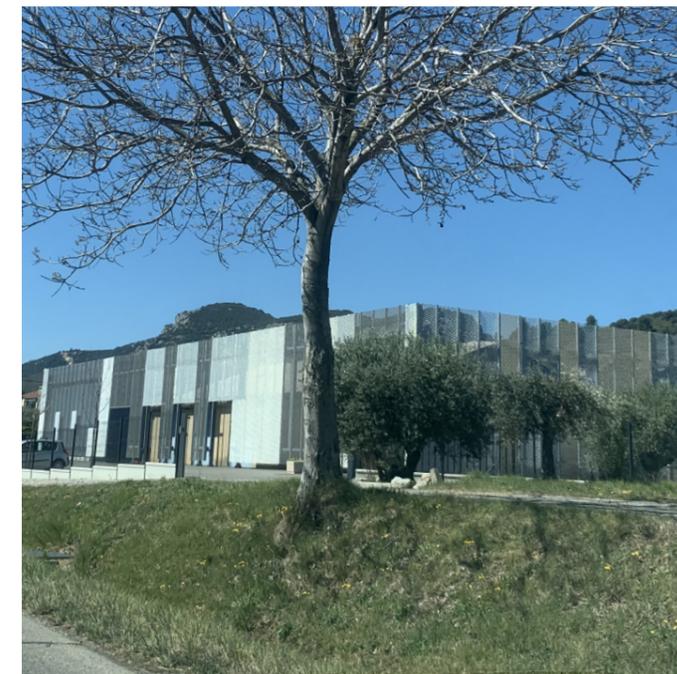
ASSURER LA QUALITÉ DES ENTRÉES URBAINES

Préserver, restaurer la qualité paysagère des espaces vitrines du territoire, les entrées urbaines, en assurant la transition entre les espaces, en affirmant l'identité des lieux ; intégrer les liaisons douces dans le réseau d'arrivée dans l'urbain; apaiser les circulations et intégrer les espaces de stationnement en entrée de ville

A l'instar de l'objectif concernant les entrées de territoire, cet objectif d'entrée urbaine s'adresse à la qualité de la voie, des abords, de l'architecture des bâtis commerciaux et d'habitats, des ambiances agricoles et naturelles. Souvent banales, ces vitrines urbaines sont à «redorer». Au-delà, l'évitement des continuums urbains entre les villages répond tout autant à cet objectif qu'à celui de la préservation des silhouettes villageoises. Il s'agit de conserver la distinction, la rupture urbaine et les caractéristiques locales qui font diversité et attractivité.



C'est dans le traitement des espaces urbains et des voies que s'exprimera la relation à la lutte contre le changement climatique. Mais il peut s'agir aussi, ici, de communiquer autour des efforts faits par les communes vis-à-vis du changement climatique.



INTÉGRER ET VALORISER LES ACTIVITÉS

Intégrer et valoriser les activités locales dans le paysage en (re)qualifiant leurs espaces et leurs bâtis via la recherche architecturale et végétale des identités locales, en assumant la créativité et l'innovation technologique, en y organisant des usages conviviaux et sociaux, en les reliant aux réseaux doux du territoire

«Il ne faut plus en avoir honte». L'activité d'un territoire est aujourd'hui une fierté et une volonté forte de maintien. Accueillir des artisans, même des industries, refléter une «vraie» vie, et ne pas se laisser muséifier par l'attractivité de résidence secondaire et touristique est l'objectif. Qualifier les espaces banalisés, mettre en valeur les bâtis et zones d'activité va passer par la qualité architecturale, l'expression des valeurs locales, la végétalisation, le caractère accueillant et convivial aussi dans les «zones», l'accessibilité, douce notamment, etc. Cette qualification aura également comme effet l'attractivité pour d'autres artisans et l'attractivité résidentielle permanente.



Atténuer et s'adapter en réduisant notamment les trajets domicile-travail et donc la consommation d'énergie fossile sur le territoire, et au travers de la qualité urbaine des aménagements

INTÉGRER LA NATURE EN VILLE, ASSURER LA QUALITÉ DU PAYSAGE NOCTURNE



PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ, VÉGÉTAL, L'ENRICHIR

Préserver, restaurer et enrichir le patrimoine arboré urbain, la présence de la nature, en favorisant son acceptation, en faisant reconnaître leurs aménités climatiques, environnementales et sociales, en facilitant et partageant leur gestion et leur entretien, en anticipant le renouvellement vis-à-vis du changement climatique

C'est l'objectif de qualité paysagère répondant directement au Plan national «Nature en ville», dont l'arbre et le végétal sont des éléments essentiels. Cet objectif est partagé par toutes les EPCI. Il se traduira par la connaissance, la sensibilisation, l'organisation de la gestion... Il a de multiples facettes, sociales, environnementales et écologiques, en sus de son caractère profondément paysager et esthétique. Dans cet objectif, l'arbre est primordial, et avec lui, les considérations sur son renouvellement, et l'adaptation du patrimoine arboré au changement climatique.

S'adapter et atténuer les effets du changement climatique en introduisant la nature en ville et spécialement en ménageant le patrimoine arboré pour lutter contre les îlots de chaleur urbain, pour perméabiliser les sols, pour gérer les eaux pluviales, et en adaptant les espèces

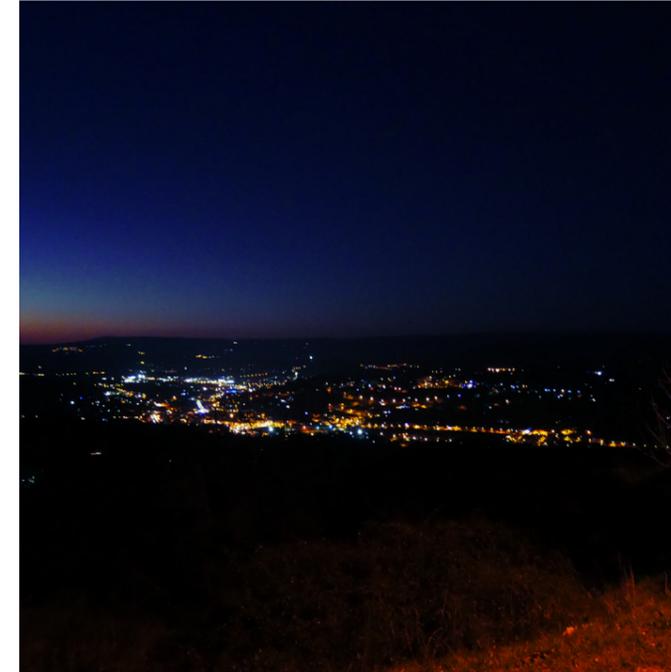


VALORISER LE BÂTI ET LES CARACTÉRISTIQUES LOCALES

Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti du territoire ; mettre en valeur les caractéristiques locales des bâtis patrimoniaux et vernaculaires, notamment en les mettant en scène au sein des espaces publics ; garantir les continuités architecturales et le lien au territoire dans les nouveaux aménagements et bâtis

L'objectif est double, valoriser les éléments bâtis patrimoniaux ou tout simplement identitaires des lieux, des matériaux traditionnels... et assurer dans la requalification et les nouvelles constructions le lien aux ressources locales, aux nouvelles préoccupations climatiques, etc. Il s'agit d'allier, notamment dans l'espace public, le bâti et son environnement, de (re) créer des histoires de territoire, voire des filières locales, des formations. Le territoire est riche de ressources pour la construction, et aujourd'hui, le bois s'ajoute aux ocre, aux pierres...

Atténuer par le (ré)emploi de matériaux et artisans locaux, limitant les transports, par le retour à des constructions durables, par l'utilisation du bois... Le changement climatique intervient également ici en tant que source d'inspiration pour l'architecture



PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES NOCTURNES

Préserver, restaurer et valoriser la qualité paysagère nocturne, et notamment celle du ciel étoilé, en assurant la limitation et la gestion optimisée de l'éclairage « utile », et en réalisant une mise en lumière du patrimoine raisonnée et adaptée aux enjeux croisés de la biodiversité

L'objectif lié à la restauration du paysage étoilé est totalement lié à la récente législation sur la pollution lumineuse. Dans cet objectif, l'idée est d'affirmer la volonté de réduire et optimiser l'éclairage public, mais surtout de trouver des moyens, des techniques pour appliquer au plus tôt la législation, sensibiliser la population et donner ainsi l'exemple à partir des réalisations sur l'espace public.

La mise en valeur du patrimoine quant à elle doit raisonner la consommation, préserver les milieux naturels. Appliqué à tout le territoire, cet objectif peut permettre une mutualisation de moyens, et une harmonie dans la mise en valeur.



L'objectif a un effet fort d'atténuation directe du changement climatique par la minimisation de la consommation énergétique

LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

PRÉSERVER ET CONFORTER LES ÉQUILIBRES ET LES CARACTÉRISTIQUES LOCALES

DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS ET CRÉER DE NOUVEAUX PAYSAGES AGRICOLES PÉRI-URBAINS



PRÉSERVER L'AGRICULTURE DURANCIENNE ET LE BOCAGE PROVENÇAL

Préserver les espaces agricoles de la plaine durancienne, dans leur diversité et leurs caractéristiques locales, et dans cette diversité, le bocage provençal, spécifique de la Plaine comtadine, conditionné par le fonctionnement du réseau d'irrigation gravitaire

Cet objectif est en relation directe avec celui des paysages de l'irrigation gravitaire. Sur la Plaine comtadine, c'est la survie d'un immense espace cultivé, arboré, végétalisé et parcouru par l'eau vive des canaux douze mois par an dont il est question. Sans ce système, la terre serait aride, comme elle l'était il y a plusieurs siècles : une fournaise inculte. Sur les autres espaces duranciens cultivés (Sud et Ouest du territoire), c'est la potentielle transformation des modes et types d'agriculture (serres, intensification, passage du maraîchage à des prairies...) qui peut transformer des paysages auxquels la population s'est habituée. Il s'agit ici soit d'empêcher, soit d'accompagner ces transformations qui peuvent être inévitables.



PÉRENNISER L'AGRICULTURE «À TAILLE HUMAINE» ENTRE LURE ET LUBERON

Préserver les espaces agricoles et pastoraux entre Luberon et Lure, leur patrimoine de pierre sèche et de fermes massives, leur « taille humaine » reflétant l'effort ancestral des hommes, tout particulièrement les grands espaces cultivés ou fauchés autour et soulignant les villages, les craux

La volonté ici est de préserver la «taille humaine» des paysages ruraux, ce qui signifie conserver un certain rapport établi des bâtis et des terres cultivées vis-à-vis de la nature, mais également de prendre en compte dans tout projet une forte dimension sociale, collective et locale. C'est face à l'arrivée de projets d'énergie renouvelable de «l'extérieur», face à l'enfrichement de terres qui ne sont pas transmises, face aussi, à certaines volontés individuelles de développement urbain, etc. que cet objectif se dresse, car l'identité du territoire réside dans ces îlots agricoles. L'objectif inclut aussi ce potentiel de valorisation des paysages ruraux authentiques, avec leurs installations et leurs produits (hangars, silos, lieux de vente en circuits courts, marchés....)



PRÉSERVER LE CARACTÈRE MOSAÏQUE ET LES TERRASSES AGRICOLES DU BASSIN D'APT

Préserver le caractère mosaïque d'agricultures diversifiées et de structures naturelles caractéristiques du bassin d'Apt ; préserver les terrasses de cultures en pierre sèche ; anticiper et accompagner les nouvelles pratiques et nouveaux dispositifs liés à l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique

Le Bassin d'Apt doit sa qualité paysagère en grande partie à sa mosaïque agricole de vergers, vignes, maraîchage, céréales, lavandes, etc. aux parcelles délimitées et ponctuées de ripisylves de valats et rivières, de canaux et filioles, micro-zones humides, haies, bosquets, collines boisées, etc. Cette mosaïque nature-culture et les terrasses de pierre sèche des pourtours du bassin ont créé l'image douce du Luberon tout autant que ces châteaux et villages perchés. L'objectif se justifie non pas dans le maintien de l'agriculture, les documents de planification les sécurisant aujourd'hui, mais dans ses caractéristiques : les tailles des parcelles et les micro-structures naturelles, les terrasses aussi. Enfin, de nécessaires transformations nécessitent l'accompagnement des populations et agriculteurs.



VALORISER LA CAMPAGNE «TOSCANE PROVENÇALE» DU BASSIN D'AIGUES

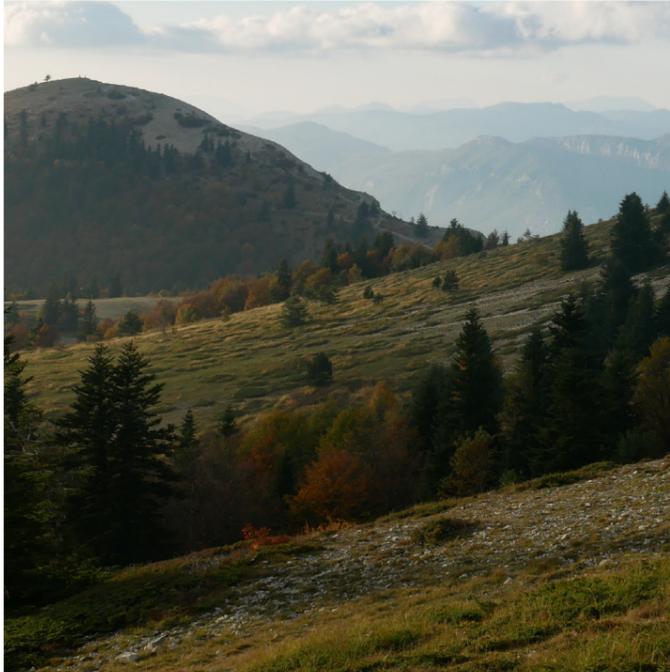
Préserver, entretenir et valoriser les caractères spécifiques de la campagne du Pays d'Aigues qui font d'elle une «Toscane provençale» : éléments naturels et agricoles, vernaculaires et monumentaux sur fond de massif imposant du Luberon

L'objectif vise la reconnaissance, la préservation et l'entretien de éléments constituant le caractère si spécifique des paysages du Sud Luberon : les boisements collinaires et les ripisylves des multiples cours d'eau ; le parcellaire agricole à taille humaine ; la diversité des cultures, vignes, vergers, autres cultures provençales ; les arbres plantés intentionnellement : isolés, en haies, d'alignement ou d'accompagnement de fermes ; le patrimoine bâti de pierres sèches (cabanons, puits, murets, restanques, etc.) ; le caractère rural des chemins et des abords des routes ; les vues sur les villages et les châteaux depuis les voies de communication. L'objectif sous-tend la pédagogie aux acteurs et habitants, mais aussi la valorisation de cette campagne, notamment via les routes et le développement du réseau doux.



La relation au changement climatique de l'ensemble de ces objectifs visant la qualité des espaces agricoles, des forêts et des milieux ouverts, est fondamentale : adapter les cultures et les essences aux nouvelles et futures conditions climatiques ; favoriser, communiquer et faire accepter dans les paysages de nouvelles pratiques préservant les sols et la biodiversité, gérant mieux la ressource en eau ; favoriser les circuits courts, la proximité des productions et les filières locales ; préserver le territoire des risques incendie et inondation qui s'accroissent avec les effets du changement climatique ; maintenir un couvert végétal «humide» sur les territoires les plus sujets aux sécheresses et aux canicules (Plaine comtadine notamment)...

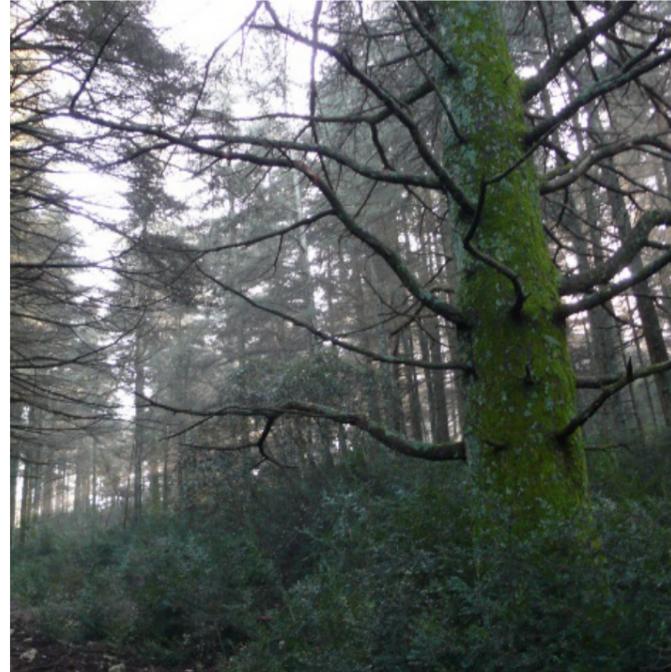
CETTE FAMILLE D'OBJECTIFS CONSTITUE UN AXE DÉTERMINANT DES AMBITIONS DU TERRITOIRE EN TERME DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE TOUT EN VISANT LA PRÉSERVATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS DES PAYSAGES POUR QU'ELLES SOIENT COMPRISSES ET ACCEPTÉES.



MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS DES CRÊTES ET DES CRAUX

Préserver et valoriser les paysages ouverts des crêtes et des craux, en assurant la compréhension de l'activité pastorale par tous, son maintien et ses relations intimes et raisonnées avec la biodiversité associée à ces landes

Les craux pâturés d'entre Lure et Luberon assurent des respirations paysagères et le maintien de crêtes ouvertes, les vues et la qualité de la découverte, autant qu'une biodiversité spécifiques. L'objectif vise à faire reconnaître dans l'effort de maintien, la nécessité de l'activité d'élevage et de pastoralisme. Il induit la communication sur cette activité, sur ses difficultés qui mène aujourd'hui à une forte baisse du nombre des bergers, la gestion des conflits d'usages et opposition de points de vue, entre les pratiquants de la montagne et de la nature et les bergers, vis-à-vis des loups, etc. L'objectif est paysager mais poursuit aussi le lien sociétal.



PRÉSERVER LA FORÊT, ET VALORISER LA CULTURE FORESTIÈRE DES MASSIFS

Préserver la qualité paysagère des forêts face au changement climatique, en organisant son entretien, son renouvellement et la défense contre les incendies dans le respect des paysages, et en maîtrisant le développement de leur exploitation ; développer et valoriser la culture forestière et les filières associées à son exploitation

Cet objectif est fondamental, et pas uniquement pour les paysages forestiers. Les «menaces» sont multiples et fondamentalement liées au changement climatique : risque incendie (réchauffement, sécheresses prolongées et répétées), maladies et parasites, exploitation grandissante de la ressource, alors que la forêt constitue l'un des leviers les plus forts pour atténuer le changement climatique. Et si la dégradation de la forêt entraîne celle du paysage forestier, elle a aussi des impacts autour des forêts : érosion, risque inondation plus fort... La préservation de la forêt passe par de nombreuses actions à mettre en oeuvre, avec tout d'abord la création d'une réelle culture forestière, pour une reconnaissance de la population. Valoriser la ressource localement fait aussi partie de cette culture.



PRÉSERVER ET CONTENIR LES BOISEMENTS COLLINAIRES

Préserver, entretenir et contenir les boisements collinaires au sein des espaces agricoles en tant que structures paysagères caractéristiques, relais de biodiversité et aménités climatiques, ainsi que supports d'activités de proximité, voire d'exploitation

Les collines boisées rythment et mettent en valeur les paysages agricoles. La tendance à l'enfrichement existe, mais il s'agit d'une question plus liée à l'activité agricole qu'à la forêt elle-même. L'objectif vise d'une part à maintenir un équilibre entre ces espaces boisés et cultivés. D'autre part, sans entretien, ces boisements deviennent, au même titre que les grandes forêts, à risque pour les incendies. Ils deviennent impénétrables aussi. L'objectif inclut donc l'entretien, qui peut passer par l'exploitation, la sylvopastoralisme. Ces boisements étant de plus souvent proches de villages ou habitations, ils peuvent constituer une source de bois, de promenade et loisirs, cueillette ou chasse... Aujourd'hui relativement délaissés, ils peuvent retrouver des fonctions, et conserver ainsi leur valeur paysagère.



FAVORISER L'AGRICULTURE AUTOUR DES VILLAGES

Poursuivre le développement de l'agriculture de proximité dans les paysages, maraîchage et vergers en périphérie directe des villes et villages, (sylvo)pastoralisme aux sein des « écrins » soulignant les villages pour maintenir ouverts les espaces ou entretenir les sous-bois

Cet objectif est multiple, avec en premier lieu le désir d'une agriculture de proximité pour les habitants des villages. Mais, d'un point de vue paysager, il s'agit d'une approche relativement récente, celle du traitement des lisières urbaines, interfaces de l'habitat humain avec la nature ou l'agriculture. La recherche de solutions pour limiter le réchauffement climatique, notamment la réduction des trajets motorisés, amène à reconsidérer les fonctionnalités de ces lisières, alors qu'ancestralement, elles avaient de nombreuses utilités, la voiture n'existait pas, on produisait au plus près ce dont on avait besoin. Les lisières pourraient ainsi accueillir aujourd'hui une production alimentaire, énergétique, des espaces de loisirs, etc. A ces aménités locales, il s'agit aussi ici de valoriser le paysage, objectif des silhouettes villageoises.

LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE GRAND PAYSAGE, ET FAVORISER SON ACCEPTATION AUPRÈS DE LA POPULATION



ASSURER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES OUVRAGES

Accompagner le développement et assurer l'intégration et la valorisation de toutes les infrastructures d'énergie renouvelable et des ouvrages permettant leur acheminement ainsi que leur stockage dans les grands paysages, en site propre ou sur bâti, notamment vis-à-vis des sites et des espaces patrimoniaux et en respectant les rapports d'échelle des paysages

Cet objectif vise l'intégration physique dans les grands paysages et vis-à-vis de la patrimonialité des sites et des bâtis, de toutes les infrastructures liées à l'énergie. Si il pointe en priorité le développement des énergies renouvelables, c'est en raison des objectifs nationaux, déclinés en Région et territorialement, qui vont amener à démultiplier ces installations. Il ne s'agit pas forcément de les cacher, elles sont la trace d'une nouvelle époque, mais de raisonner leur installation, en croisant d'autres préoccupations, pas uniquement paysagères.



ASSURER LA QUALITÉ DES ABORDS DES INSTALLATIONS

Assurer la qualité des aménagements, des abords, et de la perception immédiate des installations et des ouvrages de tout type nécessaires au développement des énergies renouvelables ; favoriser l'innovation architecturale et l'intégration naturelle sans forcément « cacher » mais en valorisant la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire et en s'intégrant à la nature du site

A l'image du traitement des abords de ce parc photovoltaïque (cf photographie ci-dessus), l'intégration des ouvrages passe par le détail des abords, une haie constituée d'espèces locales (ici l'espace durancien), une clôture transparente, un chemin de service laisser sauvage, une promenade en mélange terre-pierre... Cette qualité de proximité, lorsque les abords sont accessibles est essentielle. Il est aussi possible d'imaginer une mise en valeur architecturale, de nouveaux concepts, artistiques, technologiques...



VALORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Favoriser l'acceptation du développement des énergies renouvelables dans les paysages auprès de la population et des acteurs du territoire, notamment en les impliquant dans les processus de développement, y compris l'anticipation, et en favorisant des projets de maîtrise collective et à retombées locales

L'objectif vise la part abstraite du paysage, souvent en relation avec la maîtrise locale, sans intervention extra-territoriale. L'on est en effet souvent plus attaché à ce que l'on a décidé de faire, qu'à ce que d'autres ont décidé sans nous consulter. L'objectif inclut aussi, car les projets sont économiques, de favoriser les retombées directes aux populations, en ressource énergétique mais aussi et pourquoi pas en possibles revenus complémentaires.



CQFD : atténuer le changement climatique en produisant et utilisant des énergies renouvelables, sans porter préjudice aux milieux naturels, à l'agriculture et aux paysages

TABLEAU CROISÉ OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE / À L'ÉCHELLE DES EPCI

Les EPCI ont formulé entre 4 et 5 objectifs de qualité paysagère chacun, axés sur leurs enjeux prioritaires. Mais beaucoup sont concernés par de nombreux objectifs de la Réserve de Biosphère : les cases orangées matérialisent cette correspondance.

	OQP RÉSERVE DE BIOSPHÈRE	OQP CCPAL	OQP CHPPB-CPFML	OQP DLVA	OQP COTELUB	OQP PERTUIS	OQP LMV
TRANSVERSAL	DÉVELOPPER LA CULTURE DU PAYSAGE		Préserver la «taille humaine» dans tout projet de développement ou d'aménagement, en particulier ceux des Enr, et dans le cadre de la transition et la transmission agricole, en privilégiant l'initiative et la maîtrise collective locale				
LES PAYSAGES DE L'EAU	Valoriser les espaces naturels duranciens						Valoriser les paysages duranciens pour le loisir et la pédagogie, en respectant les équilibres naturels
	Valoriser l'eau dans l'urbain						
	Préserver les paysages de l'eau gravitaire						Préserver les paysages agricoles de bocage provençal conditionnés par l'irrigation gravitaire et ses structures végétales
	Valoriser la ressource eau «cachée»						
	Assurer la qualité de l'accès à l'eau-loisir						
LES PAYSAGES DE LA MOBILITÉ	Préserver et valoriser les paysages depuis toutes les voies de communications	Poursuivre le maillage du territoire de liaisons douces au service des déplacements quotidiens et de la valorisation touristique, dans le respect et pour la mise en valeur des paysages	Accompagner un développement touristique doux : voies, itinéraires, modes de découverte, loisirs, culture et infrastructures d'accueil, à échelle humaine et locale, en préservant et en mettant en valeur les paysages de nature sauvage et ruraux	Enrayer le développement urbain en continuum linéaire, et requalifier les sections dégradées en améliorant le traitement des abords, en valorisant les identités paysagères traversées et en affirmant la qualité des entrées de villages	Valoriser et promouvoir les paysages du quotidien et touristiques depuis les voies de communication, notamment dans le cadre de leur développement ou de leur transformation	Assurer la qualité de la perception paysagère du territoire dans les grands projets routiers, depuis les voies, et depuis l'extérieur	Respecter et mettre en valeur les paysages dans la poursuite du maillage de circulations douces
	Assurer la qualité des premiers plans						
	Rendre lisibles les entrées de Luberon-Lure			Préserver et améliorer la qualité paysagère et la lisibilité des portes d'entrée du Parc du Luberon notamment depuis les abords de la sortie de Manosque de l'autoroute A51 jusqu'à l'enveloppe urbaine de la ville		Qualifier la séquence de l'entrée Sud de Pertuis et y assurer l'intégration des circulations douces	

	OQP RÉSERVE DE BIOSPHÈRE	OQP CCPAL	OQP CHPPB-CPFML	OQP DLVA	OQP COTELUB	OQP PERTUIS	OQP LMV
LES PAYSAGES URBAINS	Préserver, restaurer les silhouettes villageoises		Souligner les silhouettes villageoises par des ceintures vertes cultivées	Préserver voire restaurer la perception du paysage-tableau du territoire Ouest DLVA depuis le Val de Durance : ses éléments structurants, notamment les silhouettes villageoises, le manteau forestier des versants du Luberon, les premiers plans naturels de la ripisylve durancienne et des espaces agricoles			Assurer la qualité paysagère des extensions et densifications urbaines en veillant au confort thermique, à la nature en ville et à la perméabilisation des sols Préserver la perception des silhouettes villageoises et les coupures d'urbanisation entre les villages
	Assurer la qualité paysagère du cadre de vie	Revaloriser la qualité paysagère de l'existant urbain, notamment des espaces publics, en mettant au cœur de la valorisation l'identité locale (matériaux et biodiversité), le patrimoine dont le « petit » patrimoine, les usages sociaux et l'adaptation au changement climatique (confort thermique des espaces publics) Poursuivre la qualification paysagère d'Apt, en tant que ville centrale du Luberon, à l'image du grand territoire qu'elle irrigue		Assurer l'intégration des opérations de densification urbaine dans le grand paysage et la qualité paysagère et climatique du cadre de vie (notamment les espaces végétalisés et les espaces publics) des secteurs densifiés		Assurer la qualité paysagère et affirmer les usages des espaces publics notamment en mettant en valeur le patrimoine bâti et végétal Assurer un confort thermique et une perméabilisation des sols des espaces publics urbains périphériques Assurer la qualité paysagère des nouveaux quartiers, vis-à-vis du grand paysage, du cadre de vie et des usages des espaces publics, et en intégrant des mesures liées à la lutte contre le changement climatique (confort thermique, perméabilité des sols,..)	
	Assurer la qualité des entrées urbaines			Enrayer le développement urbain en continuum linéaire, et requalifier les sections dégradées en améliorant le traitement des abords, en valorisant les identités paysagères traversées et en affirmant la qualité des entrées de villages	Assurer la qualité des entrées de ville et de village	Qualifier la séquence de l'entrée Sud de Pertuis et y assurer l'intégration des circulations douces	
	Intégrer et valoriser les activités				Valoriser les activités artisanales locales (ressources et savoir-faire) dans les paysages du Pays d'Aigues		
	Préserver le patrimoine arboré, végétal, l'enrichir					Connaître, protéger et enrichir le patrimoine arboré en espace urbain, pour ses services écosystémiques, climatiques et esthétiques	
	Valoriser le bâti et les caractéristiques locales	Mettre en valeur les liens et l'histoire intimes du socle géologique du territoire, de son bâti et des paysages naturels et anthropiques façonnés par l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol					
	Préserver et valoriser les paysages nocturnes	Renverser la perception paysagère nocturne : d'un paysage sur-éclairé subi à la mise en valeur maîtrisée et discrète des patrimoines du territoire dans le respect de la biodiversité et en suivant les objectifs de transition énergétique					

	OQP RÉSERVE DE BIOSPHÈRE	OQP CCPAL	OQP CHPPB-CPFML	OQP DLVA	OQP COTELUB	OQP PERTUIS	OQP LMV
LES PAYSAGES AGRICOLES & FORESTIERS	Préserver l'agriculture durancienne et le bocage provençal						Préserver les paysages agricoles de bocage provençal conditionnés par l'irrigation gravitaire et ses structures végétales
	Pérenniser l'agriculture «à taille humaine» entre Lure et Luberon		Maintenir le caractère agricole des paysages notamment le patrimoine, la «taille humaine», les larges espaces ouverts autour des villages				
	Préserver le caractère mosaïque et les terrasses agricoles du bassin d'Apt						
	Valoriser la campagne «Toscane provençale» du bassin d'Aigues				Préserver et valoriser les caractères spécifiques de la campagne du Pays d'Aigues : les structures paysagères de boisements collinaires et de ripisylves ; le parcellaire agricole à taille humaine et la diversité des cultures ; les arbres plantés (isolés, en haies, d'alignement, d'accompagnement de fermes) ; le patrimoine bâti de pierres sèches (cabanons, puits, murets, restanques, etc.) ; le caractère rural des chemins et des abords des routes ; les vues sur les villages et les châteaux depuis les voies de communication		
	Maintenir les paysages ouverts des crêtes et des craux						
	Préserver la forêt et valoriser la culture forestière des massifs		Accompagner et maîtriser l'évolution paysagère de toutes les forêts, publiques et privées, dans une approche globale et décloisonnée, notamment face au changement climatique et en organisant ensemble son exploitation, son entretien, son renouvellement, sa valorisation		Assurer la qualité paysagère des boisements et forêts, notamment face au changement climatique, en organisant Leur exploitation, Leur entretien, Leur valorisation		
	Préserver et contenir les boisements collinaires						
	Favoriser l'agriculture autour des villages		Souligner les silhouettes villageoises par des ceintures vertes cultivées				

	OQP RÉSERVE DE BIOSPHÈRE	OQP CCPAL	OQP CHPPB-CPFML	OQP DLVA	OQP COTELUB	OQP PERTUIS	OQP LMV
LES PAYSAGES DE L'ÉNERGIE	Assurer l'intégration paysagère des ouvrages			Assurer l'intégration paysagère dans le grand paysage et auprès de la population des nouvelles infrastructures D'énergie renouvelable LimitER l'impact sur les milieux agricoles et naturels Assurer la qualité paysagère des abords directs des ouvrages Valoriser le développement de l'énergie renouvelable			
	Assurer la qualité des abords des installations						
	Valoriser le développement des énergies renouvelables						

IMAGINONS CE QUI SE DIRAIT SI LES OBJECTIFS SONT ATTEINTS :

«La Durance, je ne m'étais jamais aperçu qu'elle était si belle, bonne idée d'être venus à la «Tour aux Oiseaux» !»



«Après le boulot, pour se rafraîchir ça te dit de faire un tour sur les berges ? - et ensuite on mange au resto près de la fontaine... - Cool !»



«Qu'il fait bon à l'ombre des platanes devant ce champ tout vert, je reviens ici faire une petite sieste après la rando dans la colline.»



«-Et si on remettait en état de fonctionnement la cuve sous la maison, il faut chercher et réparer les conduits, pour arroser le potager, comme le voisin ? - J'adore les tomates !»



«J'ai acheté une remorque-vélo pour mon paddle, tu viens on va au lac ? Prends ton appareil photo c'est trop chouette là-bas, on voit même les Alpes !»



«Ah qu'elles sont jolies les routes de montagne, ça te dit de venir pour plaisir être facteur ! Mais déjà, du bureau à la maison, ça te dit de venir pour plaisir depuis l'ouverture du chemin, avant 5 min en voiture, maintenant 10 min à vélo, mais je fais traîner...»



«Tu as vu tous ces arbres ? La route, c'est une forêt ! Et il fait si frais qu'on n'a même pas besoin de mettre la clim !»



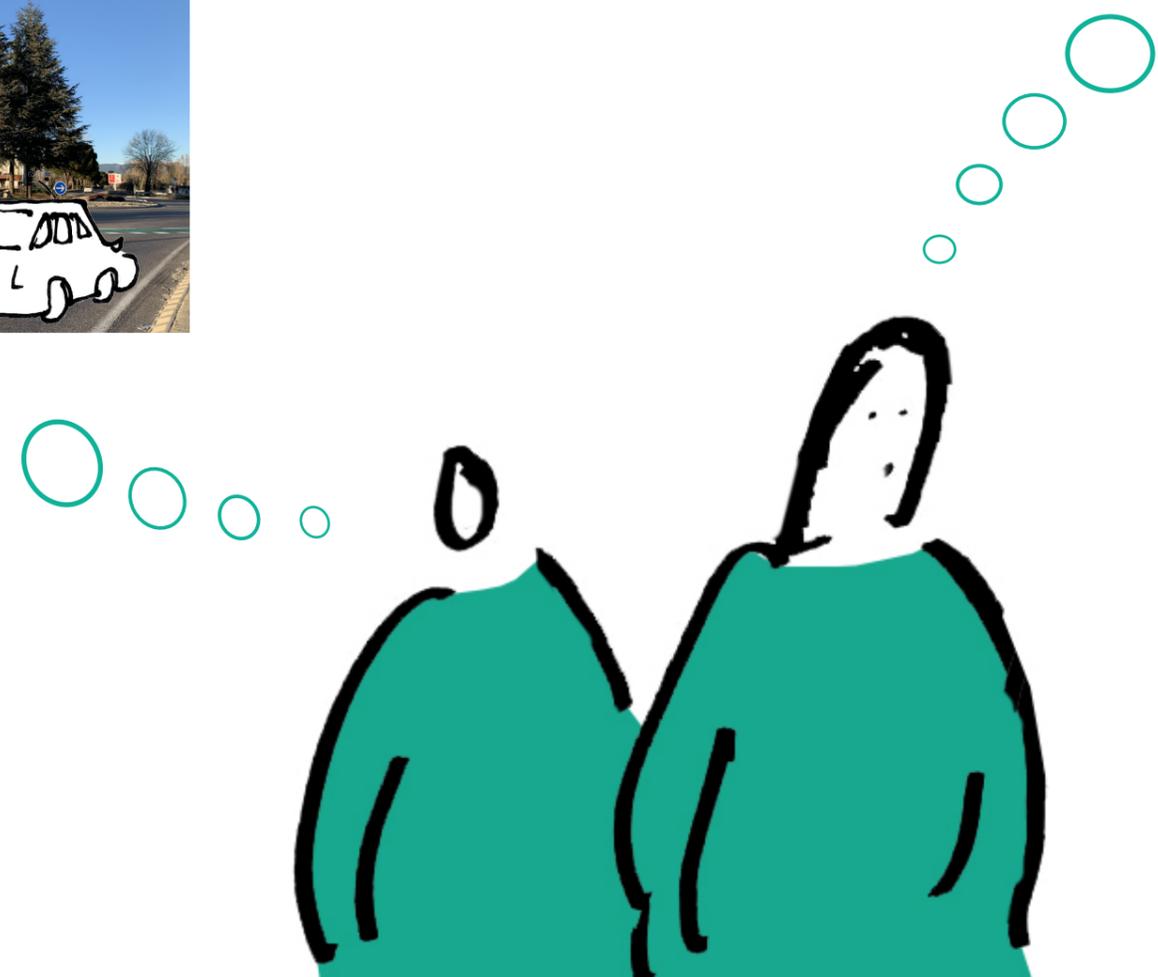
«Ca y est, on est dans le Luberon, je t'avais dit, pas besoin de GPS, on peut pas se tromper de route !»



«-C'est un champ de lavande là-bas ? - Non, c'est un champ d'énergie ! Il faut que je te montre la sculpture à Manosque, tu sais on est dans la vallée de l'énergie !»



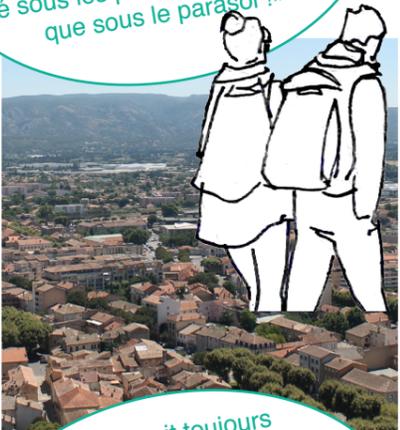
«Depuis qu'on a la centrale villageoise, je n'ai plus de facture d'électricité ! En plus, l'affouage me donne du bois pour tout l'hiver !»



«Les villages du Luberon me feront toujours rêver, tu sais, chez nous on ne les voit plus, on a fait n'importe quoi !»



«Depuis que la place a été refaite, je sors à pied volontiers, plus peur d'être écrasée ! Le marché est plus grand, le pain à côté ! Et le café sous les platanes il est meilleur que sous le parasol !»



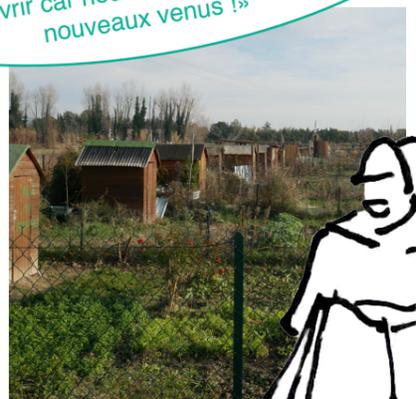
«-Alors cette zone que devient-elle ? Toujours allergique ? - non, c'est plus une zone ! Ils ont installé un marché de producteurs et une aire de jeux pour les enfants, j'y vais souvent maintenant.»



«Depuis que mon mari a relooké le dépôt, tu sais avec le bardage en bois, les grimpantes et les films photovoltaïques, tout le monde nous appelle, même d'autres plombiers qui voudraient s'installer dans la région !»



«On s'est installé au village parce qu'on n'a pas les moyens d'avoir une maison avec un jardin, mais on ne regrette pas ! La mairie nous a donné un potager, et comme nous ne sommes pas doués, il y a toujours quelqu'un pour nous conseiller, et une ribambelle de gamins pour jouer avec les petits ! Et l'école devrait réouvrir car nous ne sommes pas les seuls nouveaux venus !»



«Le cœur du village est devenu un jardin, ça pousse partout, plus de poussières ou de flaques quand il pleut ! Et il y fait frais !»



«Ce serait toujours pareil un village si il n'y avait pas ces petits riens, la forme de la fontaine, la couleur des murs, et maintenant, ici, il y a cette maison futuriste en verre et en bois, on doit bien vivre dedans avec toute cette lumière ?»



« Il y a des étoiles partout ! C'est incroyable ! Et celle-là, elle est vraiment tout près de la montagne, tu connais son nom ? Le Rocher de Saignon ! »



«En faisant du petit bois avec son chien, le voisin a ramassé 2 kg de sanguins derrière chez lui, dans la colline ! On y va demain matin ?»



«-Les pommes, les pommes, elles sont bioniques maintenant ou quoi ? -C'est des filets photovoltaïques, on s'est bien habitués aux filets blancs, pourquoi pas des bleus ?»



«Ici on décide nous-mêmes, on a toujours nos racines, on discute, on se met d'accord, c'est pour ça qu'on a de beaux paysages !»



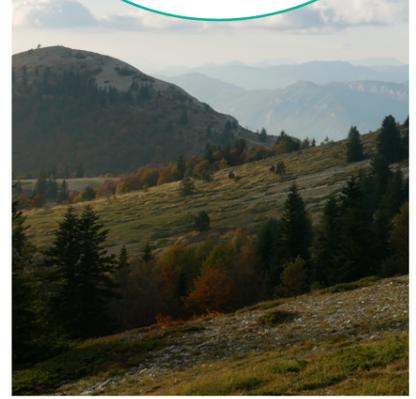
«J'aime le Luberon, et quand je monte sur le plateau de Claparèdes et que je regarde en bas, je sais pourquoi !»



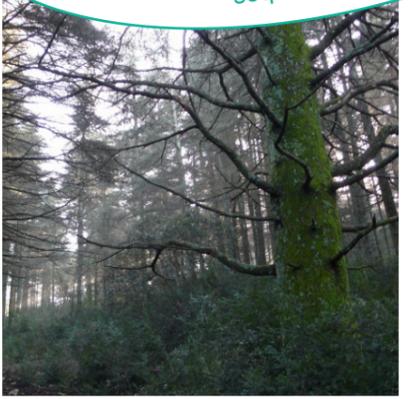
«-On va en Toscane ce week-end ? -Tu rigoles, on n'a pas les moyens ! - Mais si, on va au Pays d'Aigues, à 50km, et en plus le vin est meilleur !»



«- «Berger d'un jour», tu as vu ça dans le journal, ils proposent de les accompagner ? On y va ? Les moutons, les patous, et toi qui aime tant les loups ! - Idiot ! - Justement, c'est peut-être l'occasion d'en parler avec les bergers et de comprendre un peu mieux...»



«-Qu'est-ce qu'il veut faire plus tard ton fils ? -Forestier, il a fait un stage à la plateforme de Gault, il fait tout le temps du VTT dans la forêt, il veut rester travailler au pays... mais il veut voyager aussi, l'été il va aux Etats-Unis voir les Redwoods ! - Dès fois qu'il nous plante une forêt de séquoias ?!»



LES PAYSAGES DE L'EAU

Plan de paysage Luberon Lure

LES ZONES HUMIDES

Ripisylves et zones humides à enjeux

LES COURS D'EAU NATURELS

Cours d'eau principaux
Cours d'eau secondaires
Cours d'eau à la traversée des villes

LES CANAUX

Canaux primaires des secteurs duranciens
Canaux secondaires des secteurs duranciens
Canaux à la traversée des villes

LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE DE L'IRRIGATION

Zones d'irrigation gravitaire
Zones d'irrigation sous pression

LES PLANS D'EAU

Plans d'eau

LES SITES MAJEURS LIÉS À L'EAU

Sites aménagés
Sites non-aménagés
Sources

LIMITES ADMINISTRATIVES

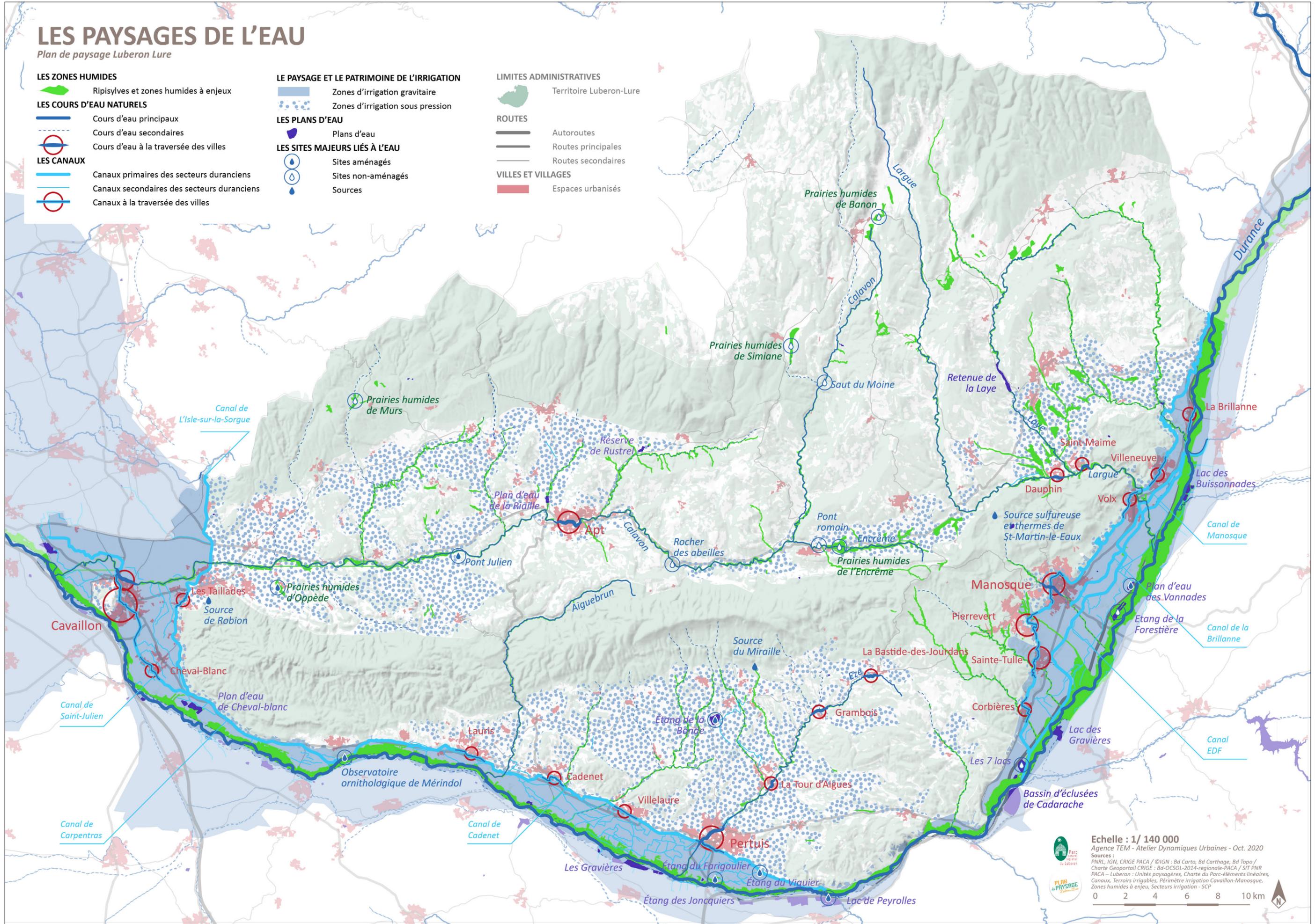
Territoire Luberon-Lure

ROUTES

Autoroutes
Routes principales
Routes secondaires

VILLES ET VILLAGES

Espaces urbanisés



Echelle : 1/ 140 000
Agence TEM - Atelier Dynamiques Urbaines - Oct. 2020
Sources :
PNRL, IGN, CRIGE PACA / ©IGN : Bd Carto, Bd Carthage, Bd Topo /
Charte Geoportail CRIGE : Bd-OCSOL-2014-regionale-PACA / SIT PNR
PACA - Luberon : Unités paysagères, Charte du Parc-éléments linéaires,
Canaux, Terroirs irrigables, Périmètre Irrigation Cavailon-Manosque,
Zones humides à enjeu, Secteurs Irrigation - SCP

LES PAYSAGES PERÇUS DEPUIS LES ROUTES ET LES CHEMINS

Plan de paysage Luberon Lure

LES TRACÉS DANS LE GRAND PAYSAGE

Réseau routier

- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires
- Routes locales

Qualité paysagère des routes

- Routes pittoresques

Autres réseaux

- Pistes cyclables
- Circuits vélo
- GR et traversées
- Réseau ferré
- Itinéraires d'intérêt paysager

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Territoire Luberon-Lure

COURS D'EAU

- Cours d'eau naturels principaux

VILLES ET VILLAGES

- Espaces urbanisés
- Villes principales

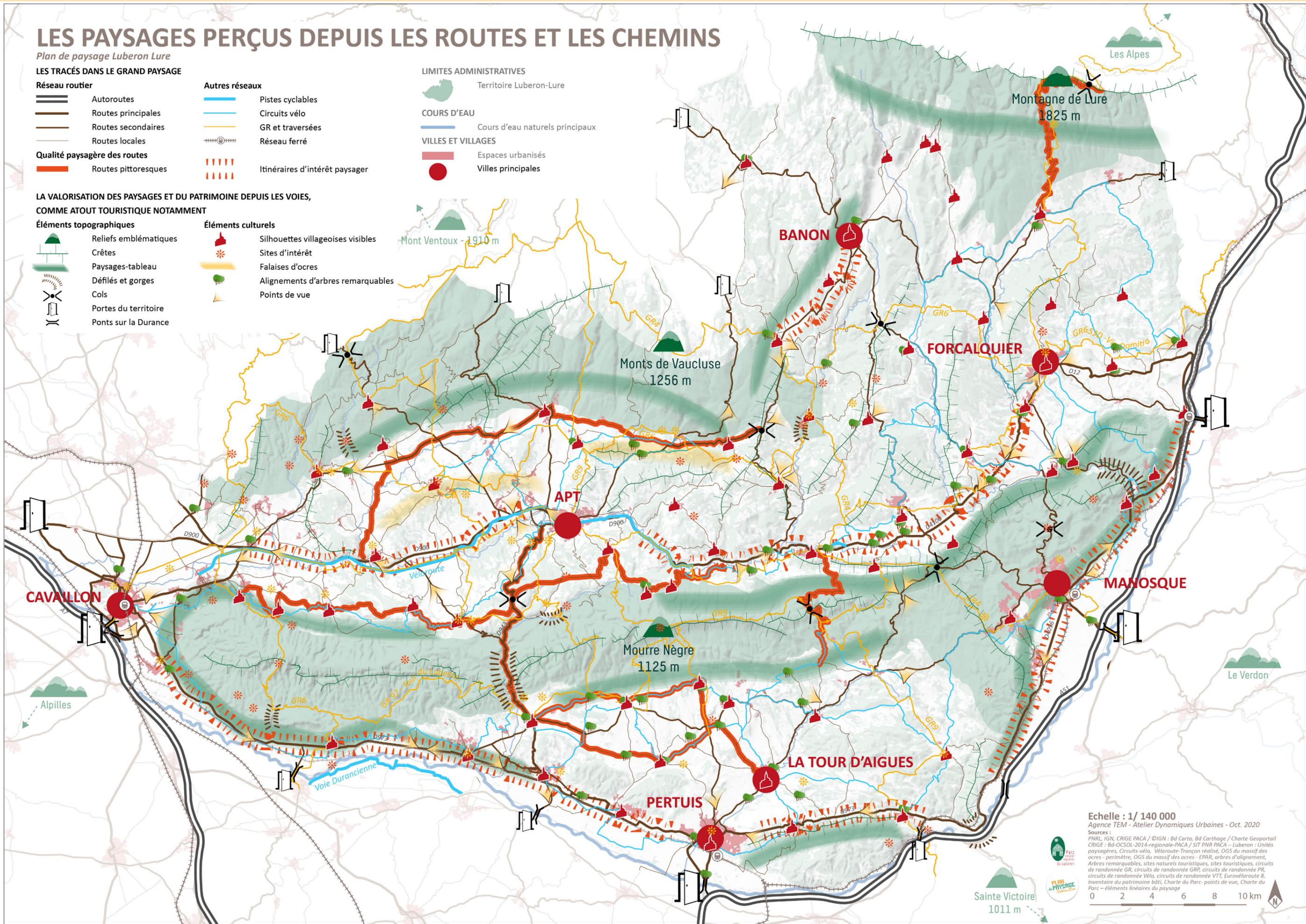
LA VALORISATION DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE DEPUIS LES VOIES, COMME ATOUT TOURISTIQUE NOTAMMENT

Éléments topographiques

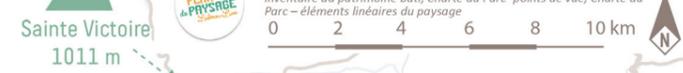
- Reliefs emblématiques
- Crêtes
- Paysages-tableau
- Défilés et gorges
- Cols
- Portes du territoire
- Ponts sur la Durance

Éléments culturels

- Silhouettes villageoises visibles
- Sites d'intérêt
- Falaises d'ocres
- Alignements d'arbres remarquables
- Points de vue



Echelle : 1/ 140 000
 Agence TEM - Atelier Dynamiques Urbaines - Oct. 2020
 Sources :
 PNRL, IGN, CRIGE PACA / ©IGN : Bd Carto, Bd Carthage / Charte Geoportail
 CRIGE : Bd-OCSOL-2014-regionale-PACA / SIT PNR PACA - Luberon : Unités paysagères, Circuits-vélo, Véloroute-Tronçon réalisé, OGS du massif des ocres - périmètre, OGS du massif des ocres - EPAR, arbres d'alignement, Arbres remarquables, sites naturels touristiques, sites touristiques, circuits de randonnée GR, circuits de randonnée GRP, circuits de randonnée PR, circuits de randonnée Vélo, circuits de randonnée VTT, Eurovéloroute 8, Inventaire du patrimoine bâti, Charte du Parc- points de vue, Charte du Parc - éléments linéaires du paysage



LES PAYSAGES BÂTIS DU QUOTIDIEN

Plan de paysage Luberon Lure

LES SILHOUETTES VILLAGEOISES FACE À L'URBANISATION

- Silhouettes à préserver ou à affirmer
- Village sans enjeu de silhouette

LES PAYSAGES VITRINES DES ENTRÉES DE VILLE

- Séquences routières à requalifier
- Entrées de ville à requalifier

LES PAYSAGES DES ACTIVITÉS

- Zones d'activité
- Zones d'activité à requalifier
- Préservation du ciel nocturne (zone réglementaire de 10km autour de l'observatoire de Haute-Provence)
- Antennes
- Villes principales et bassins d'activité, foyer potentiel de pollution lumineuse

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Territoire Luberon-Lure

ROUTES

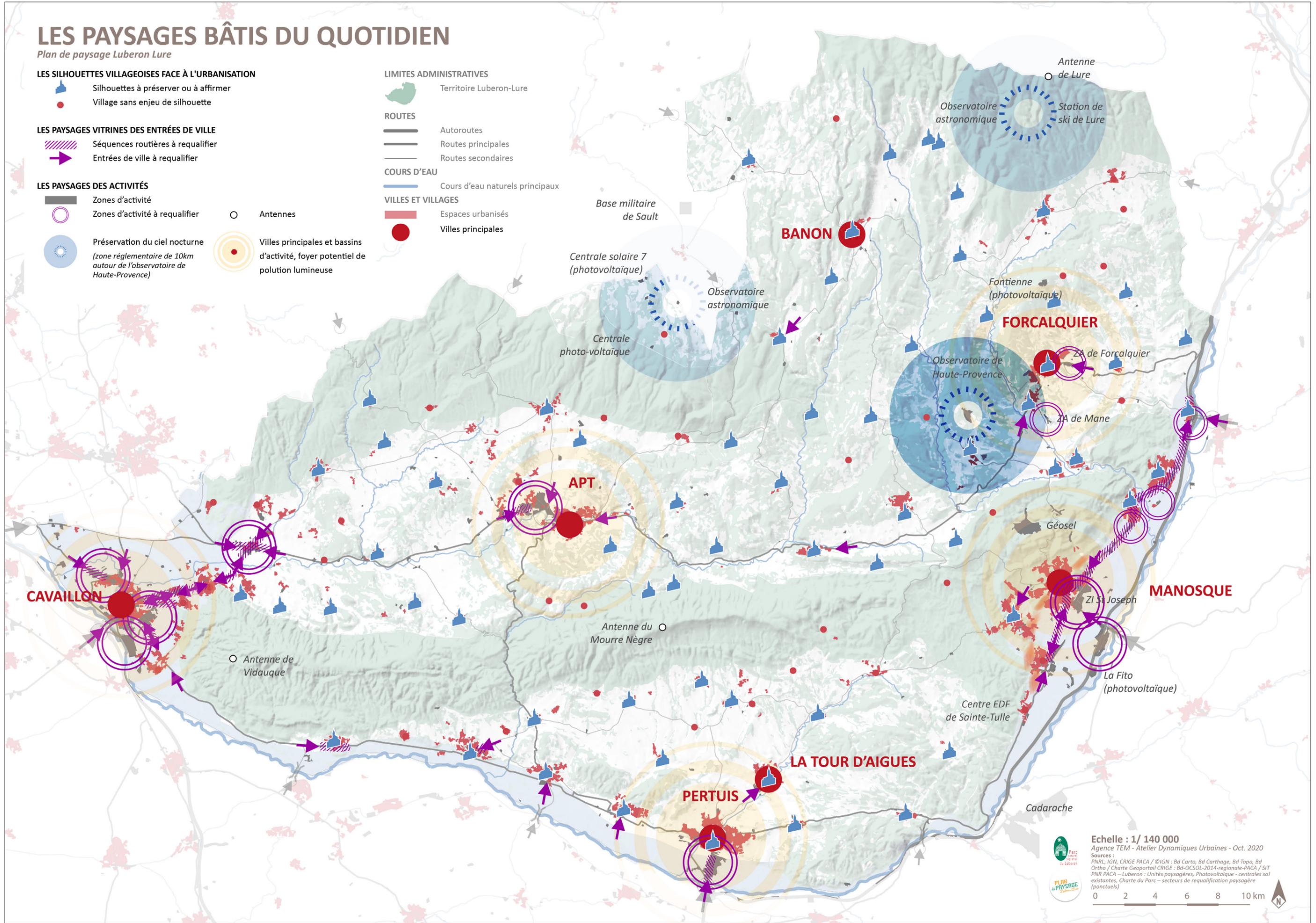
- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires

COURS D'EAU

- Cours d'eau naturels principaux

VILLES ET VILLAGES

- Espaces urbanisés
- Villes principales



Echelle : 1/ 140 000
 Agence TEM - Atelier Dynamiques Urbaines - Oct. 2020
 Sources :
 PNRL, IGN, CRIGE PACA / ©IGN : Bd Carro, Bd Carthage, Bd Topo, Bd Ortho / Charte Geoportail CRIGE : Bd-OCSOL-2014-regionale-PACA / SIT
 PNRL PACA - Luberon : Unités paysagères, Photovoltaïque - centrales sol existantes, Charte du Parc - secteurs de requalification paysagère (ponctuels)

LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

Plan de paysage Luberon Lure

LES PAYSAGES DES MASSIFS

- Paysages forestiers de la montagne de Lure
Caractérisé par un étagement des essences du chêne blanc aux hêtres
- Paysages forestiers des Monts de Vaucluse
Massif continu de chênes verts
- Paysages forestiers du Luberon intérieur
Essences diversifiées
- Paysages de garrigues et pelouses
Terres accueillant du pastoralisme ou caractérisées par la présence de la roche
- Paysages agricoles des massifs
Terres accueillant des cultures agricoles, marquées par la présence de terrasses de cultures

LES PAYSAGES AGRICOLES

- Paysages agricoles de la vallée de la Durance
Terres de qualité irriguées par gravité, de production diversifiée caractérisées par la présence de vergers
- Paysages agricoles du pays d'Aigues
Terres majoritairement irriguées sous pression, de production diversifiée dont une forte présence de vergers et de vignes, marquées par la présence de terrasses de cultures
- Paysages agricoles entre Lure et Luberon
Terres majoritairement non irriguées, marquées par la présence de terrasses de cultures et faisant l'objet de cultures de céréales ou de pâturages
- Paysages agricoles du pays du Calavon
Terres majoritairement irriguées sous pression, de production diversifiée mais marquées par la présence de vergers et de vignes
- Boisements collinaires

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Territoire Luberon-Lure

ROUTES

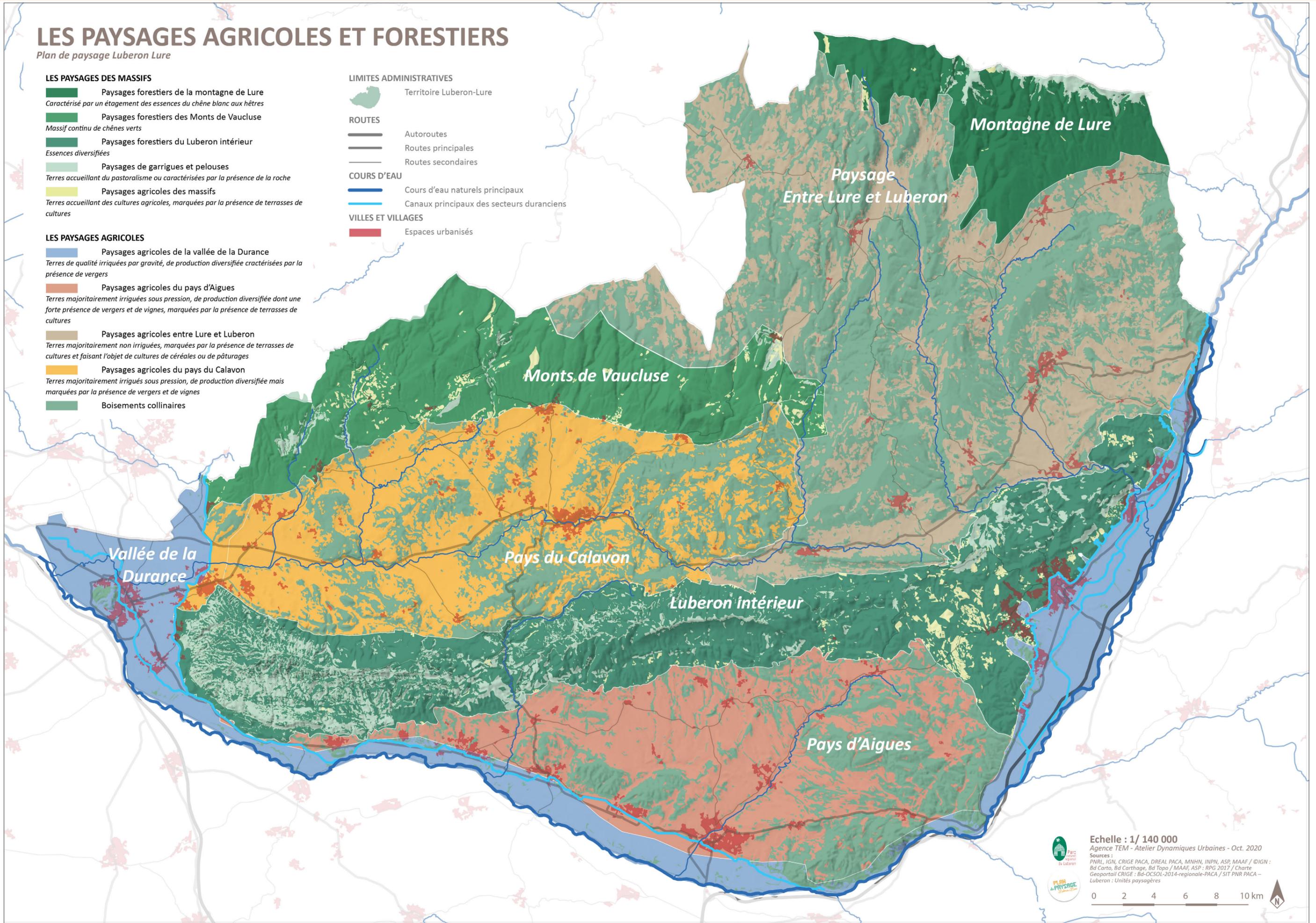
- Autoroutes
- Routes principales
- Routes secondaires

COURS D'EAU

- Cours d'eau naturels principaux
- Canaux principaux des secteurs duranciens

VILLES ET VILLAGES

- Espaces urbanisés



Echelle : 1/ 140 000

Agence TEM - Atelier Dynamiques Urbaines - Oct. 2020

Sources :

PNRL, IGN, CRIGE PACA, DREAL PACA, MNHN, INPN, ASP, MAAF / ©IGN :
Bd Carto, Bd Carthage, Bd Topo / MAAF, ASP : RPG 2017 / Charte
Geoportail CRIGE : Bd-OCSOL-2014-regionale-PACA / SIT PNR PACA -
Luberon : Unités paysagères



0 2 4 6 8 10 km



LE SÉMINAIRE ACTION DU 4 JUIN 2020 ET LES AXES MAJEURS D' ACTIONS DÉGAGÉS



Copyright B Bechet

Suite aux réunions EPCI et aux Copils généraux des 2 premières phases du Plan de Paysage (diagnostic et Objectifs), le séminaire «actions» organisé à Manosque à l'OSCO Manosco le 4 juin 2019 avait pour objectif de rassembler tous les acteurs des EPCI ensemble pour leur restituer les travaux dans un croisement de regards, puis pour travailler ensemble à la formulation d'actions à engager, mais cette fois-ci, de façon transversale, par famille de paysage (Eau, Mobilité, Forêt et Agriculture, Urbain, Energie) et non par EPCI. L'intérêt de la démarche était d'élargir le champ des possibles en faisant se rencontrer des acteurs qui ne se connaissaient pas auparavant, mais qui ont des problématiques communes. Des échanges d'expérience, des descriptions d'actions réalisées par les uns, des interrogations pour d'autres... Ce séminaire qui a rassemblé près de 60 personnes a permis d'engranger une centaine de pistes d'actions, qui ont ensuite été organisées, priorisées, puis soumises à chaque EPCI pour un choix de 5 actions opérationnelles et prioritaires par EPCI à dimensionner plus précisément. Les actions à l'échelle de la RBL ont également été configurées à partir de ce vivier, dans une orientation plus générale d'accompagnement.

Suite au diagnostic, à la définition des enjeux et des objectifs de qualité paysagère, et à l'issue du séminaire «Actions» qui a rassemblé l'ensemble des acteurs des EPCI et à l'échelle de la Réserve de Biosphère de Luberon-Lure, une ensemble clair d'axes majeurs est ressorti :

- La **nature en ville**, avec l'arbre comme élément fédérateur, et une vision de la nature qui évolue de l'espace vert classique à l'espace nourricier, utile, rafraîchissant...
- L'accueil **des énergies**, avec le début d'une conscience forte des grands objectifs d'implantation des énergies renouvelables et de la nécessité d'anticipation et d'accompagnement ;
- **La mobilité**, avec en fer de lance **le développement d'un réseau doux**, s'appuyant sur l'Eurovéloroute et irrigant tout le territoire, puis de façon générale la mise en valeur de la découverte dynamique depuis les voies de communication, et la reconnaissance du territoire par ses entrées à soigner, à identifier plus fermement ;
- **L'eau**, dont la ressource a été une question centrale des débats, un sujet particulièrement approfondi, avec le souhait de retrouver le contact, de (re)valoriser toutes les fonctionnalités des canaux, de retrouver le «bon sens» ancestral : récupérer les eaux de pluie, rechercher et entretenir les sources... et renverser aussi l'image de la Durance, ce «fléau provençal», pour en affirmer une véritable fierté ;
- **L'agriculture, sa pérennité**, sa nécessaire adaptation au changement climatique, sa valorisation locale et touristique ;
- La volonté de développer une **véritable culture forestière** et d'organiser la gestion des forêts pour la qualité des paysages et pour la ressource ;
- **Le patrimoine bâti** a également été au coeur de nombreux échanges, et dans le sillage de la qualité architecturale, les préoccupations d'une maîtrise locale des compétences, des matériaux et filières (les pierres, les ocres, le bois...) ;
- L'urbanisme, préoccupation forte tout au long des réunions, avec pour axes d'actions la préservation **des silhouettes villageoises et la qualité des cadres de vie urbains.**

Copyright B Bechet

TABLEAU CROISÉ DES 20 ACTIONS RBLL & 30 ACTIONS EPCI

Familles de paysage		DLVA					PERTUIS					COTELUB					HPPBPFML					CCPAL					LMV				
		1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
 <p>RELATIONS ACTIONS Réserve de Biosphère Luberon-Lure / ACTIONS EPCI</p> <p>CASE Vert foncé = relation directe CASE Vert clair = relation indirecte</p> <p> = enjeu fort changement climatique  = enjeu fort consultation grand public</p> 		Assurer l'intégration paysagère des projets photovoltaïques	Mener la densification urbaine dans le respect des paysages	Programmer la mise en valeur des rivières et canaux à la traversée des villes	Assurer la qualité paysagère des voies de communication et la préservation, l'enrichissement du patrimoine arboré lié	Intégrer les tracés de voirie dans le grand paysage	Mettre en place un plan de gestion du patrimoine arboré	Poursuivre la qualification de l'entrée Sud de Pertuis	Favoriser le développement d'un maillage doux et l'accompagnement de préconisations paysagères	Préfigurer une OAP paysagère et environnementale sur les espaces publics urbains à vivre	Elaborer une charte architecturale spécifique à Pertuis	Programmer l'aménagement et la gestion concertés de l'étang de la Bonde en tant que plan d'eau loisir principal du territoire	Elaborer une charte architecturale et paysagère pour la campagne de COTELUB	Assurer la qualité paysagère dans la mise en œuvre d'un maillage doux	Assurer la qualité du cadre de vie urbain, réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain	Valoriser les paysages vitrines d'entrée de ville	Favoriser, accompagner, intégrer et valoriser le développement des réseaux de mobilité douce	Elaborer et mettre en œuvre un plan spécifique d'actions "nature en ville"	Favoriser la réflexion avec les élus autour d'un projet de territoire tourné vers l'agriculture, en partant de la question de la ressource en eau	Réaliser une charte d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire	Mettre en place une assistance expertisée à l'instruction des permis énergies renouvelables	Programmer la mise en valeur du Calavon à la traversée d'Apt	Inciter à la préservation et l'enrichissement du patrimoine arboré sur l'intercommunalité, accompagner la mise en place de plans de gestion communaux	Réaliser une étude multisite sur les entrées de ville, notamment d'Apt	Poursuivre les efforts de diminution de la pollution lumineuse : expérimentations d'extinction, sensibilisation aux privés, programmation du renouvellement de l'éclairage sur l'espace public	Dans le cadre de l'étude multisite de mise en valeur nocturne raisonnée du patrimoine bâti lancée à l'échelle du Parc, réaliser une étude pilote et favoriser le retour d'expérience	Soutenir la plantation d'arbres en milieu urbain	Mettre en œuvre un appel à projet mobilité douce	Aménager l'ENS La Garrigue en bord de Durance, en liaison avec l'observatoire ornithologique	Réaliser un document de communication générale sur les enjeux de l'irrigation gravitaire et l'animer	Programmer la valorisation de la crête du Petit Luberon
Transversal	1	Poursuivre l'Observatoire Photographique du Paysage																													
	2	Mettre en œuvre et évaluer le Plan de Paysage																													
	3	Œuvrer pour la mise en valeur et l'assurance de la qualité paysagère des espaces de découverte touristique et de loisir  																													
Eau	4	Participer à la valorisation des espaces naturels duranciens 																													
	5	Accompagner les canaux dans leurs missions et pour la reconnaissance des services rendus 																													
Mobilité	6	Accompagner le développement des réseaux de mobilité douce pour favoriser leur intégration et leur valorisation paysagère  																													
	7	Assurer la préservation et la valorisation de la qualité paysagère des routes, notamment départementales par l'initiation d'une collaboration rapprochée avec les services départementaux des CD84 et CD04  																													
	8	Programmer l'inventaire, la cartographie, le diagnostic et la mise en place de plans de gestion des arbres d'alignement des voies de communication 																													
	9	Assurer la qualité des arrivées sur le territoire																													
Urbain	10	Œuvrer pour préserver la perception des silhouettes villageoises, notamment vis-à-vis de l'urbanisation 																													
	11	Favoriser l'amélioration de la qualité des espaces publics urbains existants, et celle de ceux à venir, notamment pour s'adapter aux effets du changement climatique  																													
	12	Poursuivre les efforts de valorisation des espaces vitrines du territoire : entrées de ville et village, zones d'activité 																													
	13	Elaborer une charte de l'arbre à l'échelle de la Réserve de Biosphère et œuvrer pour la réalisation de plans de gestion communaux  																													
	14	Elaborer une charte architecturale cadre et accompagner sa déclinaison locale et thématique 																													
	15	Œuvrer pour la préservation et la valorisation de la qualité du paysage nocturne  																													
Agricole et forestier	16	Participer à la poursuite les études et expérimentations liées au changement climatique, notamment sur la forêt et l'agriculture, sur la sélection de nouvelles cultures, la diversification des essences 																													
	17	Œuvrer pour la préservation et la valorisation des paysages agricoles diversifiés du territoire  																													
	18	Mettre en œuvre une charte paysagère viticole de l'AOP Luberon 																													
Energie	19	Accompagner le développement d'une culture forestière du territoire et favoriser la préservation des paysages forestiers  																													
	20	Accompagner l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire  																													

ACTION 1 : POURSUIVRE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

MOTIVATIONS

L'action est en cours, elle a pour objet principal la sensibilisation du public et l'évolution du territoire. Elle pourra être utilisée pour l'évaluation du Plan Paysage et de la charte du PNRL, peut-être aussi pour la constatation du changement climatique.

PRINCIPES

Il s'agit pour les techniciens du PNR Luberon d'identifier les sites sensibles et les enjeux du territoire à couvrir par l'OPP. La validation des 60 photos constitutives de l'OPP a été effectuée par un COPIEL élargi aux EPCI, à la DREAL et aux clubs photos partenaires de l'OPP. Les clubs photographiques du territoire ont grandement participé à la création et/ou la reconduction des séries : clubs photos de Lagnes, Saignon, Pertuis, MJC d'Apt et de Manosque. Ces clubs photos s'engagent à reproduire les photos en suivant le protocole de reconduction national des OPP : les photographes ont été formés aux techniques de reconduction. Le partenariat avec les clubs photos est à renouveler pour les reconductions à venir tous les 5 ans à minima.



Copyright G Coquet

OQP :
DÉVELOPPER LA CULTURE DU PAYSAGE

EPCI CONCERNÉES
TOUTES



«Le paysage, c'est ce supplément d'âme...»

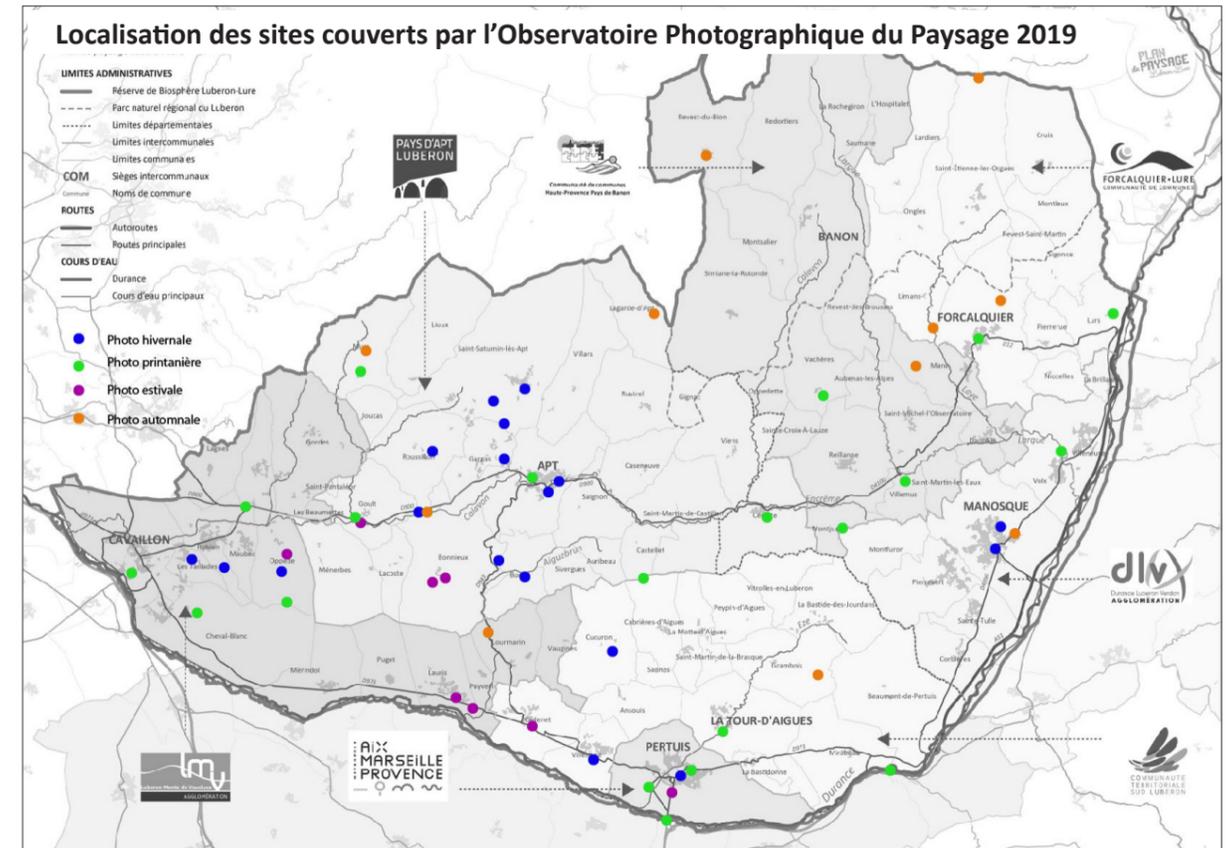
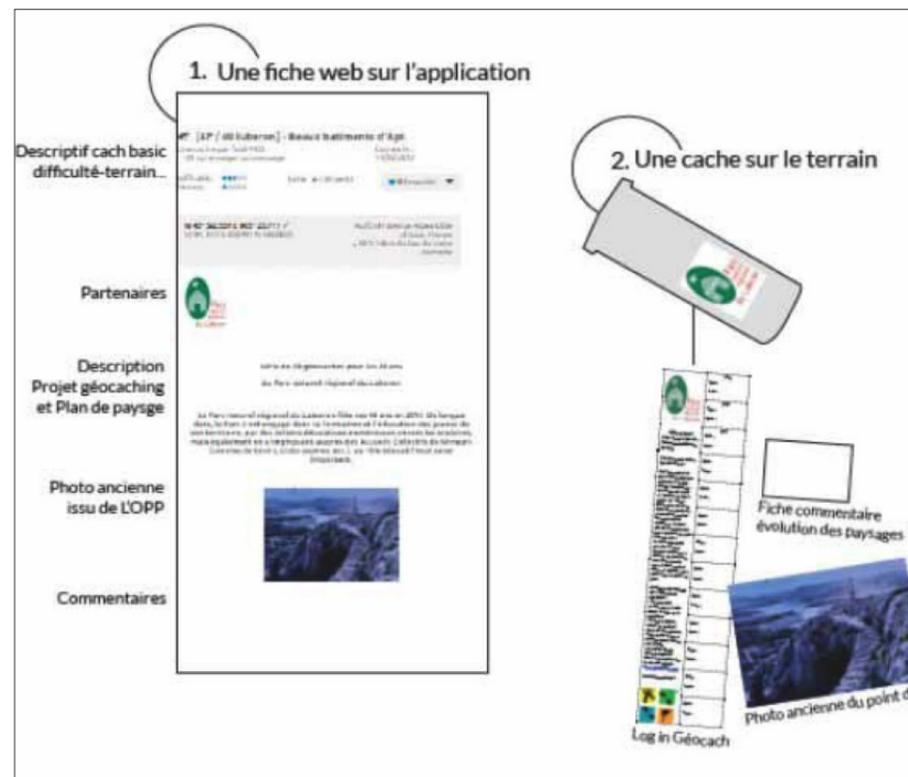


Les travaux de l'OPP seront valorisés par une exposition itinérante et une interface internet, outil numérique conçu et partagé au sein du réseau des PNRs de la Région SUD-PACA dans un but de mutualisation et de réduction des coûts et pour permettre la reproductibilité et la valorisation de la démarche. Il s'agit également de valoriser et d'ouvrir l'accès de l'OPP à de nouveaux publics par l'intermédiaire de l'activité géocaching, avec la poursuite de la pose de géocaches, leur maintenance étant à programmer et à valoriser avec les communes et offices de tourisme.

APPROFONDISSEMENTS : POINTS DE VUE & GÉOCACHES

Géocaching

Douze caches ont été créées aux emplacements de prises de vue de photographies anciennes du territoire. Le jeu consiste à trouver la cache et reconduire la photo pour constater l'évolution du paysage, par le biais d'une application smartphone reconnue internationalement «le géocaching». Le jeu permet de toucher un public varié (adolescents, jeunes couples, familles avec enfants, retraités, groupes de personnes actives...), des locaux ou des personnes de passage. Plus de 400 personnes ont d'ores et déjà participé au géocaching.



ACTION 2 : METTRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER LE PLAN DE PAYSAGE

MOTIVATIONS

Mettre en œuvre, faire vivre le Plan de Paysage, communiquer et apporter de la transversalité.

PRINCIPES

Il s'agit prioritairement de :

- organiser la gouvernance, le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan de Paysage
- mobiliser les financements nécessaires
- communiquer autour de la mise en œuvre du Plan de Paysage, notamment sur internet et vis-à-vis du grand public
- mobiliser élus et techniciens aux actions du Plan de paysage (à chaque nouvelle élection notamment) grâce à l'outil capsule video/plaquette de présentation, et en diffusant, explicitant le programme d'action
- ajuster, faire évoluer et évaluer le programme d'actions
- former/impliquer les chargés de mission du Parc au Plan de Paysage
- évaluer tous les ans le Plan de paysage : une rencontre annuelle avec les EPCI pour faire le point des projets réalisés, programmés...

En complément, il peut être envisagé de réaliser un guide méthodologique par famille de Paysage à l'attention des chargés de mission du Parc, rappelant les enjeux et OQP des familles de paysage et intégrant les points de question-réponse à évoquer sur :

- l'intégration des ouvrages dans le grand paysage
 - leurs abords et leur qualité intrinsèque, la recherche de la qualification des ambiances
 - l'acceptabilité par la population et les visiteurs ;
- et vis-à-vis du Changement Climatique et des mutations des territoires en termes d'adaptation et d'atténuation
- Ce guide pourrait être ensuite décliné pour les techniciens des EPCI.

Enfin, il s'agit d'intégrer dans la nouvelle charte de Parc les Objectifs de Qualité Paysagère définis au Plan de Paysage

APPROFONDISSEMENT : CI-CONTRE LE MODÈLE DE LA FICHE D'ÉVALUATION DES ACTIONS

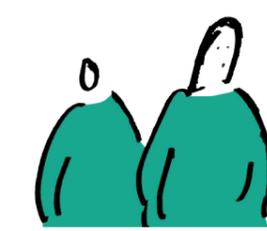


OQP :
DÉVELOPPER LA CULTURE DU PAYSAGE
& TOUS LES OQP DU PLAN DE PAYSAGE

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

 Energie, Espèces, Risques, Sensibilisation, Stockage carbone, Confort thermique

« La Région soutient les actions qui ont été décidées collectivement. »



		<h2>Evaluation Plan Paysage</h2>				
Numéro Fiche Action		Intitulé de l'action		Reproductibilité		
EPCI concernée		Commune concernée		Réponse au Changement Climatique	Confort thermique - Energie - Stockage Carbone Risques - Espèces - Sensibilisation - Autre	
OQP RBLL		OQP EPCI				
Enjeux						
Objectif						
Porteur		Partenaires associés		Publics visés		
Action prévue						
Action réalisée						
Action à venir						
Budget estimé €TTC			Programme de financement envisagé			
Opportunités			Contraintes			
Modalités de suivi et d'évaluation						
Calendrier	Suivi		Evaluation		Contacts	
	1 réunion / an Pnr- référents EPCI		Tableau de bord des actions		PnrL - Françoise Boulet-Delville	
Avancement	Action engagée		Action en cours		Action terminée	

ACTION 3 : ŒUVRER POUR LA MISE EN VALEUR ET L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES DE DÉCOUVERTE TOURISTIQUE ET DE LOISIR

MOTIVATIONS

Le Luberon et la Montagne de Lure sont des espaces majeurs de découverte touristique et de loisirs. Les routes, les forêts, les crêtes, les villages, la campagne... tout est dans ce territoire matière à tourisme. Certains sites bien sûr sont plus évidents, la crête du Luberon, celle de Lure, la Combe de Lourmarin, la colline Saint-Jacques, les villages patrimoniaux, les sites ocriers... D'autres, plus intimes, peut-être moins évidents dans leur caractère paysagers et patrimonial, comme l'étang de la Bonde, le plan d'eau des Vanades, les campagnes du Pays des Ponchons...

La motivation ici est de deux ordres : garantir le développement d'infrastructures de loisirs dans le respect et la valorisation du paysage d'une part, et d'autre part apaiser les sites très prisés des visiteurs, emblématiques, les aménager pour mieux en gérer les accès et la fréquentation.

PRINCIPES

Le Parc accompagne déjà de nombreux acteurs, gestionnaires de sites, ou communes souhaitant mettre en valeur certains espaces. Il s'agit de poursuivre cette démarche en déclinant plusieurs aspects :

- l'accompagnement de projets d'aménagement pour viser à l'intégration paysagère et proposer des pistes de solution pour s'adapter au changement climatique dans les aménagements : en phase d'étude et en phase de maîtrise d'oeuvre, comme en ce moment, à Ansouis avec le réaménagement de la place/parking au bas du village
- l'identification de secteurs sensibles et l'incitation à l'action, y compris la recherche de programme de financement
- la sensibilisation des acteurs mais également des visiteurs et habitants
- **l'accompagnement de la démarche OGS pour les sites ocriers**
- l'accompagnement du développement du réseau doux des EPCI, avec des objectifs de liaison des sites remarquables, de mise en valeur des paysages, et également, de la mise en valeur de l'EV8, atout touristique et de loisir en elle-même
- la recherche de cohérence des aménagements et de la signalétique sur l'ensemble du territoire, le respect de l'identité des sites dans leurs aménagements (choix des matériaux, du revêtement, du mobilier, charte signalétique....)

APPROFONDISSEMENT : 5 PRINCIPES D'INTERVENTION

- Inventorier les atouts et les faiblesses du site pour mieux orienter le projet de valorisation
- **Elargir la réflexion aux alentours du site : un potentiel d'apaisement et de cadrage de la fréquentation**
- **Adapter les matériaux au contexte micro-local et jouer la carte de la spécificité du site**
- **Organiser clairement les usages et destinations, accès et circulation**
- **Harmoniser la signalétique**

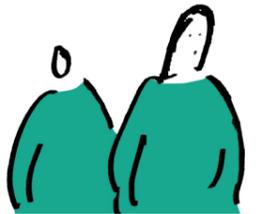


OQP :
DÉVELOPPER LA CULTURE DU PAYSAGE

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

Energie, Espèces, Sensibilisation, Confort thermique

«L'étang est très apprécié mais il n'est pas bien aménagé»



APPROFONDISSEMENT : CROQUIS D'INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT SUR LA CRÊTE DU PETIT LUBERON & CROQUIS DE PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA BERGE OUEST DE L'ÉTANG DE LA BONDE

Sud Luberon, Alpilles, Durance

ZONE DE RETOURNEMENT AVEC TABLE D'ORIENTATION SUR LA CRÊTE DU PETIT LUBERON

Nord Luberon, Ventoux



PRINCIPES POUR LA RECONQUÊTE DE LA BERGE OUEST DE L'ÉTANG DE LA BONDE



ACTION 4 : PARTICIPER À LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DURANCIENS

MOTIVATIONS

Parce que la Durance constitue une formidable opportunité de destination fraîcheur et nature, de nombreuses communes et EPCI souhaitent reconquérir des espaces en berges pour le loisir et offrir ainsi aux habitants et visiteurs des alternatives au bord de mer surpeuplé, et de nouvelles expériences en Luberon. Toutefois, parce que ces milieux sont fragiles, riches en biodiversité, et sont également dangereux, l'accompagnement paysagers de ces nouveaux aménagements, ou de la requalification de certains sites est à assurer dans le respect de l'environnement. C'est aussi l'occasion de développer la culture des milieux humides et d'élargir l'expérience du loisir au travers de parcours pédagogiques au départ des points existants de loisirs (baignade ou zones d'activité pêche, pique-nique...).

PRINCIPES

Plusieurs axes pour cette action :

- Sensibiliser, notamment par :
 - ° l'organisation d'événementiels, comme par exemple celui organisé par le SMAVD : «un dimanche en Durance» en mode guinguette au Puy Sainte Réparate ;
 - ° à l'instar de la maison de la biodiversité, la création d'une maison de l'eau ;
 - ° la poursuite de la découverte de sites durançais par le programme des sorties buissonnières
- Coordonner/collaborer : PnrL, SMAVD, CD04 et 84 et les EPCI et communes concernées par ces espaces
- Accompagner les aménagements/requalifications ponctuels, l'interprétation et la mise en accessibilité douce des abords durançais : par exemple, requalifier l'observatoire faune-flore de Mérindol et ses cheminements

APPROFONDISSEMENT :



OQP :
VALORISER LES ESPACES NATURELS DURANCIENS

EPCI CONCERNÉES
DLVA - PERTUIS - COTELUB - LMV

Espèces, Risques, Sensibilisation

« Le paysage lié à l'eau est très attendu des touristes et des riverains »

EXEMPLE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DES PILES AU PÉAGE DE LA SAULCE, POUR LES AUTOROUTES VINCI DANS LE CADRE D'UNE MESURE DE COMPENSATION DE L'A51

L'aménagement a débuté par la création d'une zone humide, déclinée en plusieurs mares et prairies en lien direct avec la Durance via la nappe alluviale. Le CBNA a réalisé cette naturation. Plusieurs années plus tard, le constat sans appel du fonctionnement des mares, de la richesse des inventaires a permis d'aller plus loin en créant un itinéraire ludo-pédagogique, «le sentier aux libellules». Une étroite collaboration a été mise en place entre le CBNA, la LPO, les maîtres d'oeuvre et d'ouvrage pour identifier des points d'intérêt et placer des jalons pédagogiques. Ainsi une plateforme a pu être réalisée au-dessus d'une des mares, guidant ainsi les visiteurs en ce point et évitant l'accès aux autres mares, plus sensibles. En sus, un belvédère d'interprétation de la Trame Verte et Bleue, du passage à faune de l'autoroute et des opérations de renaturation a été implanté au droit du péage, surplombant la zone humide et permettant aux usagers de comprendre le fonctionnement écologique à l'échelle du grand territoire. Aujourd'hui, la zone humide est gérée par la LPO, qui organise régulièrement des observations et accompagne les scolaires en sorties pédagogiques.



ACTION 5 : ACCOMPAGNER LES CANAUX DANS LEURS MISSIONS ET POUR LA RECONNAISSANCE DES SERVICES RENDUS

MOTIVATIONS

La modernisation des canaux et parfois leur abandon au profit des forages inquiètent profondément les territoires quant aux conséquences vis-à-vis de la ressource, du paysage, de la biodiversité et vis-à-vis du changement climatique. Les canaux ont par ailleurs souvent l'unique fonction de prélever, acheminer et délivrer l'eau, depuis la Durance ou depuis le canal EDF. Les services rendus sont certainement plus larges, et pourraient encore être étendus. Il s'agit de connaître et surtout reconnaître ces services afin de mieux juger des impacts des transformations, et mieux prendre en compte l'ensemble des bienfaits des canaux.

A proximité des canaux, on ressent clairement la différence de température, lorsqu'on y circule, avec les espaces non irrigués. La végétation y est sensiblement plus riche, même en dehors des espèces agricoles dont les récoltes y sont sécurisées par la garantie d'une ressource constante en eau : grands arbres, haies, cannes de Provence... Elle abrite aussi une biodiversité encore peu reconnue.

De par les aménités paysagères qu'ils offrent (mosaïques, végétation,...), la fraîcheur et la situation en site propre, ces canaux sont de superbes opportunités à saisir pour proposer des déplacements doux quotidiens mais aussi pour le loisirs de riverains et touristes. Un conventionnement pour préciser les rôles et compétences, des projets de sécurisation, seraient à étudier afin d'affirmer cette fonction secondaire de déplacement doux sur berges des canaux. A noter que ces déplacements sont actuellement interdits, mais pratiqués illégalement dans les faits, bien que les sites ne soient pas sécurisés pour de telles pratiques.



OQP :
PRÉSERVER LES PAYSAGES DE L'IRRIGATION GRAVITAIRE

EPCI CONCERNÉES
TOUTES



Energie, Espèces, Risques, Sensibilisation, Confort thermique

«La spécificité des systèmes d'irrigation, des richesses à partager, il faut prendre en compte ce dont on a hérité»



PRINCIPES

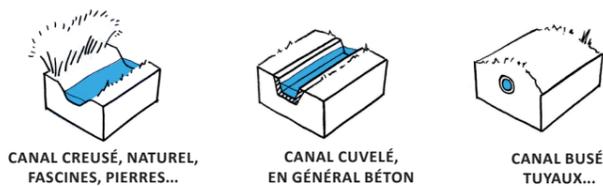
Plusieurs axes pour cette action :

- approfondir la connaissance locale des cycles de l'eau et le rôle des canaux dans ces cycles (notamment duranciens : canaux, forages, pression, nappes alluviales, précipitations, eau potable, agriculture, rôle de la végétation dans le cycle de l'eau...), et mettre en évidence les liens entre ces cycles et le bocage provençal, l'agriculture, la biodiversité et les températures estivales (phénomènes de canicule notamment)
- réaliser une communication sur ces interactions notamment auprès des élus et des agriculteurs
- oeuvrer pour intégrer aux contrats de canaux à minima un volet paysager et climatique contextualisé à chaque situation et argumenté des relations de cause à conséquence
- Initier des collaborations entre EPCI/communes/canaux pour s'appuyer sur la trame des canaux, notamment dans l'objectif de :
 - > affirmer la présence de TVB sur le territoire
 - > offrir du déplacement doux (ex : convention entre le canal de cadenet et la ville de Pertuis)
 - > recueillir les eaux pluviales

APPROFONDISSEMENT : LANGAGE GRAPHIQUE DE L'IRRIGATION ET DES CANAUX

VOCABULAIRE ILLUSTRÉ

CANAL & MODERNISATION



CANAL CREUSÉ, NATUREL, FASCINES, PIERRES...

CANAL CUVELÉ, EN GÉNÉRAL BÉTON

CANAL BUSÉ, TUYAUX...

MODES D'ARROSAGE

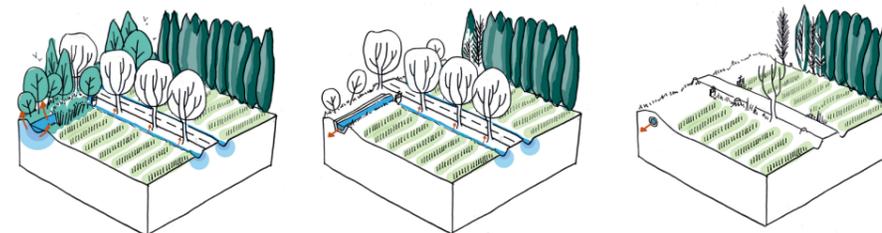


SUBMERSION 11500m³/hectare

ASPERION 7000m³/hectare

GOUTTE-À-GOUTTE 3000m³/hectare

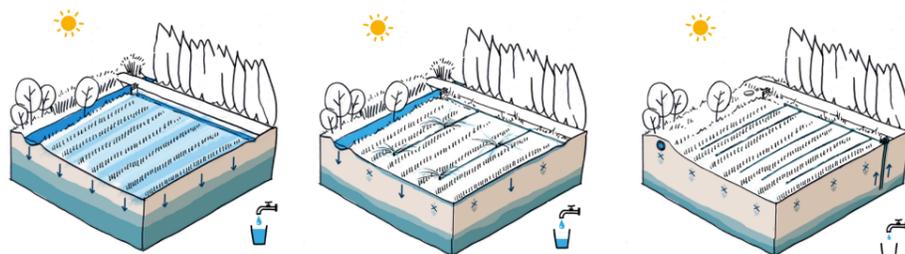
VÉGÉTATION, PAYSAGE, TVB



SOUTIEN D'ÉTIAGE, TVB



NAPPE ALLUVIALE



En submersion, 40 à 50% de l'eau répandue passe dans la nappe.

En asperion, presque rien ne passe dans la nappe.

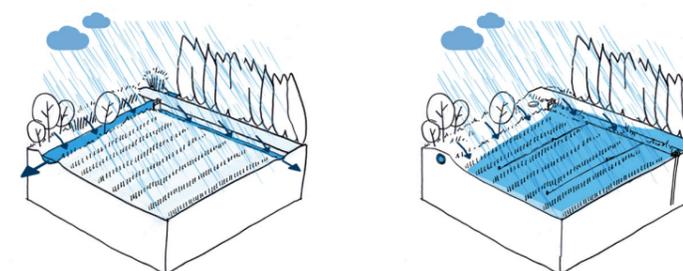
En goutte-à-goutte rien ne passe dans la nappe. Si irrigation par forage, la nappe est consommée.

QUALITÉ DES EAUX



L'ensemble des végétaux «rivulaire» permettent la filtration.

EAUX PLUVIALES



Evacuation par les canaux ouverts et vides en cas de forte pluie.

Inondation si les canaux sont busés.

LIAISONS DOUCES



Un réseau existant qui pourrait se doubler de voies douces.

ACTION 6 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ DOUCE POUR FAVORISER LEUR INTÉGRATION ET LEUR VALORISATION PAYSAGÈRE

MOTIVATIONS

L'une des préoccupations majeures durant la concertation, de la part du grand public et des acteurs, est le développement du réseau doux. Depuis la réalisation des premiers tronçons de l'Eurvéloroute 8, son succès fait boule de neige, et beaucoup de collectivités souhaitent pouvoir greffer un réseau local sur cette artère traversant de part en part le territoire. Les préoccupations climatiques, notamment par la réduction de notre consommation énergétique, sont également pour beaucoup dans cet engouement. La motivation ici est d'accompagner ce développement afin qu'il s'intègre au mieux au paysage et qu'il devienne un support qualitatif de sa découverte tout en répondant à un besoin de déplacement quotidien des habitants et permettant une valorisation touristique apaisée des paysages du territoire.



PRINCIPES

Il s'agit d'accompagner d'un point de vue paysager les itinéraires cyclables à venir et les éventuelles requalifications d'existants : choix des tracés, principes d'aménagements et de traitement paysager, y compris les mobiliers, l'implantation d'aménités sur le réseau...

Des préconisations peuvent être émises quant à : l'adaptation au relief, la qualité des abords, la lisibilité des accès, les stationnements aux accès, la signalétique...

Certains tronçons/projet en latence ou potentiels pourraient être pilotes : - les itinéraires greffés sur la EV8 /- la requalification des abords de la véloroute sur l'arrivée à Cavailon /- la liaison ZA Forcalquier-Dauphin /- le circuit crête Petit Luberon-Durance /- les itinéraires greffés sur la voie vélo durancienne du SMAVD /- le pays d'Aigues, ses villages vers le bassin économique (Pertuis et la Tour d'Aigues) /- le réseau des Ogres /- le réseau bassin d'Apt et ses villages /- la voie verte durancienne avec déjà des souhaits locaux identifiés : la DLVA souhaite relier les plans d'eau durancien, un itinéraire cyclable et piéton de Cavailon à Pertuis est souhaité par les collectivités...

Du conventionnement peut également être envisagé pour s'appuyer sur des structures déjà existantes et mutualiser les équipements (berges le long des canaux, chemins ruraux...).

Le développement du réseau peut aussi s'accompagner d'actions évènementielles, notamment en milieu rural, comme par exemple la fermeture temporaire d'un chemin pour un marché, des concerts, une course... L'expérience de la voie verte d'un jour des Gorges de la Nesque, mais aussi les expériences de piétonnisation temporaire de centres-villes sont concluantes.

Il s'agit aussi de développer la pédagogie : poursuivre les sorties vélo itinérantes avec les classes, favoriser l'initiation au vélo à l'école, proposer du vélobus, démonstration des accessoires vélos adaptés pour les besoins de tous (famille, transport,...)...

S'appuyer sur le projet Luberon Labo Vélo pour recenser les besoins (itinéraires partagés....) et les accompagner de préconisations paysagères.

OQP :
PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DEPUIS TOUTES LES VOIES DE COMMUNICATION
ASSURER LA QUALITÉ DES PREMIERS PLANS

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

Energie, Confort thermique

«Il faut favoriser les modes de déplacement doux»

APPROFONDISSEMENT : AMBIANCES ET TECHNIQUES POUR LES VOIES CYCLABLES EN MILIEU RURAL

AMBIANCES



à travers champs



dans la forêt

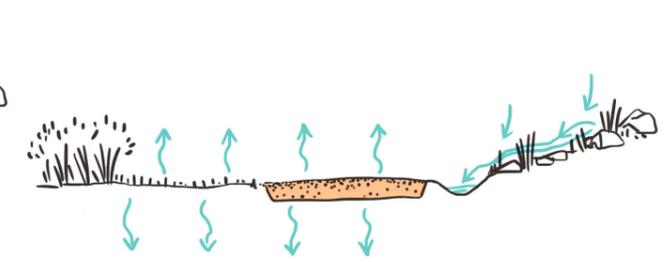
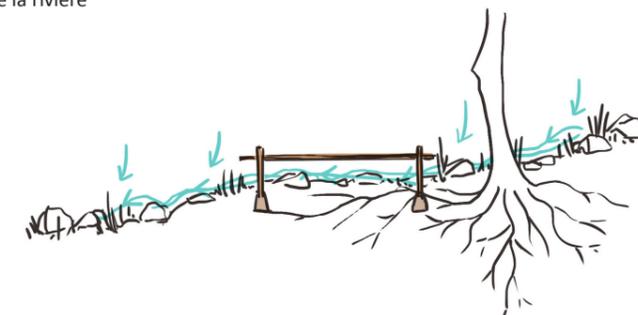
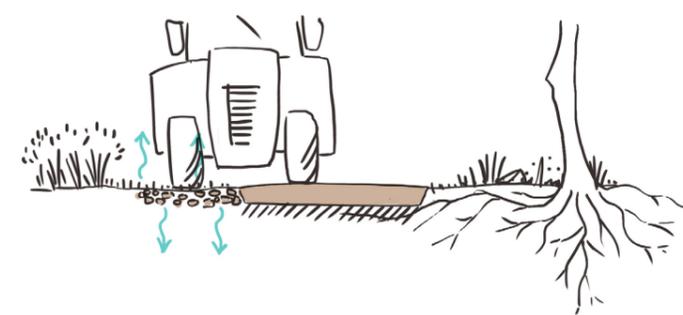
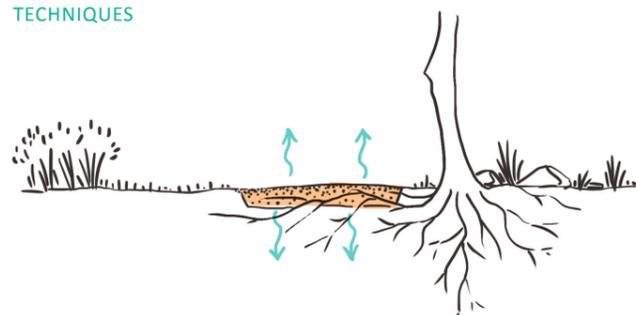


au bord de la rivière



le long de la route, loin des voitures

TECHNIQUES



ACTION 7 : ASSURER LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ROUTES, NOTAMMENT DÉPARTEMENTALES PAR L'INITIATION D'UNE COLLABORATION RAPPROCHÉE AVEC LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DES CD84 ET CD04

MOTIVATIONS

Premiers points de vue sur les paysages du territoire Luberon-Lure, les routes départementales irriguent et permettent sa découverte, d'une part. Certaines routes sont aussi des objets paysagers en elles-mêmes, prisées pour leur caractère pittoresque et l'immersion dans des ambiances très identitaires, tout autant qu'en tant que point de vue sur le grand paysage. La route des Claparèdes ou de la Combe de Lourmarin en sont les fers de lance.

Les programmes d'aménagement des voies départementales, planifiés par le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence sont l'occasion de requalifications pour la sécurité notamment. S'appuyer sur cette planification pour y adjoindre la réflexion paysagère est un minima, qui peut se concrétiser par une charte globale suivie de contrats de route s'attachant à des axes routiers remarquables.

Engager des requalifications ponctuelles est ensuite l'étape qui permettra de retrouver la qualité paysagère de certaines portions dégradées.



OQP :
PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DEPUIS TOUTES LES VOIES DE COMMUNICATION
ASSURER LA QUALITÉ DES PREMIERS PLANS

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

 Energie, Risques, Confort thermique

«Il faut préserver les paysages immédiats de la RD4096»



PRINCIPES

- organiser un partenariat approfondi avec les services des routes des départements : cette démarche est engagée.
- mettre en place une méthode de concertation en amont des projets et avec les divers acteurs,
- élaborer une charte de qualité des aménagements routiers déclinée par

- secteurs de la RBLL,
- élaborer des contrats d'axe sur des voies remarquables pour leur tracé et les paysages découverts,
- réaliser des opérations de requalification des entrées de ville dégradées,
- poursuivre les opérations de type «OPAP», opération programmée

d'amélioration du paysage et chercher des financements complémentaires pour prendre en compte la plus-value paysagère et mobilité,
- communiquer auprès des communes et EPCI et identifier les enjeux avec eux.

APPROFONDISSEMENT : LES POINTS-CLÉS DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES ROUTIERS

La concertation

Les acteurs, à minima : PnrL, Départements, EPCI, communes. Une cartographie des acteurs par secteur peut être réalisée. Au niveau des jonctions départementales, la concertation est également à établir entre les services des routes des deux départements et avec les PNR limitrophes pour apporter de la cohérence aux aménagements.

Les problématiques en question

- le patrimoine vernaculaire : mise en valeur des objets patrimoniaux bordant les voies
- les matériaux : adapter notamment les types de glissières et parapet aux pratiques micro-locales et à la qualité des voies
- l'entretien des bas cotés :
 - Limiter le nombre de fauchage dans l'année
 - Laisser pousser les fleurs au printemps pour favoriser la biodiversité
 - Relever la hauteur de coupe à son maximum
 - Faire uniquement la passe de sécurité au printemps et à l'été.
 - Nettoyer les déchets avant de passer l'épareuse...
- les espaces d'arrêt : valorisation des belvédères et des cônes de vue particuliers

- l'intégration de la mobilité douce : réflexion systématique sur la séparation des pistes cyclables de la voie principale carrossée
- les points de vente de bords de route : sécuriser et soigner les accès
- la signalétique : une charte spécifique peut être envisagée
- les alignement d'arbres : partager les inventaires des divers gestionnaires, réaliser un plan de gestion mutualisé...
- la biodiversité : identifier les secteurs de mortalité d'amphibiens et mettre en place des mesures
- Anticiper et intégrer la gestion du pluvial (éviter les bassins de décantation)
- Intégrer les réseaux aériens
- les routes touristiques/patrimoniales (combe de Lourmarin, plateau des Claparède,...) : les identifier et les caractériser
- les portes d'entrée du Parc : réfléchir sur une lisibilité sans forcément planter une signalétique, au travers d'aménagement paysagers marquant l'identité des lieux
- les entrées de ville : poursuivre les opérations de type «OPAP», opération programmée d'amélioration du paysage.
- le recalibrage et/ou rafraîchissement des talus : accompagner les opérations d'un traitement paysager et si le secteur se situe dans un site fossilifère, alerter en amont sur les zones notées dans l'inventaire du patrimoine

géologique (ou systématiquement sur certaines zones) ou à posteriori en phase prospection de terrain

Des contrats de route sur certains secteurs

Un contrat de route vise la requalification paysagère d'une section dégradée ou la valorisation des axes routiers remarquables, hors planification normale d'entretien et réfection. Il est à établir sur plusieurs années, à minima 5 ans, et peut contenir :

- l'identification des projets et des enjeux par secteur, type d'espace et fixer des objectifs associés en termes de qualité esthétique, sensibilité environnementale, proposition de type de gestion...dans le choix des matériaux, du tracé, du gabarit des voies, du traitement des premiers plans, de la gestion des arbres d'alignement...
 - un calendrier d'études complémentaires si besoin
 - un budget prévisionnel (avec participation des EPCI pour valoriser les projets routiers: mobilité douce,..) et pistes de subvention
- Un contrat de route peut être établi entre les gestionnaires de voirie mais également les riverains, la commune traversée, des associations (par exemple dans le cas de la réparation de muret de pierre sèche).

ACTION 8 : PROGRAMMER L'INVENTAIRE, LA CARTOGRAPHIE, LE DIAGNOSTIC ET LA MISE EN PLACE DES PLANS DE GESTION DES ARBRES D'ALIGNEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION

MOTIVATIONS

Il s'agit de se doter d'un outil de connaissance à l'échelle de la RBL pour faciliter l'application de la LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages :

« Article 172 :

Après l'article L. 350-2 du code de l'environnement, il est inséré un article L. 350-3 ainsi rédigé :

« Art. L. 350-3.-Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication constituent un patrimoine culturel et une source d'aménités, en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et, à ce titre, font l'objet d'une protection spécifique. Ils sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques.

« Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures.

« Des dérogations peuvent être accordées par l'autorité administrative compétente pour les besoins de projets de construction.

« Le fait d'abattre ou de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres donne lieu, y compris en cas d'autorisation ou de dérogation, à des mesures compensatoires locales, comprenant un volet en nature (plantations) et un volet financier destiné à assurer l'entretien ultérieur. » «

PRINCIPES

La démarche consiste à :

- dimensionner l'inventaire dans le but de la connaissance et de la gestion (cf. inventaire des arbres remarquables du PnrL),
- réaliser l'inventaire et l'actualiser régulièrement
- partager les données dans un cadre cohérent entre les gestionnaires : CD04 et 84, communes, EPCI, VINCI, SNCF... et donner accès aux intervenants (entreprises et maîtres d'oeuvre) ainsi qu'aux propriétaires privés volontaires (ici nous pensons notamment aux allées menant aux domaines viticoles et aux châteaux)

Ce cadre doit être une cartographie SIG rassemblant les typologies et essences, taille, état sanitaire visuel, aménités, éléments de gestion, protections (par exemple : EBC au niveau communal). Les CD04 et 84 possèdent déjà des éléments, et le CD04 vient de lancer la mise à jour de son inventaire. La DREAL également, a inventorié certains arbres remarquables. Cette base de données peut aussi considérer la valeur des arbres, pour les assurer notamment...

et dans un second temps :

- mettre à jour/mettre en place des plans de gestion mutualisés pour les alignements d'arbres
- réaliser une charte de l'arbre d'alignement

L'on peut également imaginer pour une valorisation à long terme un itinéraire routier des alignements remarquables...



OQP :
PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DEPUIS TOUTES LES VOIES DE COMMUNICATION

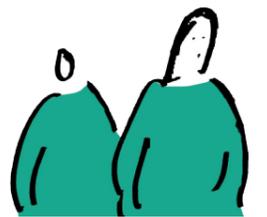
PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ, VÉGÉTAL, L'ENRICHIR

EPCI CONCERNÉES
TOUTES



Energie, Espèces, Risques, Stockage carbone, Confort thermique

«Il faut préserver le patrimoine arboré»



EXEMPLE DE LA CHARTE DES ARBRES D'ALIGNEMENT DE DORDOGNE

Dans sa démarche, le département de Dordogne a intégré une approche paysagère forte de la valeur des arbres d'alignement, et des liens qu'ils tissent avec la route, créant des paysages routiers particulièrement sensibles.

1°) Les platanes ou les arbres monumentaux en alignements, forment des repères significatifs

Sur le département de la DORDOGNE comme sur d'autres départements, les paysages se découvrent dans leur succession au fil des routes, des variations du dessin de leur tracé, sinueux dans les reliefs, ou rectilignes dans les vallées. Ainsi les différents tracés des routes départementales épousent la topographie et révèlent les motifs remarquables du pays.

Quelques portions de ces tracés sont soulignées et identifiées par des motifs remarquables constitués de grands arbres en alignements. De véritables cathédrales ou voutes de feuillages dessinent un tunnel de verdure, une alternance d'ambiances fraîches et chaudes l'été ou simplement un rythme par l'architecture verticale des troncs.



ACTION 9 : ASSURER LA QUALITÉ DES ARRIVÉES SUR LE TERRITOIRE

MOTIVATIONS

Le Pnr Luberon est l'un des Parcs naturels régionaux des plus discrets. Pas ou très peu de panneaux indiquent l'arrivée sur le territoire. Les portes sont pourtant bien définies, puisqu'il s'agit de passages très bien répertoriés : les ponts de la Durance sur la moitié de son périmètre, quelques percées au travers des massifs sur l'autre, et bien sûr l'espace très ouvert de la plaine comtadine, où physiquement, il est difficile de ressentir la transition. Rendre le territoire attractif et lisible depuis l'extérieur par l'affirmation de la qualité et des identités paysagères à ses entrées est une motivation qui ne doit pas forcément s'inscrire dans une stratégie de signalétique. Mais c'est bien au travers du soin apporté aux aménagements que l'entrée dans le Parc doit se ressentir spontanément. Ses entrées d'ailleurs, ne peuvent se résumer à un point ponctuel, car au-delà de la «porte», même constituée de l'élément fort «pont sur la Durance», c'est toute une section d'approche à prendre en compte, en amont et en aval de cette «porte». Cette approche est valable pour : les autoroutes et les routes, les voies cyclables, les chemins de randonnées, le chemin de fer...

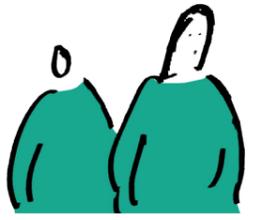


OQP :
RENDRE LISIBLES LES ENTRÉES DE LUBERON-LURE

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

La réponse au changement climatique est indirecte et sera fonction de la qualité des aménagements

« Les Alpilles ont un panneau sur l'autoroute, pas le Luberon »

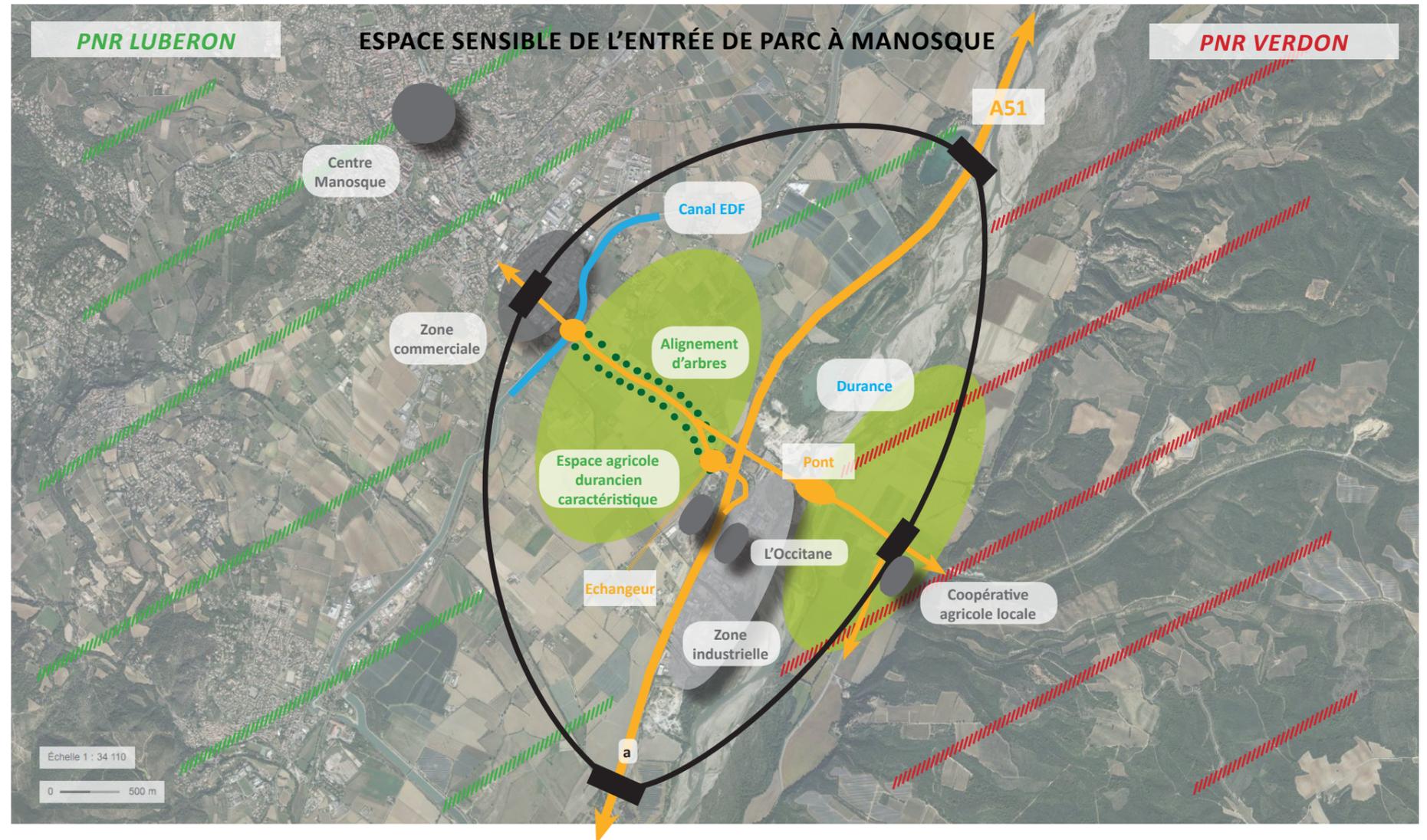


PRINCIPES

- Plusieurs axes sont à envisager :
- mise en place de panneaux (à minima) autoroutes à Manosque, Pertuis et Cavaillon (il en existe un à Pertuis, mais visible uniquement sur la bretelle de sortie, les usagers sont déjà sur cette bretelle et ont donc déjà décidé de sortir à Pertuis)
 - imaginer une charte signalétique d'entrée de ville combinant les chartes graphiques du Pnr et des villes
 - réfléchir à une stratégie de communication dématérialisée aux entrées (ex : annonce émise sur les applications GPS...)
 - requalifier certaines sections d'arrivée sur le territoire et en particulier les grandes villes du territoire qui s'amorcent par de grandes zones d'activités: Pertuis, Manosque, Cavaillon
 - engager une réflexion sur les gares, espaces réellement «portes» possédant une potentialité de communication à l'intérieur du bâti et à l'extérieur
 - oeuvrer pour la réouverture de la ligne passagers Cavaillon-Pertuis (Avignon-Carpentras a réouvert après 77 ans d'arrêt), ce qui ferait de ce trajet un point de vue dynamique sur d'un côté le Luberon, de l'autre la Durance, à la limite du Parc.

APPROFONDISSEMENT : ANALYSE SUCCINCTE DE L'ENTRÉE «PARC» À MANOSQUE

- Il s'agit de :
- définir la section qui constitue l'arrivée sur le Parc
 - caractériser cette section, points forts et faiblesses
 - définir des objectifs puis un plan-guide, et mettre en oeuvre ensemble



ACTION 10 : ŒUVRER POUR PRÉSERVER LA PERCEPTION DES SILHOUETTES VILLAGEOISES, NOTAMMENT VIS-À-VIS DE L'URBANISATION

MOTIVATIONS

Les villages du Luberon sont parmi les villages les plus célèbres de Provence. Leur silhouette, qu'ils se trouvent en position perchée ou à flanc de coteau, ou même dominant sur un petit promontoire au fond d'une vallée, caractérisent le territoire, et participent à son attractivité et son aura internationale. Gordes, Bonnieux, Forcalquier, Ménerbes, Lacoste, Ansouis, .. tant sont à citer.

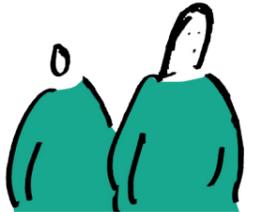
Si, comme c'est déjà un peu le cas sur certains, et notamment sur la DLVA Ouest-Durance, l'urbanisation tend à diluer leur silhouette, notamment depuis les points de vue les plus fréquentés, les points de vue des «cartes postales», alors ce point d'appel visuel majeur du territoire disparaît et le territoire perd de son identité.



OQP :
PRÉSERVER, RESTAURER LES SILHOUETTES VILLAGEOISES

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

«Carte postale de Giono»



PRINCIPES

Les principes d'action doivent se décliner auprès des collectivités pour qu'elles identifient et réglementent aux PLU et PLUi les éléments structurants des silhouettes de leurs villages :

- Des écrans des villages qui sont des parcelles directement accolées aux bâtis, assurant la lisibilité depuis des points de vue fréquentés (routes notamment, chemins de randonnées, points de vue tels que des sommets butts de visites ou promenade, tels que des placettes ou belvédère ou même les fronts bâtis d'autres villages se trouvant en covisibilité). Ces écrans sont les premiers garants. Ils peuvent être naturels, cultivés, ils ne doivent pas être bâtis, et leur caractère doit être préservé (attention en particulier à l'enfrichement)
- Les coupures d'urbanisation visibles en même temps que le village, et par extension, les non visibles le long des routes menant au village, qui font de l'approche une véritable transition entre urbain et campagne ou nature
- Les cônes de vue, dont certains peuvent être très patrimoniaux, et qui incluent les écrans, mais d'autres éléments sont aussi à considérer, notamment les tous-premiers plans.
- Les grandes lignes de force du paysage, tel que les crêtes, les ripisylves, les grands manteaux forestiers, les lignes agricoles... ces éléments majeurs du paysage qui entourent les villages et qui les lient à une ambiance particulière. Par exemple, si un village se situe à mi-pente d'une colline, il s'agira de soigner la crête, et non uniquement par l'interdiction de construire, mais aussi par la gestion forestière, par exemple, pas de coupe rase...

Les destinations des sols et les modes de gestion de ses éléments structurants sont importants à fixer précisément.

Un guide sur les formes urbaines viendra compléter cette approche «protectrice» pour accompagner les communes dans leur projet d'urbanisme: comment construire tout en préservant les silhouettes villageoises (greffes urbaines, densification, nouveaux quartiers, place de village). Ce guide sera illustré de croquis pour apporter des conseils sur l'aménagement urbain préservant la qualité des paysages. Ces outils peuvent servir à dimensionner des OAP dans le cadre des PLU/PLUi.

APPROFONDISSEMENT : LES COMPOSANTES DU PAYSAGE-TABLEAU DE VILLENEUVE (CF. ÉTUDE DE CAS)

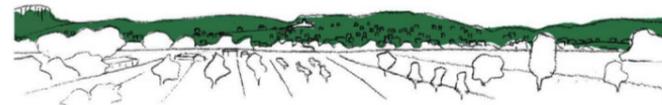
L'analyse des silhouettes villageoises passe par de nombreux questionnements : quelle visibilité de la silhouette villageoises ? depuis quel point de vue/axe routier ? quels sont les écrans paysagers/glacis à préserver de toute urbanisation où sur lesquels des modes d'urbanisation spécifiques doivent être édictés afin de préserver la silhouette villageoise ? comment préserver les coupures d'urbanisation ? quelle occupation du sol et quelle gestion des premiers plans et éléments structurants ?

LES COMPOSANTES DU PAYSAGE-TABLEAU DE VILLENEUVE

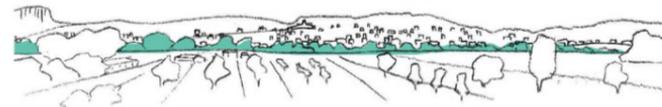


NATURELLES

LE MANTEAU FORESTIER DES VERSANTS DU LUBERON
avec ponctuellement, terrasses de culture, falaises



LA VÉGÉTATION ARBORÉE LINÉAIRE
alignements routiers, bordure de canal, de la voie ferrée, haies agricoles



LA PLAINE AGRICOLE
parcellaire, cultures, vergers, haies, ripisylves...



BÂTIES

VILLAGE ET URBANISATION SUR VERSANT
silhouette villageoise, habitat pavillonnaire récent ou semi-récent, plus ou moins dense, mitage



URBANISATION EN PLAINE MASQUÉE PAR LE RIDEAU VEGETAL
lotissements d'habitat pavillonnaire, zones d'activités...



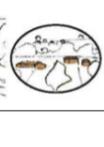
URBANISATION DE LA PLAINE AGRICOLE
bâtiments techniques agricoles, résidences d'agriculteurs, fermes et mitage ponctuel, bâtiments techniques, industriels, artisanaux



PLAN 4

PLAN 3

PLAN 2



ACTION 11 : FAVORISER L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS URBAINS EXISTANTS, ET CELLE DE CEUX À VENIR, NOTAMMENT POUR S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MOTIVATIONS

La motivation initiale est d'accompagner les programmes de densification urbaine en ménageant des espaces publics de qualité, offrant à la fois confort, esthétique, réponse au changement climatique. A la sortie du confinement dû à la pandémie de covid19, il apparaît également une notion essentielle, c'est celle de la santé, et de l'offre dans un rayon de 100 m autour de soi, d'espaces généreux et agréables, surtout en centre ancien et en secteur d'habitat dense, collectif.

Le changement climatique et l'intensification des périodes de canicule induisent des îlots de chaleur urbain qu'il faut également prendre en compte pour aménager des centres-bourgs de qualité (ombrage, îlot de fraîcheur, lien social, valorisation du patrimoine...).



OQP :
ASSURER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU CADRE DE VIE

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

 Energie, Espèces, Risques, Sensibilisation, Stockage carbone, Confort thermique

PRINCIPES

L'action s'articule en plusieurs volets :

Volet étude et connaissance :

- connaissance de l'effet ICU. Des campagnes de mesure par caméra thermique surfacique, pose de capteurs fixes et mobiles sont en cours pour quantifier l'ICU (température extrême la journée, chaleur nocturne...).
- classification des caractéristiques des divers types de revêtements et des modes de végétalisation présents sur le territoire à réaliser (parcs urbains, alignements d'arbres, façades végétalisées, essences...), analyse et capitalisation des enseignements : identifier les essences adaptées au territoire par exemple, les matériaux les plus durables, adaptés et confortables...

Volet sensibilisation :

- organisation d'évènements favorisant les échanges d'expérience entre les communes du territoire, et invitant des universitaires, constructeurs, aménageurs...
- poursuite du programme de formations en cours à l'attention des élus et techniciens en diversifiant les domaines (ex: couvre-sol méditerranéen, arbre en ville et d'avenir pour anticiper les changements climatiques, choix revêtements...)

- recherche de nouveaux outils et méthodes pour mieux informer/sensibiliser les élus
- sensibiliser les élus et techniciens aux nouveaux outils de planification tels que les OAP qui peuvent avoir pour objet le réseau des espaces publics, la nature en ville...
- partager les résultats de l'étude des effets ICU, réaliser un livret de présentation atouts/contraintes des divers types de revêtements/matériaux/végétaux
- organiser la pédagogie envers le grand public (verdissement de cours d'école, évènements festifs, concours espace vert participatif...)

Volet accompagnement :

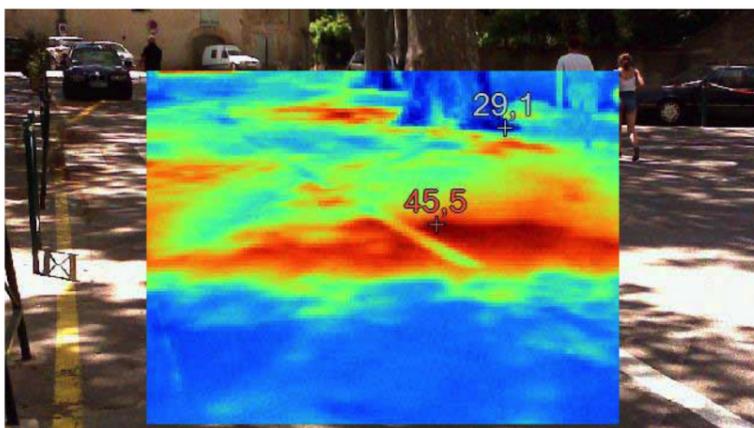
- envisager le lancement d'études multisites (par exemple sur certains quartiers de LMV qui ont fait l'objet d'une demande particulière en Copil / Cavaillon vient de lancer une étude pour son quartier prioritaire du Docteur Aymé)
- organiser des sessions de formation aux instructeurs
- envisager la mise en place d'une AMO Bimby (cf Pnr des Grands Causses, suivi-conseil pour les particuliers),
- accompagner les projets de densification urbaine par un livret de présentation

des possibles (schéma-type des possibilités de greffe urbaine proposé dans le guide des formes urbaines)

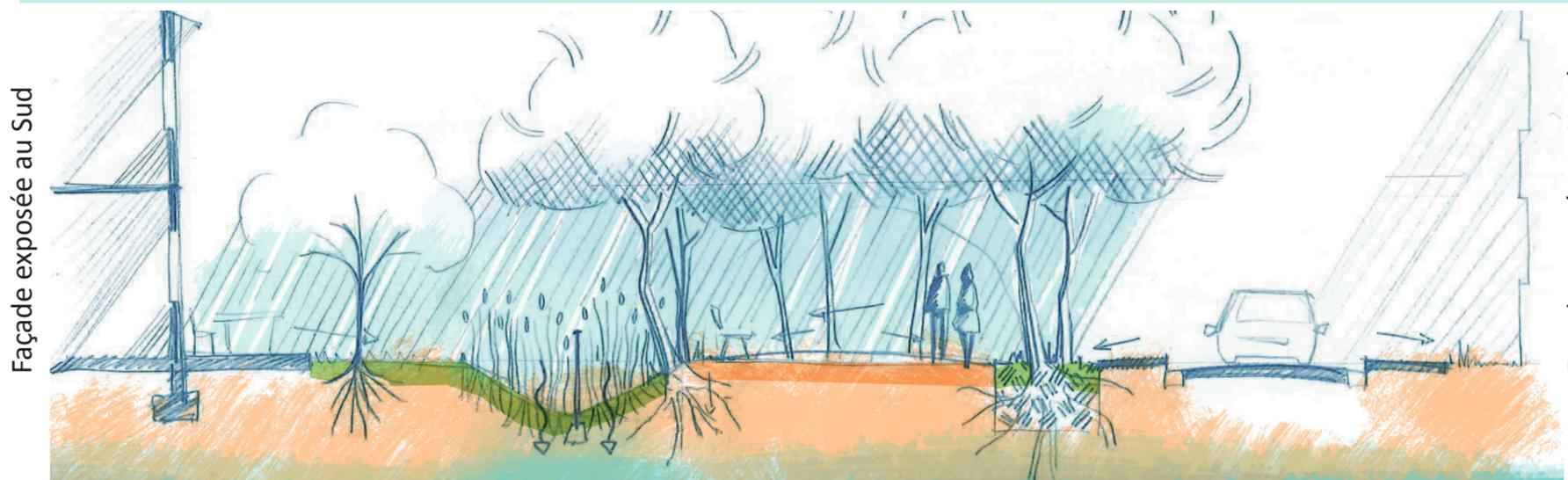
- accompagner la planification (OAP et règlements pouvant inclure : ratios et objectifs chiffrés de perméabilisation des sols, de végétalisation, de type de végétalisation et aménités liées, mise en place des principes compensatoires pour toute coupe d'arbres existants...)
- inciter à la réalisation de schémas directeurs paysagers des villes (évoqué en Copil local sur la ville de Pertuis)
- favoriser l'élargissement de l'expérience d'Apt et Pertuis sur la micro-végétalisation, sur les opérations «réserves» mises à disposition des habitants des villages de St Saturnin les Apt, sur les permis de végétaliser, en intégrant l'anticipation de ces programmes vis-à-vis de projets de requalification des rues
- favoriser la poursuite et l'élargissement de l'opération de mise à disposition d'arbres sélectionnés par le CD84 aux communes qui en font la demande
- inciter à la transformation d'espaces verts en «jardin nourricier», transformation de jardins privés en jardins publics «poumons verts»

APPROFONDISSEMENT : L'ICU

Prise de vue par caméra thermique : une différence de 16°C apparaît entre la température de surface de l'enrobé à l'ombre et au soleil.



APPROFONDISSEMENT : EAU, VÉGÉTATION, PERMÉABILITÉ, OMBRES PORTÉES... ESQUISSE D'UNE COUPE URBAINE



ACTION 12 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE VALORISATION DES ESPACES VITRINES DU TERRITOIRE : ENTRÉES DE VILLE ET VILLAGE, ZONES D'ACTIVITÉ

MOTIVATIONS

Cette action-cadre a pour motivation la poursuite de la mise en valeur des paysages d'entrées de ville, bien souvent corrélés aux zones d'activités positionnées sur des espaces vitrines depuis les principaux axes routiers et à la lisière de l'espace urbain/rural. La valorisation paysagère est aussi celle de la dynamique des territoires, des activités qui s'y déroulent qu'elles soient agricoles, de transformation, forestières, industrielles, artisanales, commerciales... Les ocres, par exemple, sont une marque géologique, certes, mais surtout une marque de l'exploitation par l'homme de son territoire. Les secteurs d'extraction sont aujourd'hui fortement valorisés comme entité paysagère. D'autres secteurs peuvent aussi l'être, notamment l'exploitation forestière, l'agriculture dans les secteurs de transformation et de distribution, ainsi que les artisans liés...

PRINCIPES

La problématique des entrées de ville doit être abordée par la perception depuis le réseau viaire dans son linéaire d'approche sur la ville/le village (analyse des séquences et de leurs enjeux, de leur épaisseur, implantation du bâti, gestion de l'interface public/privé...).

L'action peut s'articuler en 2 volets :

Volet sensibilisation :

- organiser des ateliers et échanges d'expérience autour des entrées de ville et village, de façon locale surtout, avec les habitants, les riverains, les gestionnaires de route, avec peut-être des villes-pilotes, (s'inspirer de la démarche d'Opération Programmée d'Amélioration du Paysage portée sur les villes de Cadenet, Les Taillades, Pertuis)

- intégrer dans ces ateliers les notions d'identité locale, artistique, pourquoi pas faire appel à des artistes aussi durant ces ateliers ? L'une des images que l'on a en entrée de ville, le plus souvent, est celle du rond-point, et ils sont tous quasiment les mêmes... une oeuvre pourrait être le moyen de marquer les spécificités.

Volet accompagnement :

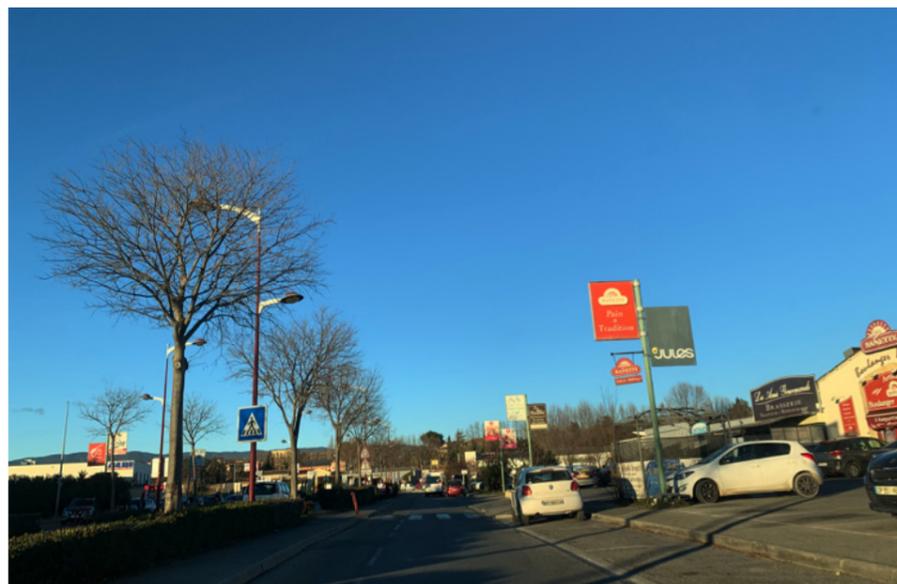
- réaliser une boîte à outils réglementaire pour le séquençage, le zonage et les règlements urbains

- favoriser la définition d'OAP sur des entrées de villes et villages,
- intégrer à la réflexion des espaces tampons entre espace rural et entrée de ville

- proposer des panneaux d'entrée de ville conformes à la réglementation et identifiant sur une signalétique commune le PNR Luberon et le nom de l'EPCI, de la ville

- pour les zones d'activité, inciter à l'obtention du label Parc+ piloté par l'ARPE (identification des normes obligatoires tels que coefficient d'imperméabilisation des sols minimum, incitation au photovoltaïque sur toiture..)

- inciter à la déclinaison locale de chartes public-privé pour chaque zone d'activité, l'accompagner de recommandations, et de retours d'expérience



(en création et requalification),
- développer des contrats de gestion partagés pour s'assurer d'une cohérence de gestion des espaces et éviter les délaissés aux interfaces public/privé

APPROFONDISSEMENT : QUESTIONNEMENTS ET APPROCHES POSSIBLES, OBJET PAR OBJET CONSTITUTIF DES PAYSAGES D'ENTRÉE DE VILLE/VILLAGE



Qu'il s'agisse de celles du département ou des voiries communales... les questionnements se situent à tous les stades de la (re)qualification pour que la chaussée ne devienne pas l'élément structurant du paysage !

QUESTIONNER EN AMONT DES AMÉNAGEMENTS POURQUOI AMÉNAGER ?

Quelles sont les contraintes, les besoins, les raisons. Pourquoi et dans quel but planifie-t-on des travaux ? (sécurité, fluidité, réalisation de voie douce, traitement du pluvial...). Les réponses en terme de type d'ouvrage peuvent être multiples, et pas forcément toujours les mêmes, et parfois, on peut tout simplement s'apercevoir qu'il n'y a de besoin ? !

OÙ AMÉNAGER ?

Quelles ambiances, vues, situation urbaine ou rurale...

Il s'agit de repérer le vocabulaire architectural et végétal

POUR QUI AMÉNAGER ?

Quels seront les utilisateurs ? Il s'agit aussi de savoir à qui l'on s'adresse, voire de les consulter : habitants, visiteurs, touristes, artisans...

ET PENDANT LA CONCEPTION

NE PAS HÉSITER À ENVISAGER DES TECHNIQUES SIMPLES, ÉCONOMES, ET ÉVITER LES SOLUTIONS TOUTES FAITES, TOUJOURS LES MÊMES : INTÉGRER LA « NÉCESSITÉ PAYSAGE »

et notamment vis-à-vis de :

- des arbres d'alignement, maintien, remplacement
- de la gestion pluviale : à ciel ouvert, les fossés drainants...
- de l'accompagnement et la séparation des voies, en utilisant des bandes végétales bien sélectionnées
- des entrées en terre : talus plus doux que les 3/2 « réglementaire », et à géométrie variable
- de la cohabitation véhicule et piétons/cycles : voies séparées ou partagées mais apaisées...
- des ouvrages de contention, sécurité : l'application d'un vocabulaire architectural contextuel



Il ne s'agit pas de les cacher ! Mais de les intégrer à l'image des lieux, et de les valoriser

OPTER POUR LA CONCERTATION AVEC CEUX QUI SONT DÉJÀ LÀ

C'est avec eux qu'il faut avancer... en débordant des limites foncières lors d'un réaménagement de voirie, ou en incitant/aidant à une revalorisation des abords, devantures, signalétique...

A aider d'autant plus s'ils sont synonymes de l'image du territoire : les caves et coopératives d'entrée de village par exemple

ÉVITER L'UNIQUE OPPORTUNITÉ FONCIÈRE POUR CEUX À VENIR

C'est alors sur les PLU qu'il faudra intervenir d'abord, certains espaces étant trop déterminant de la qualité d'approche de la ville pour y faire n'importe quoi. Il s'agit d'empêcher ou d'encadrer les modes constructifs sévèrement.



AUTANT LES INDICHER, ET LES INTÉGRER

Plaine sportive, école, salle polyvalente... ils se trouvent souvent juste en contre-bas des villages perchés, et on ne peut éviter leur perception. Pour une salle, autant savoir que c'est l'école du village, et pourquoi pas impliquer les enfants dans la qualification et l'annonce... Pour les espaces ouverts, sport, stationnements, éviter les éléments urbains, artificiels... et surtout en terme de revêtements, favoriser la multifonctionnalité dans les villages pour les événementiels, et utiliser l'accompagnement végétal plutôt que les grillages, bordures, clôtures, etc.

OQP :

RENDRE LISIBLES LES ENTRÉES DE LUBERON-LURE

ASSURER LA QUALITÉ DES ENTRÉES URBAINES

INTÉGRER ET VALORISER LES ACTIVITÉS

EPCI CONCERNÉES

TOUTES



La réponse au changement climatique est indirecte et fonction des aménagements

« En entrée Sud de ..., il y a des éléments qualitatifs, mais des problèmes liés aux activités et à leurs aménagements. »



À CACHER PARFOIS

Parce qu'ils sont en concurrence avec la vue ou l'entrée patrimoniale et pittoresque du village... et trouble ce caractère.

À ASSUMER ET RENOUVELER SINON...

La question architecturale est primordiale car on assiste à une multiplication de lotissements, ou maisons individuelles, toutes les mêmes, de Barcelonne à Gênes, le même mas provençal... On ne sait plus où l'on est. Assumer de nouveaux concepts, pourquoi ne pas se lancer ? Ici, la construction bois, toit plat, végétal... n'est pas forcément encore bien vue, pourquoi pas des ateliers architecturaux avec les habitants ? Réfléchir aux villages de demain ? Et intégrer aussi les questions climatiques ?



Containers, abri-bus, cabine téléphonique (il en reste !)...

ÊTRE VUS OU NE PAS ÊTRE VUS !

C'est le grand dilemme de ces objets, mais il est possible de les voir sans pour autant ne voir qu'eux. A quelques mètres près, ils peuvent gêner ou non la vue patrimoniale... On peut imaginer ici un abri container en bois, là en pierre... car, même bien alignés et propres, les containers restent d'une perception négative. Pour les abris-bus, rester dans l'architecture des lieux (lorsqu'il y aura un réseau bien établi), etc.

ACTION 13 : ELABORER UNE CHARTE DE L'ARBRE EN VILLE À L'ÉCHELLE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE LUBERON-LURE ET ŒUVRER POUR LA RÉALISATION DE PLANS DE GESTION COMMUNAUX

MOTIVATIONS

Il s'agit d'une action-cadre pour inciter à la mise en œuvre du Plan Nature en ville et pour sauvegarder, organiser le renouvellement et l'enrichissement du patrimoine arboré, pour la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et pour les aspects esthétiques et sociaux que procurent les arbres à la ville.

Le patrimoine arboré est l'une des préoccupations les plus fortes qui sont ressorties de la concertation.

PRINCIPES

L'action peut s'articuler en 2 volets :

Volet sensibilisation :

- Réaliser et diffuser un guide des arbres présentant les avantages et inconvénients des diverses essences (ombrage, fruits, allergisants, résistance au stress hydrique et pollution, aux maladies, racines, taille...)... et présenter les arbres d'avenir pour notre région pour s'adapter aux changements climatiques à venir (prendre l'exemple du travail de recherche du CEREMA Grand Est).

Volet accompagnement :

- Réaliser une charte de l'arbre à l'échelle de la RBLL à l'attention de toutes les communes, rappelant les aménités des arbres, abordant des grandes notions d'engagement vis-à-vis du maintien, du renouvellement, de l'enrichissement, de la lutte contre la malveillance même involontaire par des campagnes de communication, de l'information et de la formation des techniciens et entreprises notamment ceux qui interviennent auprès des arbres (aménagements voiries, réseaux...), de la sensibilisation grand public pour le patrimoine privé..., mise en place éventuelle de «veilleurs», d'un numéro vert sur la commune... mise en place d'un itinéraire de promenade au fil des arbres... reconnaissance des arbres remarquables... et valorisation (diffuser l'exposition arbres remarquables du Parc avec une animation/conférence).
- inciter à la réalisation de plans de gestion des arbres aux échelles communales (en s'inspirant de l'étude de cas de Pertuis)
- organiser des évènements autour des arbres
- poursuivre les programmes de formation à destination des techniciens et élus



proposant des solutions pour l'inventaire et pour la gestion avec des applications smartphone facilitant l'usage sur le terrain et très accessibles pour les utilisateurs, agents des services espaces verts. Il est possible de définir l'interface de saisie sur smartphone, les modalités de connexion et mieux assurer la compatibilité avec le système informatique communal existant. Il est aussi possible d'implanter une puce sur les arbres.

ELABORER LE PLAN DE GESTION

- Le plan de gestion, qui est à établir sur plusieurs années, à minima 5 ans, pourra contenir :
- l'identification des enjeux par secteur/essence/type d'espace public et fixer des objectifs associés en termes de qualité esthétique, type de gestion, suivi visuel et sanitaire, planification de renouvellement, luttés contre les maladies et ravageurs, programmation de plantation, diversification, intervention aux abords en protection perméabilisation, etc.
 - le descriptif des techniques et modes d'intervention avec schémas et préconisations pour chaque objectif
 - un calendrier d'études complémentaires, d'interventions par tâche et de suivis
 - établir un budget prévisionnel

La base de données constituée pour l'inventaire sera exploitée pour la définition du plan de gestion, puis enrichie des éléments permettant de réaliser la gestion, le suivi et les données des interventions.

Il est également possible d'imaginer une gestion financière.

L'élaboration du plan de gestion peut se faire avec l'aide de spécialistes et partenaires, dont le Pnr, la maison de la biodiversité, des prestataires.



APPROFONDISSEMENT : PROPOSITION DE CONSISTANCE DU PLAN DE GESTION ET D' ACTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA VILLE DE PERTUIS

CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ARBORÉ

Il s'agit d'inventorier précisément tous les sujets, de les diagnostiquer visuellement et de constituer une base de données opérationnelle. Cet inventaire peut-être réalisé soit par une entreprise extérieure, soit en interne.

MODERNISER LES OUTILS DE GESTION

Grâce à l'informatique, SIG, applications smartphone... Certains sont «clés en main»,

OQP :
PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ, VÉGÉTAL, L'ENRICHIR

EPCI CONCERNÉES
TOUTES



Energie, Espèces, Risques, Sensibilisation, Stockage carbone, Confort thermique

« Les arbres en ville, c'est bien, ça fait respirer. »



PISTES D' ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Elles peuvent être déclinées en 3 stratégies :

Une stratégie de communication

- Information et sensibilisation générale de la population à la démarche municipale
- Informations spécifiques visant des publics ciblés, notamment dans le rappel des règlements et la sensibilisation aux usages affaiblissant les arbres (usagers et riverains, commerçants et restaurateurs, associations, etc.)
- Communication auprès des acteurs de l'aménagement urbain, entreprises en régie ou prestataires de marchés publics etc.

Un programme de sensibilisation

Auprès des jeunes publics notamment, dans certains secteurs où les dégradations sur les arbres sont plus fortement constatées, et auprès du grand public de façon générale. Ce programme peut inclure des événementiels, des interventions des agents des espaces verts, des conventions avec les riverains, les établissements scolaires, etc. peut-être jusqu'à la mise en place d'un réseau de veilleurs/parrains des arbres...

La poursuite et l'élargissement de la formation proposée par le PNRL auprès des techniciens espaces verts et des élus, des autres services des collectivités, agents intervenants sur les voiries, établissements scolaires, sportifs, cimetières, etc., avec création d'un petit guide des bonnes pratiques

L'élaboration d'une Charte de l'arbre

Elle pourra donner un cadre et des engagements sur les espaces privés et publics. Poursuivre le recensement des arbres remarquables



ACTION 14 : ELABORER UNE ÉTUDE GLOBALE SUR LES FORMES URBAINES CONTENANT UN VOLET ARCHITECTURAL

MOTIVATIONS

De nombreuses communes souhaitent d'une part poursuivre la mise en valeur de leur patrimoine bâti, qu'il soit monumental (c'est le plus aisé car les diverses reconnaissances permettent un accompagnement des ABF, de la DRAC), ou qu'ils marquent simplement leur époque (bâti du quotidien, agricole, industriel, vernaculaire...) ; et d'autre part, elles s'inquiètent de la qualité architecturale des nouvelles constructions. Ces dernières, mais également les requalifications, réhabilitations, et l'urbanisme dans lequel elles s'insèrent posent des questions sur les nouveaux matériaux, sur les filières et la compétence locale, sur l'intégration de la RT2020, sur la continuité identitaire de l'architecture...

Le territoire de la Réserve de Biosphère est très étendu, et de nombreuses tendances architecturales y sont représentées. Une charte à l'échelle de la RBLL ne serait pas pertinente, et très complexe. Par contre, une charte-cadre, donnant une structure à suivre pour faciliter la réalisation de chartes locales, pour les contextualiser et bien cibler les publics visés est envisageable.

PRINCIPES

Le Parc du Luberon, en partenariat avec le Parc du Ventoux, est en cours d'élaboration d'un guide sur les formes urbaines comprenant un volet architectural. Ce guide a un objectif de conseil sur les opérations d'urbanisme à venir (greffe urbaine, adaptation aux changements climatiques et lutte contre les îlots de chaleur urbain, végétalisation, limiter la consommation d'espaces, intégration paysagère, désimperméabilisation des sols..).

Ce guide peut déboucher sur la réalisation d'une charte-cadre intégrant les éléments de méthodologie suivant :

- thématique à aborder dans la charte
- concertation à mettre en œuvre et partenaires à mobiliser
- modalités de diffusion, d'information, le Pnr peut jouer également le rôle de



promoteur des chartes locales

Le Pnr peut accompagner la réalisation, mettre à disposition ses chargés de mission architecture et paysage, mettre en relation les communes et EPCI avec les CAUE, les DRAC, les architectes locaux... et aider à configurer des demandes de soutien, notamment auprès de la Région, pour des inventaires en particulier.

Il est également possible d'organiser des ateliers d'urbanisme, avec les écoles d'architecture, et mobiliser des étudiants sur des thématiques spécifiques (sensibiliser, inventorier, questionner les usages et attentes...).

La création d'un catalogue d'artisans locaux, la délivrance de labels (label Parc) peut aussi permettre d'accompagner le développement de filières locales.

Sur le plan réglementaire, des ateliers communaux ou intercommunaux sur la

OQP :
VALORISER LE BÂTI ET LES CARACTÉRISTIQUES LOCALES

EPCI CONCERNÉES
TOUTES



Energie, Stockage carbone, Confort thermique

« Il est important d'articuler le végétal et le bâti patrimonial, mettre en scène les uns les autres »



réflexion architecturale peuvent être mis en place notamment lors de l'élaboration des PLU/PLUi.

Le Parc peut être aussi consulté à tout moment pour faire partie des jurys de concours, notamment dans le cas de nouveaux lotissements, nouveaux quartiers, et peut conseiller sur les labels et certifications à exiger, accompagner les communes et EPCI dans des missions de conseils, d'Assistant à Maitrise d'ouvrage...).

Enfin, la communication des EPCI et communes spécifique auprès des promoteurs et constructeurs sur les ambitions architecturales souhaitées peut être accompagnée par le Parc.

APPROFONDISSEMENT : LES POINTS-CLÉS DE LA CHARTE ARCHITECTURALE-CADRE

LE CADRAGE DE LA CHARTE => guide de questionnements : pour et pourquoi une charte ?
- Pour la connaissance générale : à destination des habitants, petits et grands, les nouveaux arrivants...

- Pour accompagner les démarches de restauration, requalification, réhabilitation
- Pour « donner des idées », sensibiliser aux enjeux actuels climatiques, de filières locales, etc. dans la nouvelle construction à l'attention du public privé, particuliers, et des lotisseurs, constructeurs, promoteurs
- Pour les élus, les techniciens et pour les instructeurs de permis...

UN ZONAGE DES SECTEURS D'ARCHITECTURE

=> déclinaison des grands secteurs de la RBLL avec leurs caractéristiques générales et leurs identités locales, par grandes catégories de bâtis, grandes périodes architecturales, avec une description géologique, géographique et climatique, en lien avec la construction via les matériaux mais aussi l'adaptation au relief, au sol, au climat...

LES THEMES ARCHITECTURAUX =>

- proposition non exhaustive
- L'histoire et l'architecture locale : l'évolution architecturale et urbanistique jusqu'aux années cinquante environ
- L'écriture architecturale traditionnelle et ses relations avec les matériaux locaux, le relief

et le climat : volumétrie, matériaux et couleurs, ouverture, faîtages et toitures, menuiserie

- L'urbanisme traditionnel, les pleins et les creux
- Le développement récent, les nouvelles formes, les atouts et les faiblesses, la question de la banalisation et du pastiche versus l'identité locale (afin de sensibiliser)
- L'espace extérieur, privé et public et ses relations avec le bâti
- Les grands enjeux actuels de la construction et de l'aménagement urbain

UNE SELECTION D'OPERATIONS RECENTES INTERESSANTES

Nouveaux quartiers, maisons individuelles, bâti artisanal, commercial ou industriel...

UN CHECK-LIST ET DES FICHES-OUTILS POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS

UN GUIDE POUR ORGANISER UN ATELIER ARCHITECTURE ET URBANISME LOCAL

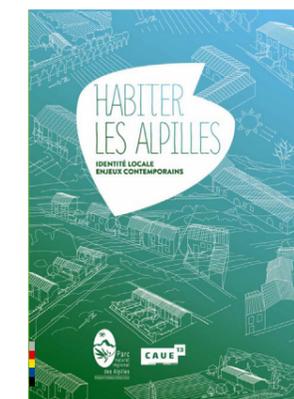
DES RESSOURCES PRATIQUES

- Références documentaires, webographiques
- Lieux de consultation et d'accompagnement, organismes-conseils, contacts, etc.
- Glossaire de l'architecture
- Catalogue d'acteurs, de fournisseurs, d'artisans et d'associations
- Labels et certifications (HQE, BDM...), démarches (ex : autoconstruction)

DES DECLINAISONS SPECIFIQUES POSSIBLES DE LA CHARTE LOCALE

- charte des devantures et des commerces de centre ancien
- charte de zones artisanales
- charte signalétique
- guide spécifique pour l'intégration du photovoltaïque sur bâti
- guide des ocres et des enduits du Luberon
- palette végétale micro-locale

Ci-contre, page de garde du guide «Habiter les Alpilles», réalisé par le CAUE13 pour le PnrAlpilles



ACTION 15 : FAVORISER LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA QUALITÉ DU PAYSAGE NOCTURNE

MOTIVATIONS

En matière de paysage nocturne, on peut considérer trois catégories de problématiques :

- la pollution lumineuse entraînant la perte de la perception des paysages nocturnes, et notamment celle du ciel étoilé, celle du noir complet. Cette pollution est aussi celle qui nuit à la biodiversité
 - la pollution lumineuse intrusive au quotidien, vers les habitations
 - la mise en valeur nocturne du patrimoine
- Ces questions sont à considérer ensemble.

PRINCIPES

Deux principes d'actions sont retenus à l'échelle de la RBLL :

Favoriser et accompagner la préservation des paysages nocturnes par la réduction de la pollution lumineuse en :

- réalisant un guide simplifié à l'attention des communes et intercommunalité pour faciliter l'application des dernières législations et pour aller plus loin
- réalisant des campagnes de sensibilisation auprès des communes et notamment des nouveaux élus, des professionnels, notamment au sein des zones d'activité, auprès des commerçants et/ou en accompagnant les communes pour réaliser ces campagnes, engager des partenariats avec les SDIS, réaliser un bilan comparatif des accidents et vandalisme sur des secteurs éclairés/non éclairés et communiquer les résultats (partenariat gendarmerie, traitement des données)
- en proposant des alternatives à la sécurisation par éclairage, exposant des retours d'expérience
- en assistant les communes à la mise en oeuvre de plan de requalification de l'éclairage communal
- en poursuivant/généralisant les expérimentations d'extinction nocturne des espaces publics sur les communes, et en diffusant les retours d'expérience des communes engagées

Accompagner la mise en valeur nocturne du patrimoine :

- engageant une étude multisite de mise en valeur nocturne sur le territoire
- accompagnant les communes sur les choix et la mise en oeuvre, notamment vis-à-vis de l'harmonie générale au sein de bassins visuels, vis-à-vis des impacts environnementaux, vis-à-vis de la sélection des bureaux d'études et des entreprises, sur la communication
- organisant des retours d'expérience entre les communes

APPROFONDISSEMENT : LES EXPÉRIENCES D'EXTINCTION NOCTURNE DU TERRITOIRE LUBERON-LURE ET LA PRÉSERVATION DU CIEL NOCTURNE À PROXIMITÉ DES OBSERVATOIRES ASTRONOMIQUES

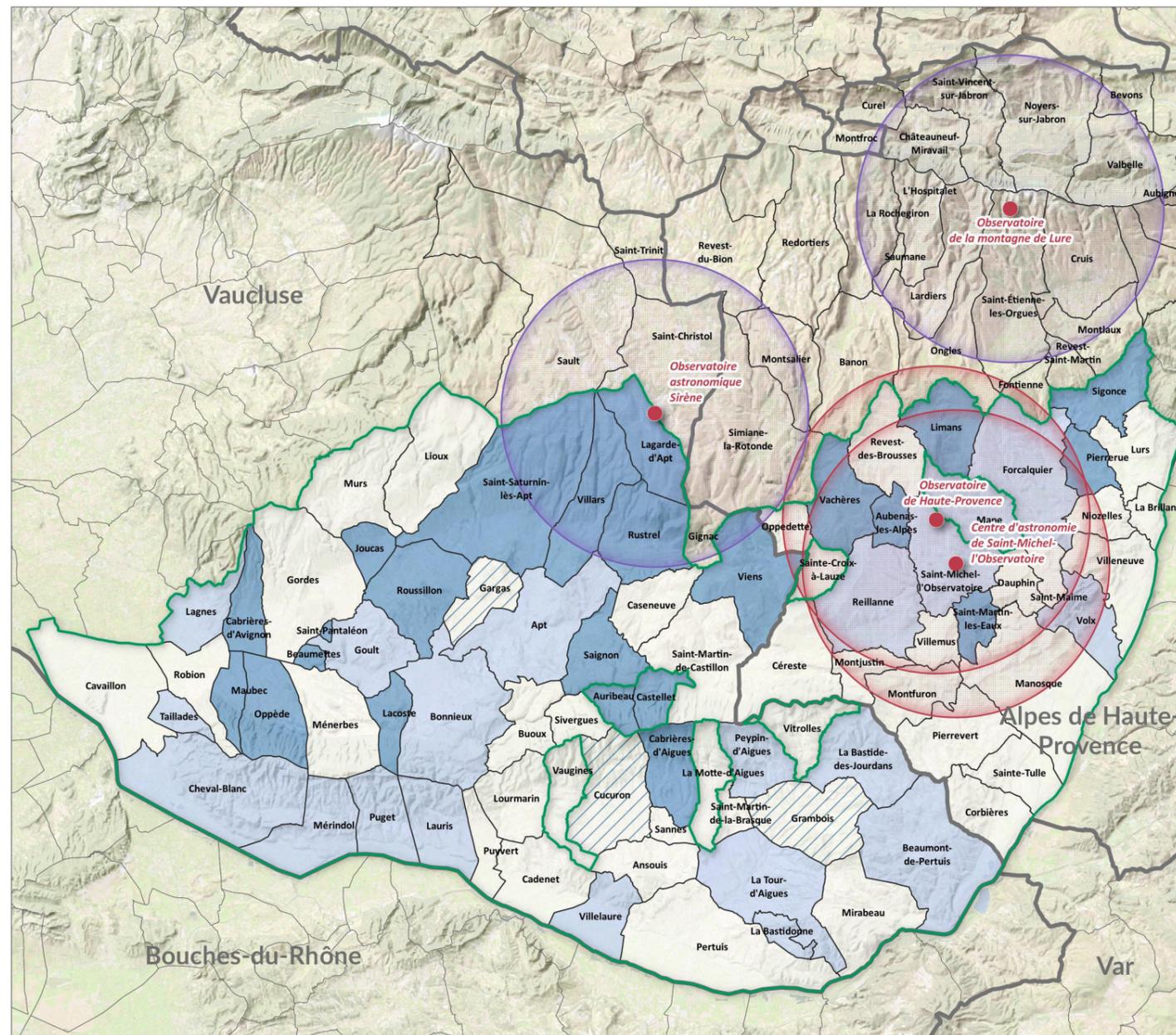


OQP :
PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES NOCTURNES

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

Énergie, Espèces

«Les animaux ont besoin de nuit»



Parc naturel régional du Luberon

Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Protection du ciel nocturne

Extinction de l'éclairage public et observatoires astronomiques

Légende

Observatoire astronomique

- Observatoire astronomique
- Protection réglementaire
- Protection non réglementaire

Extinction de l'éclairage public

- Extinction totale
- Extinction partielle
- Extinction prévue
- Pas d'extinction

Limites administratives

- Périimètre du Parc
- Limite départementale
- Limite communale

0 2,5 5 km

Date : 07/07/2020
Sources : PNR, BD Topo, BD Alt, Landsat 7
Base de Données © IGN PPAR 2007 2020
Cartographie : M.KREBS SIT PNR PACA Luberon
./pat_paysage_plan_extinction_obs

ACTION 16 : PARTICIPER À LA POURSUITE DES ÉTUDES ET EXPÉRIMENTATIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOTAMMENT SUR LA FORÊT ET L'AGRICULTURE, SUR LA SÉLECTION DE NOUVELLES CULTURES, LA DIVERSIFICATION DES ESSENCES

MOTIVATIONS

La motivation est une démarche volontaire d'anticipation des effets du changement climatique pour trouver des solutions pour le maintien des cultures, des agriculteurs, et par conséquent du caractère rural des paysages du territoire.

PRINCIPES

Il existe des actions en cours :

- cahiers du GREC SUD du territoire pour partager les connaissances sur les évolutions climatiques à venir et leurs effets sur le territoire.
- partager les résultats des expérimentations INRA et CA : cultivars adaptés au changement climatique, modification de cahier des charges des AOC pour lever les restrictions liées aux cépages, expérimentations liées à l'agrivoltaïsme (équipement de panneaux photovoltaïques sur vignes et abricotiers pour réduire l'évapotranspiration et action antigrêle et ravageurs....), remplacement de bâches plastiques par du paillage à base d'amidon biodégradable....Partager les retours d'exemple de la CA Vaucluse.
- lancement nouvelles filières agricoles (pistaches, amandes, variétés anciennes de blé, vergers paysans avec variétés anciennes et plus de diversité génétique, meilleure résilience...)
- développement de réserves collinaires pour pérenniser les productions agricoles (financement agence de l'eau et chambre d'agriculture sur le 04), poursuivre les aides pour l'entretien des canaux d'irrigation agricole, développer des cultures moins gourmandes en eau (pois chiches, céréales....) et faire évoluer les pratiques, partage des expérimentations du GR SIVAM et bioProvence.
- Encourager les pratiques pastorales (expérimentation d'agroforesterie dans des vignobles de l'AOC Luberon, visites de sites pilotes...) : entretien de chemins, pose des clôtures, installation d'abreuvoirs avec un accompagnement du CERPAM

Il s'agit ici de rechercher, configurer et lancer de nouveaux programmes et valoriser les études existantes (recherche de l'INRA d'Avignon sur l'agrivoltaïsme, de nouvelles filières adaptées aux changements climatiques,...), ce qui nécessite l'identification des espèces/espaces en situation complexe, et notamment aussi vis-à-vis de la PAC.



- OQP :**
- PRÉSERVER L'AGRICULTURE DURANCIENNE ET LE BOCAGE PROVENÇAL
 - PÉRENNISER L'AGRICULTURE «À TAILLE HUMAINE» ENTRE LURE ET LUBERON
 - PRÉSERVER LE CARACTÈRE MOSAÏQUE ET LES TERRASSES AGRICOLES DU BASSIN D'APT
 - VALORISER LA CAMPAGNE «TOSCANE PROVENÇALE» DU BASSIN D'AIGUES
 - FAVORISER L'AGRICULTURE AUTOUR DES VILLAGES

EPCI CONCERNÉES
TOUTES



APPROFONDISSEMENT : AGROÉCOLOGIE DANS LES ALPILLES, NOUVELLES VARIÉTÉS DE VIGNE POUR LES CÔTES DU RHÔNE, AGRIVOLTAÏSME DANS LE VAUCLUSE

Dans le cadre du programme Life des Alpilles, des journées d'échanges ont été organisées autour de l'agroforesterie, et notamment du maraîchage sous les vergers. Les multiples rôles des haies ont également été abordés avec un focus sur les vignobles.

Le Plan d'actions des Côtes du Rhône inclut quant à lui, le déploiement de nouvelles variétés de vigne, résistantes (non OGM) aux maladies et tenant compte du contexte de changement climatique.

Dans le département du Vaucluse, c'est l'agrivoltaïsme qui est actuellement étudié et expérimenté.
<https://www.vaucluse-agricole.com/articles/agrivoltaisme-faire-du-solaire-un-allie-agricole-1195.htm>

Agrivoltaïsme : Faire du solaire un allié agricole

Publié le 20 juillet 2020

La Chambre d'agriculture de Vaucluse a invité les services administratifs de l'État, et une cinquantaine de partenaires de l'expérimentation et du conseil, pour montrer des exemples réussis de l'utilisation du solaire en agriculture. Le 8 juillet, au GAEC 'La Comtesse', à Uchaux, et au domaine expérimental de Plolenc, la visite a apporté des éclairages sur les serres et persiennes agrivoltaïques, alliées de l'adaptation au changement climatique.

Dès 2008, face au boom photovoltaïque, la Chambre d'agriculture de Vaucluse s'est opposée aux centrales solaires au sol sur les terres à potentiel agricole. Et elle opère le tri parmi les projets de serres photovoltaïques. En parallèle, elle soutient les projets solaires sur bâtiments agricoles : hangars, bâtiments d'élevage, caves...

Nombre de constructions photovoltaïques autorisées en terre agricole dans l'Aude, le Gard et les Bouches-du-Rhône n'ont pas servi aux cultures. Pour éviter cela, et dans un contexte de déprise agricole, la Direction départementale des territoires de Vaucluse reste donc prudente, afin de défendre l'intérêt commun. Pour autant, les trois premières installations photovoltaïques en Vaucluse sont des réalisations exemplaires. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture a voulu illustrer par cette visite tout l'intérêt de projets agricoles et voltaïques bien menés. Or, le parcours a parfois été ardu, avant d'obtenir un permis de construire. En particulier le GAEC 'La Comtesse' à Uchaux, a bataillé des années avant d'accéder au sésame. « Pour l'agriculture de demain, il nous faut être plus rapide », déclare André Bernard, maraîcher et président de la Chambre d'agriculture régionale, soulignant le délai d'obtention du permis. En effet, comme l'instruction des dossiers relève de la mairie, le délai devrait donc être de trois mois.

Les serres et persiennes photovoltaïques sont d'abord des outils agricoles, pour protéger les cultures des aléas climatiques, qui représentent chaque année, deux à trois milliards d'euros perdus par la ferme France.

ACTION 17 : ŒUVRER POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES PAYSAGES AGRICOLES DIVERSIFIÉS DU TERRITOIRE

MOTIVATIONS

Le territoire présente plusieurs espaces agricoles très différenciés, et au sein de chaque secteur, on retrouve des cultures diversifiées, du maraîchage aux céréales, en passant par la vigne et les fruitiers. Irriguées en gravitaire par submersion ou pression, ou bien non irriguées, les cultures, et aussi les secteurs de pâturage, créent la diversité des paysages de la Réserve de Biosphère, aux côtés des grands massifs verts et boisés, et parsemés des villages.

Chaque particularité, chaque identité est à connaître, comprendre et préserver autant que ce peut, ou accompagner dans la transformation, pour que la richesse générale agricole du territoire soit pérennisée.

PRINCIPES

Il s'agit d'une action-cadre qui peut se décliner sous d'innombrables sous-actions, en termes de sensibilisation, de planification, de recherche et d'études, en terme aussi d'accompagnement et de partenariat avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs, avec les syndicats mixtes et AOC/AOP, avec les associations pastorales et les professionnels de l'élevage, ainsi que les filières et notamment celles des circuits-courts. Enfin, les actions à décliner sont aussi celles de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, des jardins partagés, nourriciers.

Ces principes qui vont tous dans le sens de la pérennisation de l'agriculture et donc des paysages agricoles seront détaillés dans la nouvelle charte de Parc.

La poursuite du projet alimentaire territorial participe pleinement à la préservation et la valorisation des paysages agricoles:

- Préserver les terres agricoles par la protection du foncier (diagnostics fonciers, création de Zones Agricoles Protégées dont 4 sur le PNRL...)
- Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs (création d'écohameaux, achat de terres agricoles par les collectivités,...)
- Structuration des filières (marque valeurs Parcs, déploiement de MAEC,)
- Développer les circuits courts et de proximité (marchés paysans et création de magasins de producteurs et de drive fermiers, ateliers de transformation, agriculture bio et locale dans les cantines et restauration collective..)
- Animation de réseau et communication, formation au PAT et visites / retours d'expérience



OQP :

- PRÉSERVER L'AGRICULTURE DURANCIENNE ET LE BOCAGE PROVENÇAL
- PÉRENNISER L'AGRICULTURE « À TAILLE HUMAINE » ENTRE LURE ET LUBERON
- PRÉSERVER LE CARACTÈRE MOSAÏQUE ET LES TERRASSES AGRICOLES DU BASSIN D'APT
- VALORISER LA CAMPAGNE « TOSCANE PROVENÇALE » DU BASSIN D'AIGUES
- FAVORISER L'AGRICULTURE AUTOUR DES VILLAGES

EPCI CONCERNÉES
TOUTES



APPROFONDISSEMENT : LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU LUBERON

“L'alimentation locale et de qualité c'est ici, maintenant et ensemble !”

- Une stratégie alimentaire reconnue et labélisée PAT
- La diète méditerranéenne en porte-drapeau
- 6 champs d'actions de la terre au territoire
- Une dynamique territoriale fédératrice de nombreux acteurs et partenaires

www.parcduluberon.fr

SIX CHAMPS D' ACTIONS DE LA TERRE AU TERRITOIRE

Les initiatives portées par le Parc naturel régional du Luberon ou par d'autres structures partenaires sont ici données à titre d'exemple, sans être exhaustives.

- 1. PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS**
 - Création de zones agricoles protégées : 4 ZAP en cours ou finalisées dont 1 ZAP intercommunale de 8 000 ha sur le territoire Durancie Luberon Verdon Agglomération.
 - 5 diagnostics agricoles et fonciers réalisés à l'échelle communale.
 - Mise en place d'espaces-test agricoles.

Partenariats : Collectivités, SAFER, Terre de Liens, ADIAR84, Chambres d'agriculture, Départements, Région
- 2. STRUCTURER DES FILIÈRES AGROÉCOLOGIQUES DE GRANDE QUALITÉ, LOCALES ET DURABLES**
 - Structuration d'une filière « pain paysan bio », à base de variétés paysannes de blés tendres produites localement et en bio ; réhabilitation de la « pomme de terre de Pertuis » à travers une marque et la création d'une association de producteurs.
 - Préservation de variétés fruitières anciennes et régionales par la gestion au domaine de La Thomassine d'un verger conservatoire de 420 variétés et 16 espèces fruitières.
 - Valorisation des productions locales avec le marquage Valeurs Parcs sur plusieurs cuvées de FAOP Luberon sur la filière « pain paysan bio ».
 - Déploiement des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) en faveur du syvo-pastoralisme et de la qualité de l'eau.

Partenariats : Agrisbio 04, GRAI, ITAB, ARVALIS, GIC VAM PACA, Chambres d'agriculture, Syndicat ADP Luberon
- 3. DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ POUR UNE OFFRE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ, DE SAISON, LOCALE ET ACCESSIBLE À TOUS**
 - 8 magasins de producteurs ont vu le jour, venant compléter l'offre des marchés paysans, du commerce ambulatoire, des buffets fermiers... Plus de 150 lieux de vente de produits locaux parsèment le territoire.
 - Opérations menées avec des associations caritatives dont les Restos du cœur.
 - Le Projet « Foyers à alimentation positive » a démarré et vise à accompagner 60 familles vers une alimentation locale, saine et de saison.
 - Accompagnement de projets pour la transformation : atelier de transformation légumes, outil d'abattage de proximité.

Partenariats : Associations des marchés paysans, Au Maquis, CPE, les producteurs et magasins de producteurs, AMAP, Restos du cœur, Confédération paysanne, INRA.
- 4. AGIR POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE LOCALE, BIO SI POSSIBLE**
 - De la ferme à la cantine : accompagner les communes volontaires dans l'approvisionnement local et bio si possible des restaurants scolaires. 1 enfant sur 2 mangeant à la cantine en bénéficiant.
 - Actions de prévention du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires en partenariat avec le CPE de Vaucluse.
 - La plateforme AgriLocal84, initiée par le Département de Vaucluse, (L) met en relation les agriculteurs locaux et les responsables de restauration collective. Parallèlement, le programme Régat a été déployé sur le Département des Alpes de Haute-Provence.

Partenariats : Les communes du Parc, les Départements 04 et 84, CPE, ARSE, DRAAF
- 5. COMMUNIQUER ET FORMER À L'ALIMENTATION DURABLE**
 - Programme pédagogique sur l'agriculture et l'alimentation avec les établissements scolaires du primaire au lycée depuis 2010 et création d'une classe verte « De la fourche à la fourchette » pour une immersion de 5 jours sur le lien entre agriculture, alimentation et santé.
 - 5 forums citoyens biennaux ont été organisés. Largement ouverts aux différents secteurs du territoire, ces instances participatives favorisent l'information et la remontée de projets du terrain.
 - Publication d'ouvrages « Je mange local en Luberon » (en partenariat avec les cuisiniers des cantines du territoire), « Moissons de savoirs » sur les variétés paysannes de blé et le pain et « Savoirs écologiques paysans » (co-édition Actes Sud avec le réseau des Parcs de la région).
 - Au Maquis (association d'éducation populaire) porte la « Cité vivante de l'alimentation » et organise en Sud Luberon « VIVANT ! », rencontres autour de l'alimentation.

Partenariats : Au Maquis, Le Village, CPE, Camera Lucida
- 6. DONNER DU GOÛT À L'IDENTITÉ ET À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**
 - Développement de la marque Valeurs Parcs notamment avec les restaurants utilisant des produits locaux.
 - Partenariats avec le Syndicat ADP Luberon au travers d'une carte dédiée aux vins du territoire.
 - Animation et développement du réseau Bistrot de Pays Luberon.

Partenariats : Bistrot de pays, Syndicat ADP Luberon, Offices de tourisme

Carte interactive des circuits courts, site ressource sur le PAT : luberon.dansvotreassiette.fr

ACTION 18 : METTRE EN ŒUVRE UNE CHARTE PAYSAGÈRE VITICOLE DE L'AOC LUBERON

MOTIVATIONS

L'AOC Luberon réfléchit depuis longtemps sur une mise en valeur des terroirs par le paysage. L'occasion ici a été appuyée par la réalisation du Plan de Paysage, et a permis de déclencher la mise en œuvre. La charte paysagère mettra en évidence le lien fort entre vigne et sous-sol et en ce sens permettra aussi de révéler les richesses géologiques. Elle s'attachera à mettre en lien les formations micro-végétales, aussi, de nature sauvage et l'agroécologie, pour aller vers une connaissance plus profonde des interactions entre nature et culture.

PRINCIPES

Les principes de la charte pourront se décliner sur plusieurs plans, et notamment au travers de 3 liens forts :

- lien géologie-vin (faire valoir et connaître les différentes déclinaison de l'AOC qui lui viennent du sous-sol du territoire)
 - lien nature-vigne (connaître et comprendre les interactions entre les structures paysagères dites «naturelles» : haies, ravins, bosquets, arbres isolés, enherbement... et la vigne, et notamment les apports et atouts vis-à-vis de la biodiversité et du changement climatique)
 - lien bâti-vignoble (la pierre sèche bien sûr, mais plus généralement, quel bâti ? du château au vernaculaire notamment des cabanons et restanques/murets parsemant la campagne viticole... de la cave coopérative aux nouveaux points de vente des grands domaines, et la question de l'architecture contemporaine...). Ces motifs architecturaux sont des points d'appel dans le paysage, ils sont identitaires.
- La charte pourra aussi aborder les pratiques pour mieux les faire connaître du grand public, et résoudre autant que ce peut certains conflits d'usage. Elle pourra s'engager dans la recherche vis-à-vis de l'adaptation aux changements climatiques (récolte avancée, arrosage, degré d'alcool, parasites, cultivars, gestion du pluvial...), et parallèlement aller vers plus de naturalité, plus de conversion en agriculture raisonnée, ou bio, ou autres labels durables.
- C'est aussi l'occasion de réunir de façon plus étroite les acteurs, viticulteurs et diffuseurs, et de communiquer auprès du grand public, des restaurateurs et opérateurs touristiques, des élus et techniciens, de partager la culture autour du vin du territoire de l'AOC Luberon, de valoriser les produits du terroir au sein d'événementiels....
- Enfin, et surtout, la charte doit porter sur la mise en valeur des paysages, et en ce sens, d'autres acteurs qu'uniquement les viticulteurs doivent s'engager et soutenir les actions, car les terroirs sont la vitrine des territoires, surtout sur l'AOC Luberon (développer les pratiques de loisirs, oenotourisme, vélo parmi les routes secondaires des campagnes viticoles, route du vin, signalétique coordonnée et sentiers d'interprétations....).



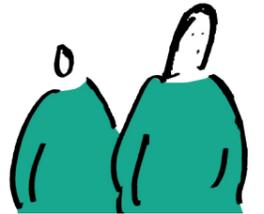
OQP :
VALORISER LA CAMPAGNE «TOSCANE PROVENÇALE» DU BASSIN D'AIGUES
PRÉSERVER LE CARACTÈRE MOSAÏQUE ET LES TERRASSES AGRICOLES DU BASSIN D'APT

EPCI CONCERNÉES
DLVA - PERTUIS - COTELUB - CCPAL - LMV

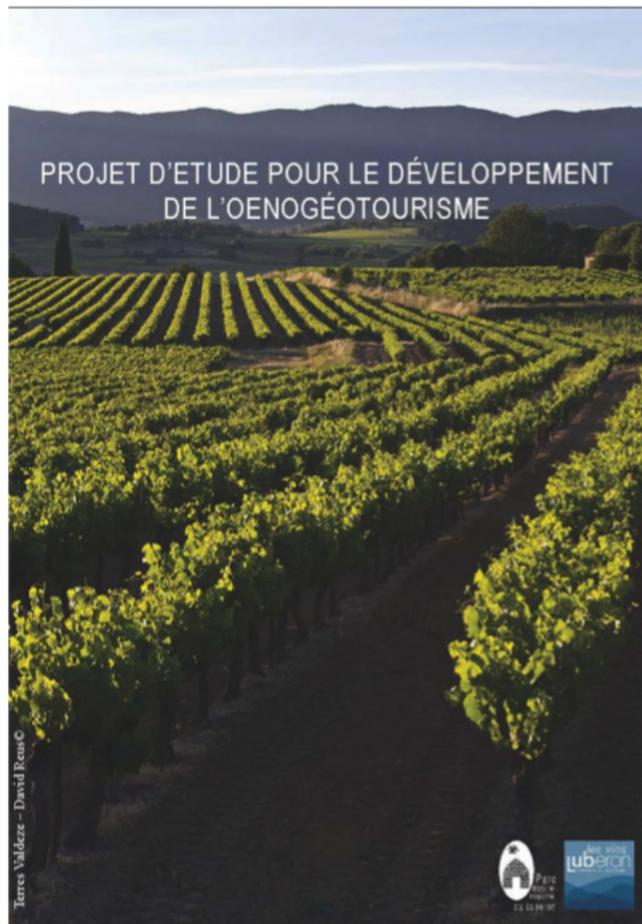


Energie, Espèces, Risques, Stockage carbone

«C'est un écrin de vigne au pied du Luberon»



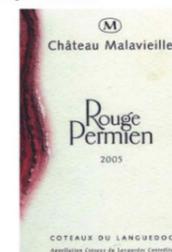
APPROFONDISSEMENT : LE PROJET D'ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OENOgéOTOURISME



VALORISATION DE L'ÉTUDE :

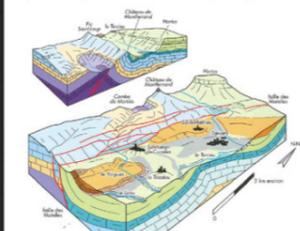
La valorisation de cette étude reste à construire. Des pistes émergent cependant :

> La perception sensorielle d'un lieu favorise son appropriation. Le caractère de chacun des vins produits (mis en avant pour la promotion du vin et affiché notamment au dos des contre-étiquettes des bouteilles) pourra être associé à des sensations particulières perçues à travers les paysages traversés.



Exemple d'étiquette de vin qui parle de géologie, illustration tirée de l'ouvrage Terroirs viticoles. Paysages et géologie en Languedoc

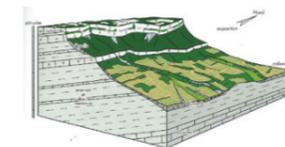
> Des itinéraires viticoles (dénomination à travailler) balisés, ponctués de point de vue particuliers et enrichis de panneaux d'interprétation de la géologie et des paysages du site apporteront des éléments de connaissance sur le terroir parcouru (associer chemins des parcs) ;



Représentation du contexte géologique, illustration tirée de l'ouvrage Terroirs viticoles. Paysages et géologie en Languedoc



Représentation du paysage viticole, illustration tirée de l'ouvrage Terroirs viticoles. Paysages et géologie en Languedoc



Bloc diagramme couplant représentation de la structure géologique et représentation du paysage, illustration tirée de l'ouvrage Terroirs viticoles. Paysages et géologie en Languedoc



Représentation du contexte géologique, illustration tirée de l'ouvrage Terroirs viticoles. Paysages et géologie en Languedoc

> Une carte exprimera la diversité de territoire viticole et facilitera la découverte des multiples terroirs de l'AOC Luberon.

Il s'agira de trouver un mode de représentation qui situe et illustre cette diversité paysagère.

Les cartographies peuvent être très variables, laissant plus ou moins de place à la subjectivité. Il faudra s'orienter collectivement sur le mode de représentation du territoire de l'AOC.



Cartographie du vignoble Quinta do Portal, Vallée du Douro, Portugal



Cartographie sensible de Blois, Marion Godiard

ACTION 19 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE ET FAVORISER LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES FORESTIERS

MOTIVATIONS

Les forêts couvrent 65% du territoire. Parmi les gestionnaires de forêt, 70% sont des propriétaires privés qui l'exploitent majoritairement pour du bois bûche.

D'une part, de nombreuses forêts arrivent à maturité sur le territoire ce qui suscite la question de leur exploitation. D'autre part, le changement climatique implique un risque incendie aggravé et menace la pérennité de certaines essences. La gestion, l'entretien et l'exploitation raisonnée des forêts peuvent à la fois poursuivre l'objectif de maintien de la qualité paysagère des manteaux des massifs et de la lutte contre le changement climatique.

Traditionnellement, les pays provençaux entretiennent une relation plus rurale que forestière avec leur territoire. Sensibiliser et faire connaître la forêt peut faciliter sa meilleure gestion et sa préservation. Elle est également source de loisirs et peut, une fois entretenue et accessible, diversifier l'offre d'accès à la nature.



PRINCIPES

'Raconter la forêt... aller en forêt... apprendre et comprendre la forêt... exploiter la forêt... protéger la forêt...' : de nombreuses actions peuvent être mises en place avec les scolaires, le grand public, les élus, les techniciens forestiers et les services de défense contre les incendies, les propriétaires...

La présente action est une action-cadre dont une sous-action prioritaire se détache : intégrer un volet paysager à la charte forestière en cours d'élaboration. Ce volet peut notamment inclure une carte de sensibilité paysagère des massifs (cf Verso de la présente fiche-action), des préconisations de gestion, de modes d'exploitation, de renouvellement, et un aspect sensibilisation.

D'autres sous-actions peuvent être engagées :

- faire connaître et sensibiliser : à l'instar des vidéos élaborés par le SMAVD pour faire connaître la forêt du Mont Ventoux et ses métiers, des actions de sensibilisation et de pédagogie auprès du grand public, de scolaires peuvent être envisagées
- aider au développement de filières locales pour l'utilisation et la transformation du bois (cf mobilier local en bois de cèdre, granules..)
- rechercher et organiser la communication afin d'intégrer de mesures d'incitation et d'aide aux propriétaires forestiers à la gestion de leur forêt (notamment dans la charte forestière)
- informer les communes sur l'affouage

OQP :
PRÉSERVER LA FORÊT ET VALORISER LA CULTURE FORESTIÈRE DES MASSIFS

EPCI CONCERNÉES
TOUTES

Energie, Espèces, Risques, Stockage carbone

«Nous allons faire certifier notre bois pour permettre une meilleure valorisation»



- assister dans la certification du bois (cf certification COTELUB en cours)
- faciliter le croisement des enjeux avec ceux de la DFCI
- poursuivre les études et expérimentation sur les essences forestières et le changement climatique, et valoriser les expérimentations en cours (Saint-Michel L'Observatoire, Alpagnes Sentinelles)
- accompagner le développement de circuits en forêt (cf sentier pédagogique des cèdres, Bellevue à Manosque)
- poursuivre la réflexion sur le sylvopastoralisme et la notion de «forêt jardinée» avec les acteurs du territoire
- sensibiliser à l'avantage induit sur la biodiversité forestière d'un vieillissement forestier, et poursuivre l'inventaire des «vieilles forêts»

APPROFONDISSEMENTS : LA BROCHURE DU PNR LUBERON POUR LA VALORISATION DES ESSENCES LOCALES EN BOIS D'OEUVRE - LE GUIDE DE LA FORÊT LIMOUSINE

VALORISATION DES ESSENCES LOCALES EN BOIS D'OEUVRE
Cèdre, Cypres, Pin Laricio...

Charpente et menuiserie

Édition 2020

* Tu plantes un cèdre sur le toit d'un chalet et voilà la forêt qui, lentement, au long des siècles, s'éveille à l'abri de Saint-Eusèbe, Chabrière.

Contact Parc : Philippe Chiffolleau 0674564568 philippe.chiffolleau@pnrluberon.fr
En savoir plus sur le site internet du Parc du Luberon : <http://www.pnr-luberon.com>

1 Approche paysagère de la forêt

PRINCIPES GÉNÉRAUX
L'approche globale des paysages • page 6
La perception, un phénomène visuel • page 9
Les critères d'appréciation des paysages forestiers • page 10

SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE
La qualité paysagère, les éléments remarquables • page 12
La pression visuelle • page 14
L'utilisation de la sensibilité paysagère • page 17

ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À LA FORÊT
L'aménagement du territoire et l'évolution de la forêt • page 18
La gestion de la forêt, une source de dynamique paysagère • page 20

10 APPROCHE PAYSAGÈRE DE LA FORÊT
Principes généraux

Les critères d'appréciation des paysages forestiers

L'oeil est sélectif, toute observation donne lieu à une évaluation positive ou négative. Certains aspects forestiers provoquent une incompréhension pouvant s'accompagner d'une réaction de rejet, d'autres aspects sont admis et très appréciés.

Les espaces forestiers constituent des éléments paysagers indispensables, faisant référence à un milieu naturel stable. Les perceptions de l'extérieur et de l'intérieur de la forêt sont complémentaires. Les réactions d'un observateur sont souvent liées au premier contact qu'il a avec cette forêt.

LA FORÊT PERÇUE DE L'EXTÉRIEUR : UNE COMPOSANTE AU SEIN D'UN TERRITOIRE PLUS VASTE
Les lignes droites verticales sont admises dans l'espace agricole qui est associé à la notion de travail organisé. Elles sont plus difficilement acceptées au sein de l'espace forestier associé à la notion de naturel.

Une alternance d'espaces ouverts et d'espaces arborés structure le champ de vision, représentant un espace accessible que l'on découvre progressivement.

Les couleurs renouvellent les paysages au fil des saisons. Une trace indirecte de présence humaine apporte un caractère sécurisant.

du pied des Monts d'Ambazac (19)
Le Puy de la Monnaie, Madsrange (19)
L'automne sur les versants de la Limbois, Sordans (17)
Chabrière, Chabrière-La-Marche (23)

ACTION 20 : ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

MOTIVATIONS

La transition énergétique, les objectifs du SRADDET régional, les PCAET engagés sur le territoire, le projet Hygreen de la DLVA, les divers sollicitations de promoteurs pour l'implantation de centrales solaires et d'agrivoltisme... amènent la réflexion sur l'intégration paysagère de ces nouveaux objets, nouvelles infrastructures que sont les énergies renouvelables. Les porteurs de projet privés, de plus en plus nombreux, doivent pouvoir être orientés vers des modes d'implantation respectueux du paysage et partagés par le plus grand nombre. La doctrine du Parc, la doctrine de la Région Sud ainsi que les prescriptions des DDT, sont à appliquer mais cela ne suffit pas en matière de paysage, et l'accompagnement va être nécessaire afin de permettre le développement des énergies renouvelables sans compromettre les paysages. Il s'agit aussi de faire accepter ces nouvelles infrastructures, nécessaires, qui ne pourront pas toujours être cachées. Une intégration paysagère en portant une attention à l'échelle des sites et apportant de la cohérence entre les multiples projets est à apporter.



OQP :
 ASSURER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES OUVRAGES
 ASSURER LA QUALITÉ DES ABORDS DES INSTALLATIONS
 VALORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

EPCI CONCERNÉES
 DLVA - PERTUIS - COTELUB - CCPAL - LMV



«Photovoltaïque et patrimoine : tout est possible à partir du moment où le projet est bon»

PRINCIPES

L'accompagnement par le Parc de l'implantation des énergies renouvelables peut se faire à plusieurs niveaux :

- la sensibilisation sur la nécessité d'accueillir ces énergies : le Parc mène déjà des ateliers dans les communes pour traduire localement les objectifs du SRADDET et provoquer les échanges et la prise de conscience autour des énergies renouvelables
- le partenariat pour réaliser des études paysagères ponctuelles, ce que fait le Parc aujourd'hui avec la DLVA vis-à-vis du projet Hygreen
- l'intégration dans sa doctrine de préconisations paysagères, qui peuvent

aussi se baser sur une analyse macro-paysagère (visibilité, prise en compte à grande échelle des protections paysagères pour définir des sensibilités au sein des massifs...)

- la réalisation d'un guide d'intégration
- le soutien des centrales villageoises et autres projets participatifs, notamment avec la communication aux élus et à la population, la sensibilisation et l'information
- des échanges et retours d'expérience au niveau interparcs pour recueillir les expériences de territoire plus avancés dans le développement des Enr

- la recherche et la réflexion sur l'intégration du photovoltaïque en toiture et en centre ancien et/ou villageois
- l'accompagnement juridique et en terme de planification urbaine

A noter que le plan paysage a déjà permis, au travers de l'étude de cas sur le photovoltaïque de la DLVA d'élaborer une méthode d'analyse paysagère pour des petites parcelles, prenant en compte d'une part la réalité physique de la lisibilité, et d'autre part les critères permettant d'évaluer la valeur paysagère abstraite des sites.

APPROFONDISSEMENT : EXEMPLE DE PARTENARIAT TERRITOIRE-UNIVERSITÉ-PORTEUR DE PROJET

La chaire paysage et Energie de l'Ecole de Paysage de Versailles organise des ateliers régionaux en partenariat avec des entreprises du secteur énergétique. Ci-contre des extraits d'un projet photovoltaïque envisagé comme un projet de paysage.

«Du parc solaire au projet de paysage pour le territoire de la provence verte (Boralex, plateau de Mazargan)»

Atelier Pédagogique Régional 2018-2019 BORALEX

DU PARC SOLAIRE, AU PROJET DE PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DE LA PROVENCE VERTE

La Commande : Le projet photovoltaïque de BORALEX (premier producteur indépendant d'électricité en France, développeur, constructeur, producteur et exploitant d'énergies renouvelables) sur le plateau de Mazargan en Provence Verte, est un enjeu pour le groupe puisqu'il fera partie des plus grandes installations solaires en France. La production prévoit 120 MWc sur 200ha, soit une consommation annuelle d'environ 60 000 habitants. L'objet de la commande est triple : imaginer l'aménagement d'une centrale solaire dans son contexte paysager et notamment sur les abords du site, identifier la question environnementale liée à ce projet d'installation et porter une vision des potentialités d'intégration de cette nouvelle activité productive dans le paysage communal.

Les réponses de l'atelier : L'idée de cet atelier régional est de réaliser la bascule entre un projet solaire et un projet plus global de territoire. Par l'étude fine des paysages du domaine de Mazargan et de ses alentours, grâce à la réalisation d'une carte des paysages, plusieurs enjeux ont pu être relevés. Aux environs du site, on trouve des objets de préservation et d'adaptation. L'enjeu de préservation a pour vocation de conserver certains points d'accroches : peu visibles, témoignant de pratiques passées (terrasses, vergers), ou de paysages plus discrets (vues lointaines, sentiers avec différentes ambiances). Sont alors mis en place de nouvelles règles du jeu. Il a fallu réécrire la manière d'habiter et de pratiquer le territoire (dépendance à la voiture, étalement urbain). Pour les enjeux propres au site de Mazargan, on retrouve là aussi la préservation d'éléments historiques (terrasses, ruines de cabanons, bardo) ou de vues donnant sur des paysages d'intérêt. On note également la nécessité de préserver un équilibre naturel fragile : la faune, la flore et les problématiques d'érosion. Trois échelles pour dessiner le projet sont retenues : l'échelle du plateau de Mazargan, l'échelle du territoire de Vins-sur-Caramy et Cabasse, et enfin, l'échelle du terrain, avec des propositions sur le long terme.

L'APR aura permis de soulever de nombreuses questions. Un projet solaire doit avant tout être un projet de territoire afin d'éviter un projet posé, sans aucune accroche. A terme, les technologies auront évolué et seront devenues plus performantes. La centrale pourra alors être à nouveau dimensionnée et laisser des terres au bois et à l'agriculture tout en produisant autant d'énergie. L'objectif des 200ha de panneaux photovoltaïque n'a pas été atteint dans ce projet. C'est un parti pris. On imagine que la centrale peut également prendre place sur d'autres types de terrains : les toits des bâtiments commerciaux ou communaux, des parkings, des sols pollués, des parcelles agricoles sous forme d'agrivoltisme... La centrale n'est plus d'un seul tenant, elle éclate, s'adapte au territoire, prend des formes multiples et fait émerger de nouveaux paysages.

École nationale supérieure de paysage

Encadrant : Claire Leclère
 Étudiants : Coline Durand // Gaëlle Decours
 coledurand@gmail.com
 http://www.ecole-paysage.fr

Carte des paysages, une intervention dans le territoire et son enjeu.

Contre : les énergies spatiales, omniprésentes au projet.
 Contre : les différences entre panneaux solaires et agriculture.
 Contre : le plus proche du projet de Mazargan.

Contre : le site.
 Contre : les différents types de terrains : les toits des bâtiments commerciaux ou communaux, des parkings, des sols pollués, des parcelles agricoles sous forme d'agrivoltisme...
 Contre : la centrale n'est plus d'un seul tenant, elle éclate, s'adapte au territoire, prend des formes multiples et fait émerger de nouveaux paysages.

ANNEXES

TERRITOIRE

99 communes, 185 885 habitants, 239 936 hectares, 2 départements (Alpes de Haute-Provence et Vaucluse), 7 intercommunalités dont 2 communautés d'agglomération et 1 métropole, 4 Plans climat air énergie en cours, 5 SCOT sous diverses phases d'élaboration

MÉTHODE DE DÉFINITION DES UNITÉS PAYSAGÈRES (UP) À L'ÉCHELLE BIOSPHÈRE LUBERON-LURE

Analyses des atlas départementaux et homogénéisation des unités paysagères à des échelles cohérentes : l'atlas des Alpes de Haute-Provence, récemment mis à jour présente des ensembles paysagers et des unités paysagères, celui du Vaucluse des unités paysagères et des sous-unités. Le niveau de cohérence entre les approches est celui des ensembles pour le 04 et des unités pour le 84. Sont également prises en considération les unités paysagères du Pnr Luberon.

Les noms des UP ont été simplifiés au maximum afin de refléter directement des repères géographiques forts du territoire de la réserve de Biosphère (Luberon, Lure, Durance...) et d'homogénéiser aussi le langage et le rapport à certaines villes du «cœur» de Luberon-Lure qu'entretient l'image du territoire. Ainsi, au pays d'Apt du Luberon, répond le pays de Banon et Forcalquier de Lure et Luberon. Les villes de Manosque, Pertuis, Cavaillon sont plus orientées vers leur rivière, La Durance, leur nom n'apparaît pas dans les titres des unités, mais plutôt le type de l'espace Durance (basse ou moyenne).

Ci-contre, le tableau de correspondance des UP du territoire de la Biosphère et des UP du Pnr Luberon et des Atlas départementaux.

VALLÉE DE LA DURANCE

Basse durance

Une large vallée ouverte sur une rivière majeure ; une agriculture «jardin» prospère, irriguée de multiples canaux et compartimentée par des haies protectrices autour de Cavaillon ; un couloir de circulation très fréquenté et entrecoupé d'importantes infrastructures ; une forte présence urbaine ; des habitats sur coteaux, des traces troglodytes ; un point de passage et de basculement majeur des paysages de la Région : Mirabeau.

Moyenne Durance

Une large vallée plate au lit sauvage, tressé, bordé de riches ripisylves, et dominée de part et d'autre par les reliefs boisés du Verdon, de Lure et du Luberon ; une grande vallée agricole, intensive, des vergers, des céréales... ; Manosque ; une voie de communication majeure entre alpes et Provence aux grandes infrastructures linéaires ; une vallée parfois appelée «vallée de l'énergie».

PAYS D'AIGUES

Un vaste bassin rural, entouré de versants forestiers et parsemé de collines boisées ; une prédominance de vignes, de vergers et de nombreuses ripisylves des ruisseaux du Luberon ; des villages perchés, des cabanons de vigne et des routes de campagne ombragées ; des demeures cerclées d'arbres remarquables.

MASSIF DU LUBERON

Un massif de moyenne montagne peu habité, aux richesses paysagères cachées ; des craus, poches cultivées, des demeures et fermes isolées ; le lavandin sur le plateau de Claparèdes ; les gorges de l'Aiguebrun ; de vastes panoramas depuis les sommets steppiques ; des versants aux «parures» forestières, des villages perchés remarquables, des routes paysagères de grande qualité ; les collines de Pierrever en transition vers la durance à l'Est.

PAYS DU CALAVON

L'unité visuelle d'un grand bassin aux petites collines intérieures entre le Massif du Luberon et les Monts de Vaucluse ; les ocre, le patrimoine de pierres sèches, les villages perchés, un cœur urbain important ; des cultures très variées sèches et irriguées alternant avec les boisements ; la D900 structurante et des routes paysagères de qualité.



BASSE DURANCE, Cavaillon/colline Saint-Jacques, Atlas 84



MOYENNE DURANCE, Atlas 04



PAYS D'AIGUES, La Motte-d'Aigues, Atlas 84



MASSIF DU LUBERON, Mérindol, Atlas 84



PAYS DE CALAVON, Bel'air à Gordes, Atlas 84

MONTS DE VAUCLUSE

Un massif doux, largement boisé, au caractère montagnard et peu habité ; un patrimoine de pierres sèches majeur, le mur de la peste ; de petites routes sinueuses et quelques poches de cultures en «timbre-poste».

PLATEAU D'ALBION

Un vaste plateau rigoureux aux paysages ouverts sur Lure et le Ventoux, peu habité ; royaume de l'élevage, de l'épeautre et de la lavande, des fermes massives isolées ; des boisements de plateau et des fermes solaires ; les traces de l'activité militaire.

MONTAGNE DE LURE

L'adret de la montagne ; un versant Sud boisé d'essences diversifiées et colorées, parsemé de clairières et surmonté des pierriers sommitaux ; une faible présence humaine, des jas, bergeries et une station de ski.

ENTRE LUBERON ET LURE

Un vaste territoire «plissé» entre Lure et Luberon, entre Durance et Albion ; collines, petits plateaux, dépressions, «langues», plaines, parfois falaises ; des richesses ponctuelles comme les Gorges d'Oppedette et des échappées visuelles sans cesse renouvelées vers Lure, Luberon, le Val de Durance ; des villages perchés ou en balcon ; un pays attachant d'authenticité, rural et boisé, méridional et montagnard.



MONTS DE VAUCLUSE, Combe de Coste Brune, Atlas 84



PLATEAU D'ALBION, Atlas 84

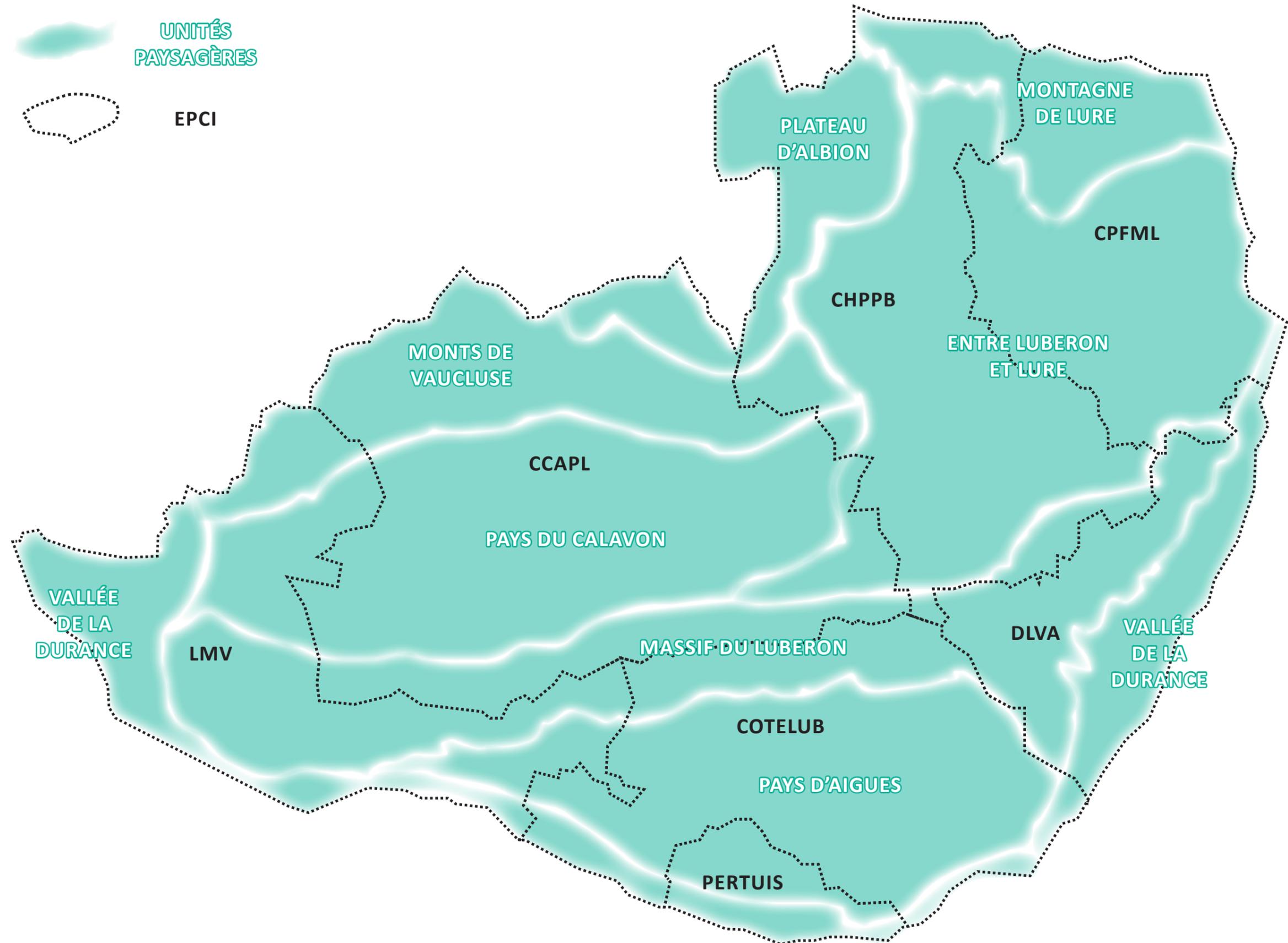


MONTAGNE DE LURE, versant Sud, Atlas 04



ENTRE LUBERON ET LURE, Saint-Martin-Les-Eaux, Atlas 04

UP	La vallée de la Durance		La vallée de la Durance	Le Pays d'Aigues	Le Pays du Calavon	Le Massif du Luberon		Les Monts de Vaucluse	Les Monts de Vaucluse	Entre Luberon et Lure							
UP Charte de Parc du Luberon	La vallée de la Durance		La vallée de la Durance	Le Pays d'Aigues	Le Pays du Calavon	Le Massif du Luberon		Les Monts de Vaucluse	Les Monts de Vaucluse	Entre Luberon et Lure							
UP Atlas départemental Vaucluse	16-La Vallée de la Durance	9-La plaine Comtadine		15-Le pays d'Aigues	13-Le pays du Calavon	14-Le Luberon intérieur		12-Les Monts de Vaucluse	7-Le plateau de Sault								
UP Atlas départemental Alpes de Haute-Provence			12-La moyenne Durance			10-Le Luberon oriental	11-Les collines de Pierrever			3-Plateau d'Albion	4-Pays des Ponchons	5-Piémont de Lure	6- Pays de Forcalquier	7-Les collines de Vachères	8- Le pays d'Oppedette	9-La vallée de la Reillanne	2-Montagne de Lure
Ensembles paysagers Atlas départemental Alpes de Haute-Provence			F-Vallée de la Durance provençale			I-Luberon oriental				D-Plateaux de Haute-Provence	H-Paysage entre Lure et Luberon					G-Montagne de Lure et vallée du Jabron	
UP Réserve de Biosphère Luberon-Lure	VALLÉE DE LA DURANCE Basse Durance - Moyenne Durance			PAYS D'AIGUES	PAYS DU CALAVON	MASSIF DU LUBERON		MONTS DE VAUCLUSE	PLATEAU D'ALBION	ENTRE LUBERON ET LURE							MONTAGNE DE LURE



VALLÉE DE LA DURANCE - Basse Durance

Les structures paysagères caractéristiques

UN COULOIR DE PASSAGE
La vallée de la Durance constitue un axe de communication historique entre les Alpes et la vallée du Rhône. Elle constitue aujourd'hui deux autoroutes : l'autoroute de l'A7 entre Sées et Arles et de l'A33 entre Paris et Marseille. Une voie ferrée et un tronçon du TGV (Arles-Marseille) de la RD 972. L'importante réseau électrique aérien.

LES HAIES QUI COMPARTIMENTENT L'ESPACE
Les haies, de cyprès au parvis de peupliers, protègent les cultures, en particulier en aval de Castellon, secteur le plus exposé au mistral ou au vent du nord-est de la vallée.

UN COURS D'EAU AU LIT VASÉ
Le lit de la Durance particulièrement large, occupe une très grande place dans la vallée. Traditionnellement, le lit est souvent peu accessible et peu visible. Elle est bordée d'une ripisylve relativement continue qui constitue une structure végétale majeure « sauvage » au sein d'un paysage par ailleurs très structuré. Elle se compose d'essences feuillues : peupliers noirs et blancs, salix, saules. Ce même type de végétation arbore occupe également les rives. On espère au caractère sauvage se dévoter au cœur de la vallée, pontons de graviers anciens ou en action.

LES INFRASTRUCTURES RECTILIGNES
L'absence de relief a favorisé des tracés rectilignes. Les autoroutes offrent certaines vues majestueuses sur le rivage. Le RD 972 a connu un caractère plus rural, transformé récemment par le réaménagement d'ensemble de l'axe Arles-Paris.

LES VILLAGES À L'ÉCART
La conception hiérarchisée de la rivière et les fréquentes conditions ont permis les villages à l'écart, implantés sur les coteaux, à l'exception de quelques villages importants. Traditionnellement, seuls des fermes isolées étaient présentes dans la vallée. Le développement d'une agriculture intensive a été accompagné de la construction de terres et de bâtiments importants pour la commercialisation des produits. Plus récemment, un habitat moderne dispersé s'y est également développé.

LES VASTES ESPACES AGRICOLES
La vallée est mise en valeur par une agriculture diversifiée très productive. Les grandes cultures céréalières et fourragères précèdent les vastes espaces ouverts. Vers l'aval, les parcelles sont plus modestes, circonscrites par les haies, pour abriter des vergers et des cultures maraichères.

LE RÉSEAU DE CANAUX
Un important réseau de canaux d'irrigation et de fossés structure le plateau. Il a permis l'implantation d'une agriculture irriguée très productive. On trouve le tracé des canaux dans le paysage par la forme de parcelles et par les lignes de canaux de Provence qui bordent.

Atlas 84 - La Vallée de la Durance

MASSIF DU LUBERON

Les structures paysagères caractéristiques

DE VASTES VERSANTS BOISÉS
Les versants du Luberon sont couverts de boisements. À l'ouest, côté pays d'Arles, les chênes verts, chênes blancs, et pins d'Alep dominent. À l'est, côté Caroux, les hêtres, chênes blancs, pins sylvestres, érables et pins noirs d'Autriche sont présents. Une culture s'étend sur les coteaux orientaux du Petit Luberon entre les sommets et plantations de 1980 (Cofreco atlantique) et à leur entourage naturel. Sur le plateau des Chaparades, de nombreux bosquets et talus entrecroisent les cultures.

LES PELOUSES DES CRÊTES
Les pelouses stériles des crêtes en longue bande étroite et ondulées sur les sommets succèdent brutalement à la forêt. Elles sont pâturées par des troupeaux transhumants.

LE PLATEAU DES CLAPARÈDES
Les Claparades correspondent à un plateau de molasse miocène rattaché au Luberon. Les paysans ont défriché les champs sur le plateau pour les mettre en culture. Ils ont occupé les terres en gros tas de pierres. Les champs sont dits « claparades », et les ont agrémentés de haies pour des constructions en pierre sèche.

UNE FORTE PRÉSENCE DE L'ARCHITECTURE EN PIERRE SÈCHE
Le plateau des Claparades constitue un site majeur pour l'architecture de pierre sèche. Les chaînes hautes « tierces » sont caractéristiques de formes variées et bien préservées. Des murs de pierres sèches délimitent les parcelles et témoignent également de l'importance d'anciennes terrasses agricoles, les restanques, sur les versants des vallées vers Buisson.

DES POCHES DE CULTURES
Les crues sont venues au premier plan par l'élevage et les cultures de vignes et oliviers. Sur le plateau des Claparades, outre l'élevage, l'activité agricole repose sur la culture de la vigne et les plantations d'arbres fruitiers. Les champs de Claparades offrent peu de terrain cultivable, seuls quelques vallons abritent des champs.

LES CRUES DU PETIT LUBERON
Les crues sont des vallées sèches dans les vallées arrières. Les fermes se sont installées sur des pentes de sable et molasses miocènes qui ont permis la formation de sols calcaires grâce à leur capacité à « résister » au vent. Les champs soulignent les lignes d'affaissement des sables.

LES FERMES ET MAISONS ISOLÉES
Ces fermes sont isolées et peu habitées. Quelques fermes et maisons isolées sont situées sur les crues au sein de la chaîne de Luberon. Le plateau des Claparades est davantage occupé : habitations et fermes isolées, fermes, voire petits villages tel Buisson.

DES ROUTES REMARQUABLES
Ces routes sont à l'ouest des grands axes routiers. Le réseau routier bénéficie de tracés et de profils remarquables, accompagnés d'ouvrages de pierre qui représentent le premier plan paysager de grande qualité.

Atlas 84 - Le Luberon intérieur

PLATEAU D'ALBION

Les structures paysagères caractéristiques

DE RARES VILLAGES
Les villages du plateau (Sault, Arrol, Marignac, Saint-Trivier) ont préservé leur structure groupée d'origine médiévale : une forte unité apparente, adaptée à leur site d'implantation. Les toitures et parois planes, souvent agrémentées d'un ou deux arbres de ligne (tilleuls) le plus souvent, offrent des ambiances très rurales qui évoquent déjà la Haute-Provence.

LES BOISEMENTS AU CŒUR DU PLATEAU
De nombreuses parcelles boisées rythment le paysage. Des châtaigniers occupent des pentes de désaffaiblissement sur ce plateau karstique.

LES REBORDS BOISÉS
Les rebords qui entourent les vallées, Morts d'Albion, Morts de Vaucluse, sont largement boisés. Pins sylvestres, hêtres et chênes pubescents y dominent.

DES FERMES ISOLÉES MASSIVES
Des fermes importantes, souvent en pierres jointives, se signalent particulièrement. Elles forment parfois de petits hameaux comme à La Grande d'Asp. Elles marquent une présence humaine.

UN PATRIMOINE EN PIERRE SÈCHE
Les sillons en alignement de bord de route, ou comme arbre isolé, remplacent à ces altitudes les platanes qui l'on trouve en plaine. Des amandiers et, sur les sols secs, des châtaigniers se signalent également en alignement ou isolés au milieu des champs.

TILLEULS, AMANDIERS, CHÂTAIGNIERS
Les sillons en alignement de bord de route, ou comme arbre isolé, remplacent à ces altitudes les platanes qui l'on trouve en plaine. Des amandiers et, sur les sols secs, des châtaigniers se signalent également en alignement ou isolés au milieu des champs.

DES PROFILS DE ROUTES CONTRASTÉS
Le paysage routier a été beaucoup transformé avec l'installation de la route nationale. On trouve la grande route de l'Albion, dite route de l'Albion, à l'ouest du plateau. Elle est large (plus de 30m) et droite. Elle offre une vue sur le plateau d'Albion. En dehors des châteaux d'Arles, on trouve aussi, sur le plateau, les restes d'anciennes routes en pierre : petites routes sinueuses qui épousent les formes du relief.

L'ÉLEVAGE OVIN ET CAPRIN
Ces terres sèches et rocailleuses ont été traditionnellement occupées par l'élevage de brebis et de chèvres. Les agriculteurs ont utilisé ces terres pour l'élevage et ont planté des arbres fruitiers et des châtaigniers. Les parcelles sont assez vastes.

Atlas 84 - Le Plateau de Sault

Les structures paysagères caractéristiques

LA TRAME DES HAIES
Le maillage de haies organise l'espace. Sa densité et son orientation, principalement Est-Ouest en fonction de la direction des vents dominants, les cyprès de Provence (Cupressus sempervirens), essence utilisée à l'origine, marquent le paysage du département. On recensait en 1980, 1 300 km de haies de cyprès vert et 1 700 km de haies de cyprès bleu (Cupressus sempervirens). Les haies de cyprès sont plus diversifiées : cyprès (Cupressus sempervirens), Cupressus sempervirens, Cupressus macrocarpa, etc.

LES DOMAINES ET MAS
Certains grands domaines se distinguent dans la plaine comme le château de Castellon. Ils se signalent par leur paroi d'enceinte. Les allées monumentales plantées. Un grand nombre de mas sont implantés sur les hauteurs, au grand spectacle du territoire. Ils ne sont pas toujours au cœur du site. Les mas isolés sont souvent sur le sud, ombragés par des platanes ou tilleuls.

LES VILLAGES GROUPÉS
Les villages se sont regroupés historiquement par le soutien de la plaine, accolés aux pentes des massifs, ou sur un micro-relief. D'autres groupements se sont installés au cœur de cet espace, plus récemment à l'écart des massifs. Les constructions sont groupées, de forme circulaire. Plusieurs villages se sont développés : Carpentras, Castellon, Châteauneuf-de-Valfranca.

LES ALIGNEMENTS DE PLATANES
De nombreux alignements de platanes bordent les routes et les champs. Ils marquent aussi les entrées des villages et de nombreux domaines importants. Dans les bords, des doubles alignements ont été plantés sur l'implantation des anciens ports. Dans cette vallée, les platanes sont particulièrement affectés par le mistral de chertre colaire (voir p. 21).

LES ABORDS DES ROUTES
Un réseau dense de voies parcourt le territoire. Les routes sont bordées de haies et de cyprès de Provence. Des petites routes permettent de découvrir des espaces secrets, abrités du regard par des haies. On trouve encore des routes bordées de pierres plates. Les haies en terre. Cette ancienne méthode de maintien des terres facilitait le curage des fossés. La loi des routes, la perception du paysage est parfois d'origine médiévale : fermes ou mas ou un talus et couvert de haies sur les parcelles cultivées. Les axes principaux, les déviations de village, offrent un paysage de voie rurale à grande circulation, qui s'impose dans celui de la plaine.

LES RIPISYLVES
Les cours d'eau sont ombragés par la végétation de bord de rive. Cette bande boisée est principalement composée de saules. Elle a un rôle écologique majeur et apporte ombre et fraîcheur. En bord de rive, des alignements de platanes ont été introduits par les paysans pour protéger les talus et marquer leur présence.

LE PARCELLAIRE SOULIGNÉ PAR LE RÉSEAU D'IRRIGATION
Les parcelles, de taille moyenne ou modeste, délimitées en longueur par des canaux, de « murets, filles ou rivières », sont, leur taille, leur fonction et l'espérance de vie. Elles sont également au service de l'irrigation. On trouve également un drainage des parcelles. Des canaux de Provence passent sur les talus et marquent leur présence.

Atlas 84 - La Plaine Comtadine

Forêt

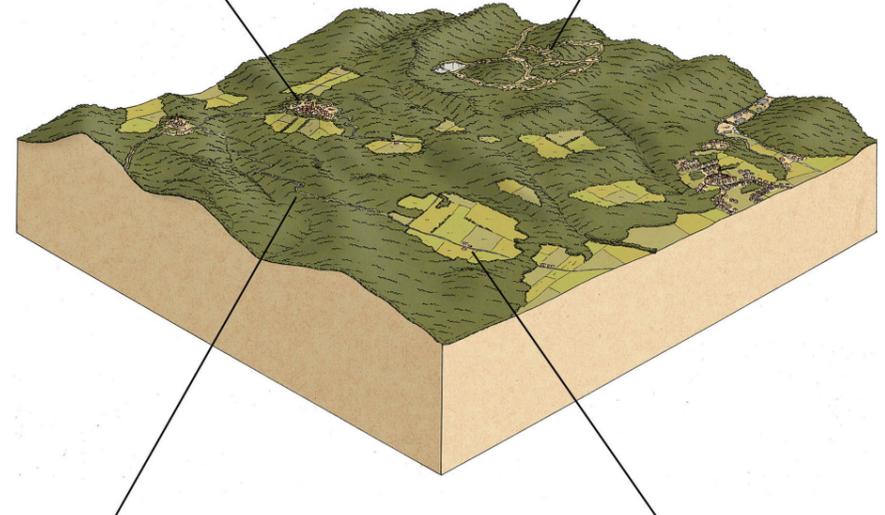
Développer la filière bois, une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages, des forêts et de la biodiversité

Centre ancien

Préserver la silhouette des villages perchés
Réinvestir les centres anciens, revitaliser les services et le commerce de proximité
Préserver et restaurer le bâti
Stopper la dispersion du bâti
Lutter contre la pollution lumineuse
Requalifier les entrées de village et les espaces publics traditionnels

Installations industrielles

Améliorer l'insertion paysagère des installations industrielles d'hydrocarbures



Paysage du Luberon oriental

Valoriser les itinéraires de découverte et les points de panorama

Patrimoine bâti de pays

Préserver et restaurer le patrimoine bâti de pays (ferme, cabanon, restanque, moulin, lavoir, fontaine...)

Atlas 04 - Luberon oriental

Agriculture

Favoriser les cultures traditionnelles au sec (céréale, lavandin, verger d'olivier et d'amandier, truffière...) et une agriculture respectueuse de l'environnement

Paysage routier

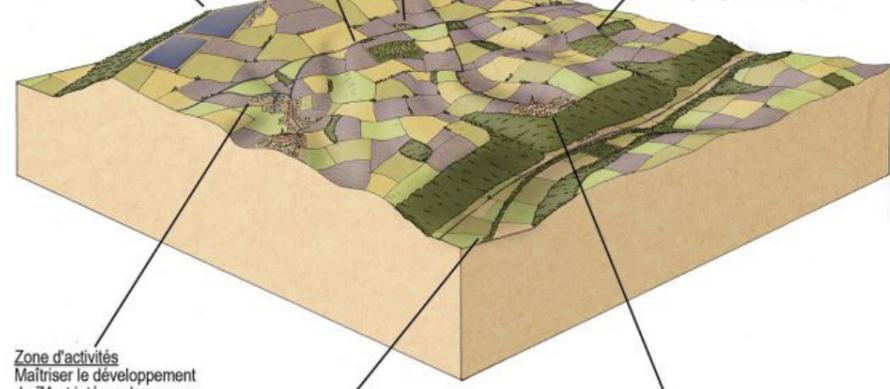
Maintenir le gabarit des routes, sans élargissement standardisé
Préserver les premiers plans offrant des belles perspectives vers la montagne de Lure, les contreforts alpins et les portes du Verdon

Patrimoine local

Inventorier et préserver le patrimoine bâti de pays (cabanon, ferme, restanques...) et les arbres marqueurs du terroir (amandier, chêne, murier, olivier et châtaigner sur Albion)

Energie renouvelable

Contrôler et maîtriser le développement des centrales photovoltaïques
Privilégier une démarche globale de transition énergétique
Limiter les nouveaux projets d'énergie renouvelable aux lieux déjà anthropisés



Zone d'activités

Maîtriser le développement de ZA et intégrer les zones existantes

Cours d'eau

Préserver les cours d'eau et leurs ripisylves
Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements

Forêt

Promouvoir une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages et de la biodiversité
Développer la filière bois et les châtaigneraies sur Albion

Centre ancien

Préserver la silhouette des villages perchés
Réinvestir les centres anciens
Préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et le commerce de proximité
Stopper la dispersion de pavillons et l'urbanisation linéaire
Requalifier les entrées de villages et les espaces publics traditionnels

Atlas 04 - Plateau d'Albion

MONTS DE VAUCLUSE

Les structures paysagères caractéristiques

- L'HABITAT ISOLÉ RARE**
Des fermes isolées, ainsi que quelques villages et hameaux, sont disséminés sur ce territoire. En périphérie du massif, un village ou un hameau dispersé s'est multiplié.
- UN VASTE MASSIF FORESTIER**
Ce massif forestier d'altitude occupe tout ou part un vaste territoire continu et uniforme.
- UN MASSIF PEU HABITÉ**
Les villages sont implantés sur la périphérie du massif, accrochés à ses pentes, comme Gordes et Saint-Saturnin-lès-Apt dominant la vallée du Calavon, ou Frenoux-les-Français et Saint-Sébastien au-dessus du Comtal-Ventoux. Deux autres villages, Lure et Murs ont trouvé des sites d'implantation favorables au cœur du massif : un fossé d'affleurement et un petit plateau.
- LES CULTURES EN "TIMBRE POSTE"**
Les surfaces agricoles se limitent à quelques terres situées favorables : haies de vallis ou de haies d'affleurement, replis ou défilés, ou le sol est accidenté. Les productions y sont très diversifiées : céréales, herbes, cerises, amandiers, vignes IAOG Cides du Ventoux et d'élevage.
- LES PETITES ROUTES Sinueuses**
Un réseau assez dense de petites routes départementales traverse le massif. Elles sont d'origine récente : au sud, la carte de Cassini traduit la présence que le tracé RD 202 entre Saint-Saturnin-lès-Apt et Saub. Ces voies très anciennes, empruntent les combes et vallons et leur tracé est mis en valeur par des haies hautes ou des bordures de pierre.
- UN RICHE PATRIMOINE DE PIERRES SÈCHES**
Le calcaire blanc et gris des Monts de Vaucluse et du plateau d'Alain, sur un solle au blanc, a favorisé la présence de haies, argures, murs de moutonsques (terramas) et de soulèvements...

Atlas 84 - Les Monts de Vaucluse

PAYS D'AIGUES

Les structures paysagères caractéristiques

- LES COLLINES BOISÉES**
Au cœur de ce bassin, de nombreux petits soulèvements les ondules de la topographie.
- LES VILLAGES PERCHÉS**
Les villages sont groupés, accrochés sur le versant sud du Luberon, comme Cabanons d'Aigues ou perchés sur les rochers, versants d'Annonci. Les surfaces du massif sont surtout affectées sur de vastes surfaces et forment ces terroirs sur lesquels les villages ont été bâtis. Les alignements de platanes structurent les combes et les bords de villages, en feu et place des anciennes laines des versants.
- LES VERSANTS BOISÉS**
Les bosquets couvrent le versant sud du Luberon et les collines au sud d'Arles et autour de Mirabeau. La végétation d'étage naturel est un grand chêne blanc. Les chênes verts et les pins d'Alep couvrent les pentes dans les replis et les vallées. La composition floristique est très différente de celle du versant nord du Luberon.
- LES CABANONS DE VIGNE**
Amalgamés autour de la vigne, les cabanons y ont souvent plus de fonction et sont à l'habitation.
- LES ROUTES DE CAMPAGNE**
Le pays est à l'ouest des grands axes qui empruntent la vallée de la Durance. La RD 27 traverse le pays d'Aigues et est un axe en relief de nombreux villages. Un paysage permet de rejoindre la vallée du Calavon en traversant le grand Luberon. Le combe de Lournon vers Apt, la RD 33 par Toulon ou la RD 306 depuis la Basse-Deux-Jumelles. Ces routes présentent un caractère simple, simple et moderne. Elles sont en relation directe avec les champs.
- LES DOMAINES MARQUÉS PAR DES ARBRES REMARQUABLES**
Des arbres plantés d'arbres, plantés le plus souvent, marquent l'entrée des domaines. Ces fermes et domaines sont souvent entourés d'un bosquet d'arbres remarquables : merisiers, oliviers, châtaigniers, magnolia. Leur présence marque cette unité.
- LES RIPSILVES SOULIGNENT LE TRACÉ DES ROUSSEAUX**
Elles apportent fraîcheur et contraste d'ambiance : une végétation spontanée le long d'un passage ventré.
- LES NOMBREUX VERGERS**
En complément de la vigne une certaine arboriculture est encore présente avec les vergers de cerisiers, d'oliviers, et des parcelles de céréales. La taille des parcelles varie suivant les cultures.

Atlas 84 - Le Pays d'Aigues

PAYS DU CALAVON

Les structures paysagères caractéristiques

- LES NOMBREUX VERGERS DE CERISIERS**
Cette culture a été encouragée pour l'industrie des fruits secs, production traditionnelle d'Apt. Une spécialisation des cultures s'est opérée là où on trouvait surtout une grande variété d'arbres fruitiers.
- LES VERSANTS BOISÉS**
La garigue et les bosquets couvrent le versant des vallées : chênes verts sur les basses pentes, chênes blancs sur le versant du Luberon. Les haies sont pionnières de pins d'Alep ou de chênes d'anciennes parcelles agricoles abandonnées.
- LES VILLAGES PERCHÉS REMARQUABLES**
Ce bassin est densément peuplé. Les villages sont implantés de petits replis du Luberon, ou sur les versants du Luberon, ils sont souvent sur les zones d'affleurement de calcaire. Ces implantations d'origine médiévale sur des sites défavorables et à l'abri des accidents, correspondent souvent à la présence de sources. Les villages perchés sont particulièrement remarquables par leur nombre, le caractère de leur sites, le caractère de leur altitude. Ils s'étagent le long des versants du Luberon.
- LES MAS ISOLÉS**
Les mas isolés de la plaine sont composés de plusieurs corps de bâtiments regroupés autour d'une cour ou d'un puits. Certains de ces fermes à cour fermée sont situées sur les sites de villages qui ont disparu et leur forme est un vestige d'un ancien remembrement.
- LES CULTURES TRADITIONNELLES NON IRRIGUÉES**
Le canal de Carpentras marque le fond de la vallée. L'irrigation traditionnelle ne dessert pas ce territoire, toutes les parcelles sont irriguées. Traditionnellement à l'origine donc de cultures "sèches", mais, sur les pentes, l'aménagement de terrasses de culture intègre des cultures irriguées. La vigne occupe aujourd'hui de vastes superficies. Les parcelles sont marquées sur les secteurs de relief plus vives au cœur du bassin. Des que l'on pénètre dans la vallée depuis l'ouest, les haies de vallis disparaissent : la vallée est relativement dépourvue de matériel par rapport à la plaine de Comtal.
- LES ROUTES DE QUALITÉ**
De nombreuses routes secondaires sillonnent l'ensemble de ce territoire. Des ouvrages de pierre bordent les routes et favorisent leur maintien. Des haies basses de chênes blancs ou de autres fruitiers accompagnent certains tronçons.
- LA D900 AXE STRUCTURANT**
La D900 qui structure cet espace reprend le tracé de la voie Domitienne qui suivait le Calavon depuis Carpentras jusqu'à Céreste. Elle franchissait le col de Saint-Jules, versant sud. Elle agit en axe de communication importante et a permis l'implantation d'industries industrielles et commerciales. Ces bâtiments industriels et commerciaux d'origine sont sur les bords, en particulier autour d'Apt. Le développement de la vocation artisanale et commerciale de ce secteur (brosserie de terre cuite, fruits confits, coques).

Atlas 84 - Le Pays du Calavon

MONTAGNE DE LURE

- Paysage de montagne**
Maintenir les milieux ouverts sur les pentes de la montagne de Lure et les pelouses d'altitude, par pâturage et mesures agri-environnementales
- Centre ancien**
Réinvestir les centres anciens
Préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et le commerce de proximité
Stopper la dispersion de pavillons et l'urbanisation linéaire
Lutter contre la pollution lumineuse
Requalifier les entrées de villages et les espaces publics traditionnels
- Cours d'eau**
Préserver les cours d'eau, ripisylvies, milieux humides, zones d'expansion de crue
Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements du Jabron et des ses affluents
- Forêt**
Développer la filière bois et une gestion forestière respectueuse des paysages et de la biodiversité
- Patrimoine bâti de pays**
Préserver et restaurer le patrimoine bâti de pays (fermes, bergerie, cabanon, murs de restanques, lavoirs, fontaines...)
- Agriculture**
Préserver les polycultures de fond de vallée avec leurs réseaux de haies
Lutter contre les friches et la consommation des terres agricoles par l'urbanisation
Restaurer les fermes et veiller à la qualité des abords
Intégrer les nouveaux bâtiments et maîtriser le développement de hangars photovoltaïques

Atlas 04 - Montagne de Lure

ENTRE LUBERON ET LURE

- Patrimoine bâti de pays**
Préserver et restaurer le patrimoine bâti de pays (ferme, bergerie, cabanon pointu, mur de terrasses, lavoir, fontaine...)
- Agriculture**
Favoriser les cultures traditionnelles au sec (céréales, lavandin, prairies de fauche et de pacage, truffière, maraichage...) et une agriculture respectueuse de l'environnement
Restaurer les fermes, veiller à la qualité des abords, intégrer les nouveaux bâtiments nécessaires à l'exploitation
Maîtriser le développement de hangars photovoltaïques
Intégrer les retenues collinaires
- Energie renouvelable**
Contrôler et maîtriser le développement de centrales photovoltaïques
Privilégier une démarche globale de transition énergétique
Limiter les nouveaux projets aux lieux déjà anthropisés
- Cours d'eau**
Préserver les cours d'eau, ripisylvies, milieux humides, zones d'expansion de crue
Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements
- Paysage entre Lure et Jabron**
Valoriser les panoramas vers les villages perchés et vers les reliefs régionaux (Luberon, montagne de Lure, Préalpes...)
- Centre ancien**
Préserver la silhouette des villages perchés
Réinvestir les centres anciens
Préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et le commerce de proximité
Stopper la dispersion de pavillons, l'urbanisation linéaire et la multiplication de ZA
Lutter contre la pollution lumineuse
Requalifier les entrées de villages, zones artisanales et commerciales et espaces publics traditionnels
- Forêt**
Développer la filière bois et une gestion forestière respectueuse des paysages et de la biodiversité

Atlas 04 - Paysage entre Lure et Luberon

VALLÉE DE LA DURANCE - Moyenne Durance

- Urbanisation**
Maintenir des coupures d'urbanisation
Préserver la silhouette des villages perchés
Réinvestir les centres anciens, préserver et restaurer le bâti, revitaliser les services et le commerce de proximité
Stopper la dispersion de lotissements et l'urbanisation linéaire
Lutter contre la pollution lumineuse
Réhabiliter les entrées de ville
- Zone d'activités**
Réhabiliter les zones commerciales et d'activités existantes
Raisonnement à l'échelle intercommunale les nouveaux besoins, sans concurrence avec les commerces de centre ville, dans un souci de qualité architecturale et d'insertion paysagère
- Cours d'eau**
Préserver les cours d'eau, bancs de galets, profil en tresse, ripisylvies, milieux humides, zones d'expansion de crue.
Favoriser les techniques de génie écologique dans les aménagements de la Durance et de ses affluents
Conduire une opération globale de réhabilitation des anciennes gravières à l'échelle du val de Durance
- Canaux**
Entretien des canaux d'irrigation par génie écologique, préserver leur trame végétale
Valoriser les ouvrages d'art des canaux et le petit patrimoine bâti du val de Durance
- Energie renouvelable**
Contrôler et maîtriser le développement de centrales photovoltaïques
Privilégier une démarche globale de transition énergétique
Limiter les nouveaux projets d'énergie renouvelable aux lieux déjà anthropisés
- Forêt**
Promouvoir une gestion forestière et une DFCI respectueuse des paysages et de la biodiversité
Lutter contre les décharges sauvages
- Infrastructure**
Le val de Durance est un couloir de communication avec un effet vitrine pour tout le département
Ne pas créer de nouveaux réseaux linéaires, améliorer les infrastructures existantes et leur intégration
Améliorer la qualité paysagère des bords de route, la perception des villages perchés, l'aménagement des carrefours, gérer les stands de vente
Réfléchir au développement des circulations douces
- Agriculture**
Stopper l'étalement urbain
Préserver les terres agricoles dans la plaine alluviale de la Durance et partager la ressource en eau (irrigation)
Faire évoluer les productions vers une agriculture respectueuse de l'environnement
Maintenir et replanter les haies
Lutter contre l'enrichissement des coteaux
Préserver et restaurer les fermes et veiller à la qualité des abords
Intégrer les nouveaux bâtiments et maîtriser le développement de hangars photovoltaïques

Atlas 04 - Vallée de la Durance provençale

OBJECTIFS

Définir une typologie de thématiques paysagères et leurs enjeux associés, base de réflexion de l'étude.

MÉTHODE

Recenser les enjeux identifiés aux Atlas et homogénéiser le vocabulaire.

Thématiques paysagères		Unités Paysagères de la Réserve de Biosphère & leurs enjeux principaux									
		VALLÉE DE LA DURANCE		PAYS D'AIGUES	PAYS DU CALAVON	MASSIF DU LUBERON	MONTS DE VAUCLUSE	PLATEAU D'ALBION	ENTRE LUBERON ET LURE	MONTAGNE DE LURE	
		Basse Durance	Moyenne Durance								
espaces urbanisés	façades urbaines, fronts urbains, silhouettes urbaines identitaires			préserver/affirmer la qualité de ceux qui ont maintenu leur silhouette (Ansouis par exemple)	Préserver des silhouettes urbaines traditionnelles face aux nouvelles constructions / Ménerbes et Lacoste encore très préservés	préserver la qualité de ceux qui ont maintenu leur silhouette (Buoux, Ssivergues, Auribeau, Castellet)			préserver la silhouette des villages perchés		
	espaces publics							requalifier les espaces publics traditionnels			
	entrées de ville/village	requalifier les espaces banalisés, pollués visuellement	à réhabiliter	banalisation et densification très fortes à Pertuis / vallée de l'Eze	cf étude Points noirs paysagers sur de nombreux villages du pays de Cavalon			à requalifier			
	zones d'activités	banalisées	à réhabiliter, améliorer la qualité paysagère des des stands de vente	vallée de l'Eze, Pertuis : nombreuses et banalisées / ailleurs parfois déstructurantes	le long de la D900 à intégrer			implantation très sensible			
	extensions urbaines		stopper l'étalement urbain, la dispersion de lotissements			contraindre le dévelpt urbain autour de Manosque et Pierrevert, stopper les extensions en collines, attention aux abords d'Apt et Buoux		stopper les extensions sous forme de lotissements, à maîtriser (Forcalquier surtout)			
	continuum urbain	entre Cavailon et Cheval Blanc	stopper l'étalement urbain linéaire, arrêter la multiplication de ZA le long des routes, sauvegarder les coupures d'urbanisation			vigilance entre Apt et Cavailon et sur d'autres liens inter-village					
	centres anciens le végétal		réinvestir les centres anciens			valoriser les centres anciens		à réinvestir, caractère à conforter			
industries, infrastructures	carrières	Mirabeau, très visible ? (non en fait que du ciel)			intégration paysagère actuelles et à venir		Lagnes, si extension, grande sensibilité paysagère		maîtriser l'évolution et la réhabilitation des carrières		
	gravières	Saint-Ferréol ?	raisonner le devenir des gravières		intégration paysagère actuelles et à venir				et gravières		
	réseaux et antennes		intégrer le réseau d'infrastructures dense						réduire l'impact des réseaux aériens		
	industrie divers					améliorer l'insertion paysagère des vallons industriels entre Manosque et Saint-Martin-le-Eaux, des installations de stockage d'hydrocarbures et des pipelines					
	éolien										
	photovoltaïque		maîtriser le développement et limiter aux espaces déjà anthropisés				accompagner le développement	contrôler et maîtriser le développement			
	équipements liés au tourisme et aux loisirs	aménagements d'accueil touristiques hébergement de plein air aménagements de loisir plans d'eau		plutôt bien intégrés		intégration paysagère des nouveaux plans d'eau				(anticiper le changement climatique) poursuivre la reconversion de la station de ski de Lure	
petit patrimoine			valoriser le petit patrimoine bâti		Pierre sèche inventorié mais pas protégé	pierres sèches à inventorier mieux et mettre en valeur	mur de la peste	préserver le petit patrimoine de pierres sèches	à préserver et restaurer, à valoriser	entretien et valorisation patrimoine pierre sèche	
	espaces agricoles	structuration et lisibilité à maintenir, restaurer (vis-à-vis du mitage et de l'enfrichement)	conserver les terres agricoles de la plaine fertile de Durance, maintenir et replanter les haies, lutter contre l'enfrichement des coteaux	un peu d'enfrichement restructuration en cours autour de Pertuis	relativement stable	maintenir les activités agricoles, limiter la fermeture des paysages, l'enfrichement du plateau de Claparèdes		paysages ruraux à préserver, espaces et caractère de mosaïque à maintenir	maîtriser le développement de friches		
	espaces agricoles	à maintenir en concurrence foncière avec l'urbanisation			à maintenir, retrouver : bories, ayguiers, des restanques à l'abandon						
milieux ouverts	espaces agricoles										
	espaces agricoles	espaces d'agriculture périurbaine haies							maîtriser le développement des hangars photovoltaïque		
	hangars		intégrer les nouveaux bâtiments et maîtriser le développement des hangars photovoltaïque		intégration des nouveaux				restaurer les fermes		
forêts et arbres	milieux ouverts	pelouses sommitales, clairières, prairies de vallée								préservation des secteurs pâturés et les pelouses, reconquérir la ressource pastorale	
	forêts et arbres	boisements, forêts	maintenir l'intégrité des boisements collinaires vis-à-vis du risque feu et de l'urbanisation	gestion forestière et DFCI respectueuse	maintenir l'intégrité du couvert forestier des versants : sur les flancs du Luberon très perceptibles (risque feu, coupes, gestion, changement climatique) / étalement urbain vers les versants et collines côté Durance	intégrité très sensible	sur les versants, maintien de l'intégrité des forêts du Luberon, de ses versants vis-à-vis de l'urbanisation, du feu, de l'exploitation et du changement climatique	Réaliser une bonne gestion forestière et l'intégration des ouvrages DFCI	Réaliser une bonne gestion forestière	valorisation de la forêt par la filière bois	gestion respectueuses de la forêt éviter mono-culture, coupes à blancs, soigner les franges et ouvrages
	forêts et arbres	alignements d'arbres le long des voies	préservation/restauration platanes Cadenet, micocouliers Lauris								
cours d'eau et ripisylve	arbres isolés/remarquables						arbres remarquables			préserver et valoriser les arbres isolés remarquables du site de Notre Dame de Lure	
	cours d'eau	fort potentiel de valorisation promenade, accès, plans d'eau... (cf Plans d'eau Cadenet)	préserver les paysages naturels des cours d'eau			potentiel de valorisation cheminements doux, vélo-route du Cavalon			à préserver		
	traversée des cours d'eau en ville			besoin de préservation/renaturation ? Potentiel valorisation	Cavalon à Apt à mettre en valeur						
	ripisylves	préservation / restauration de portions de Durance qui ne sont plus lisibles	préserver les paysages naturels des cours d'eau	aménagement contre l'inondation (Eze), potentiel de valorisation promenade, accès	restauration	ripisylve Aiguebrun à préserver			à préserver		
sites, découverte, points de vue	canaux		entretenir les canaux et valoriser le petit patrimoine lié								
	sites naturels et patrimoniaux	défilé de Mirabeau, colline de Saint-Jacques, à préserver				OGS en cours sur les Ogres	gorges du Régalon et massif des cèdres (crête du Petit Luberon) très fréquentés Mourre Nègre site remarquable		valoriser les panoramas des villages perchés et vers les reliefs	mettre en valeur les sites remarquables	
	entrées de territoire	ménager et qualifier la D973			mettre en valeur la D96						
	basculements d'un paysage à un autre	Cheval Blanc, Mérindol, Mirabeau à préserver, valoriser			gorges de Lourmarin, Vitrolles-en-Luberon, Mirabeau, ligne de partage des eaux sur la D973 (La Bastidonne)	à préserver : à l'aplomb du Petit Luberon, au col du Pointu à Bonnieux	sortie des Gorges de Lourmarin et Vitrolles en Luberon à ménager col du Pointu à Bonnieux				
	découverte des paysages depuis les voies de circulation fréquentées	valoriser les perceptions depuis l'A51 avec ses échangeurs et aires, et la D973, points de vue dynamiques exceptionnels et très fréquentés	améliorer la qualité paysagère des abords de route, des carrefours,	D973		Abords de la D900 à soigner, itinéraires paysagers à préserver D48, D103-D3, poursuite du vélo-route		routes remarquables à préserver, ouvrir des vues, qualité archi des abords...			
découverte paysage depuis points de vue		préserver les perspectives sur les villages perchés					entretenir les abords des points de vue		préserver la qualité des perspectives visuelles		

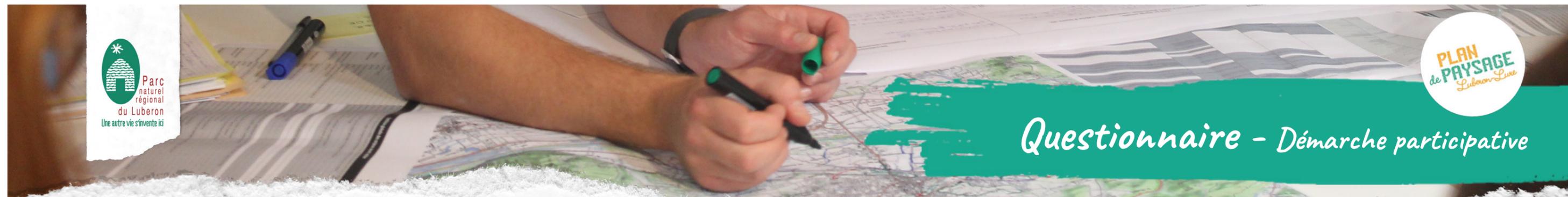
MISSION	STRUCTURE
Membres	ASSOCIATION La Rimourelle
Directeur	ARCANO Mines de Bruoux
Membres	Association « Les Amis de la Montagne de Lure »
Présidente	Association Alpes de Lumière
Chargée de communication et d'animation	Association ALTE
Secrétaire et administratrice	Association amis de la montagne de Lure
Membres	Association AVEC
Membres	Association colorado Rustrel
Responsable associatif	Association DLV2030
Chargée de Mission	Association du Colorado de Rustrel
Président	Association ENVIENAT
Membres	Association les amis de Viens
Président	Photoclub IMAGE...IN
Président	Club Photo de Saignon
Club photo	Club photo Lagnes
Club photo membres et animateurs	MJC Manosque
Animatrice photo	MJCs Aix en Pce et APT
Vice président	Société Astronomique de la Montagne de Lure
Délégué départemental 04	Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
Chargée de mission	CBE
association	club d'astronomie "Luberon Sud Astro"
salarié	CPIE04
animatrice charte forestière	CRPF
Ingénieur territorial Vaucluse	CRPF
responsable de l'Unité territoriale de Manosque	ONF
responsable de l'unité territoriale du Luberon	ONF
Directrice	Syndicat mixte forestier
Directeur Départemental Vaucluse	SAFER PACA
Directeur Départemental Alpes de Haute-Provence	SAFER PACA
Président	SCIC Centrales villageoises Luberon Lure
Directrice	SIRENE
Directrice	CERPAM
Président	Groupement commerçants CCPAL
Architecte DPLG Docteur en Urbanisme	ENERGIE CONSULTANT

MISSION	STRUCTURE
VP FFP	Fédération Française du Paysages SUD PACA
Coordinateur et animateur du Grec-Sud	GREC-SUD
Chef de service valorisation	SMAVD
Directrice	Syndicat des Vignerons AOC LUBERON
District de Durance – VINCI AUTOROUTES (réseau)	Vinci autoroutes
Jardinière	Permacultrice, bénévole à la Thomassine
HABITANTS	
Chargé de mission Paysage	DREAL PACA
Chargé d'études au Cerema Méditerranée	CEREMA
Service Parcs Naturels Régionaux	REGION SUD
Service Planification Régionale et Territoriale (SPRT)	REGION SUD
Chargé de missions planification 04 et 05	REGION SUD
service parcs et paysage	REGION SUD
Responsable du Pôle Sites et paysages	PNR Verdon
Architecte conseiller	PNRL
Maison Technique à Forcalquier Adjoint routes	Département des Alpes de Haute Provence
Service Environnement	Département des Alpes de Haute-Provence
Chargée de mission Espaces naturels et Paysages	Département du Vaucluse
services routiers	Département du Vaucluse
Responsable du bureau Environnement	Département du Vaucluse
adjoint au chef d'Agence	
service route	Département du Vaucluse
Chargée d'étude Schéma de Cohérence Territoriale	Direction Départementale des Territoires de Vaucluse
Chargée d'étude Schéma de Cohérence Territoriale	Direction Départementale des Territoires de Vaucluse
Délégation Vaucluse	Chambre de métiers et de l'artisanat Agence CMAR PACA d'Avignon-Vernet
Représentant	Chambre Commerce et Industrie Vaucluse
Elu	Chambre d'Agriculture 84
Architecte conseiller	CAUE84
Architecte des bâtiments de France	UDAP84
Directeur du développement culturel	DLVA - ville de Manosque
DGS	DLVA - ville de Manosque
DGA Technique	DLVA - ville de Manosque
Direction économie et territoire	DLVA - ville de Manosque
Maire	Commune de Manosque
Elu délégué aux finances	Commune de Manosque

MISSION	STRUCTURE
Chef de service Urbanisme	Commune de Manosque
Directeur Général Adjoint Développement territorial	Commune de Manosque
Délégué DLVA au PNRL	Commune de Sainte-Tulle
Adjointe au Maire	Commune de Sainte-Tulle
Elu	Commune de Villeneuve
Maire	commune de Volx
DGA AFPEN - mission paysage	Métropole Aix-Marseille-Provence
Service urbanisme	MAMP-Pays d'Aix
Directeur des Services Techniques	commune de Pertuis
Directeur espaces verts	commune de Pertuis
Direction urbanisme	commune de Pertuis
Adjointe au Maire pour le développement	Commune de Pertuis
Responsable du service EV	commune de Pertuis
Direction de l'urbanisme	commune de Pertuis
Conseiller municipal, délégué à l'environnement	commune de Pertuis
Secrétaire du président et vice-présidents	COTELUB
Maire de la Bastidonne	COTELUB
DGS	COTELUB
Chargée de mission aménagement du territoire	COTELUB
Maire	Commune d'Ansouis
Maire	Commune de Cabrières d'Aigues
Maire VP LMV	commune de Mérindol
Elu	commune de MIRABEAU
Maire	Commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE
Présidente	Office de tourisme intercommunal Coté Sud Luberon
conseil d'administration	Office de tourisme intercommunal Coté lub
Directeur	Office de tourisme intercommunal Luberon Cœur de
Administrateur	Office de tourisme Luberon Cote Sud
VP	Comité bassin emploi COTELUB
Chargée de mission économie tourisme	Pays de Forcalquier Montagne de Lure
VP délégué au développement économique	Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Chargé de mission aménagement	Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Géomaticienne	Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Maire VP déléguée à la qualité de la vie et vie des	Commune d'Ongles

MISSION	STRUCTURE
Conseiller municipal	Commune de Forcalquier
Elue représentante de la CCHPPB et maire	Haute-Provence Pays de Banon et Commune d'Aubenas les Alpes
Elu	Commune de l'Hospitalet
Elue	Commune de Montsalier
Elue	Commune de Saint Martin les Eaux
Elu, délégué au PNRL	Commune de Vachères
Pôle Gestion de projets- Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Apt Luberon	CCPAL
Chargée de communication	CCPAL
DGS	CCPAL
Chargée de mission en aménagement et développement du territoire	CCPAL
Directeur de l'OT intercommunal	CCPAL
Chargé de mission PCAET	CCPAL et COTELUB
Elue	Commune d'Apt
Service urbanisme	Commune d'Apt
Stratégie grands projets et cofinancements Développement durable	Commune d'Apt
Elue	Commune de Rustrel
Présidente du Foyer rural	Commune de Saignon
Présidente du Foyer rural	Commune de Saignon
Elue	Commune de Gargas
Elu	Commune de Joucas
1ere adjointe	Commune de MENERBES
VP PNRL CM	Commune de Saint Saturnin les Apt
Maire	Commune de Saint Saturnin les Apt
Maire	Commune de Viens
Elu	Commune de Viens
Directrice environnement	LMV
VP LMV Délégation transition écologique mairie	LMV et Commune d'Oppède
Maire VP CD 84 + VP LMV	LMV et Commune de Cheval-Blanc
Elu	Commune de LAGNES
Elu	Commune ROBION
Maire	Commune de LES BEAUMETTES
Maire	Commune de les Taillades
Directeur	Canal Saint Julien
Chargée de mission contrat de canal	Canal Saint Julien

Toutes nos excuses aux personnes et structures que nous avons pu oublier dans cette liste.



Questionnaire - Démarche participative

264 Participations

QUELLE PARTICIPATION?

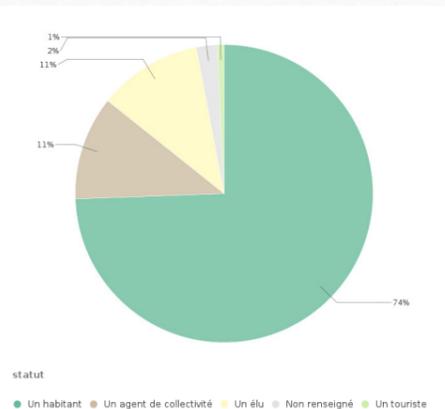
133 réponses au questionnaire en ligne par internet entre juillet et novembre 2018, porté à l'échelle de la réserve de biosphère Luberon-Lure.

130 réponses aux enjeux du territoire à l'issue d'animations sur chacune des EPCI entre aout et octobre 2018 qui avaient pour objet d'aller à la rencontre des habitants.

QUI?

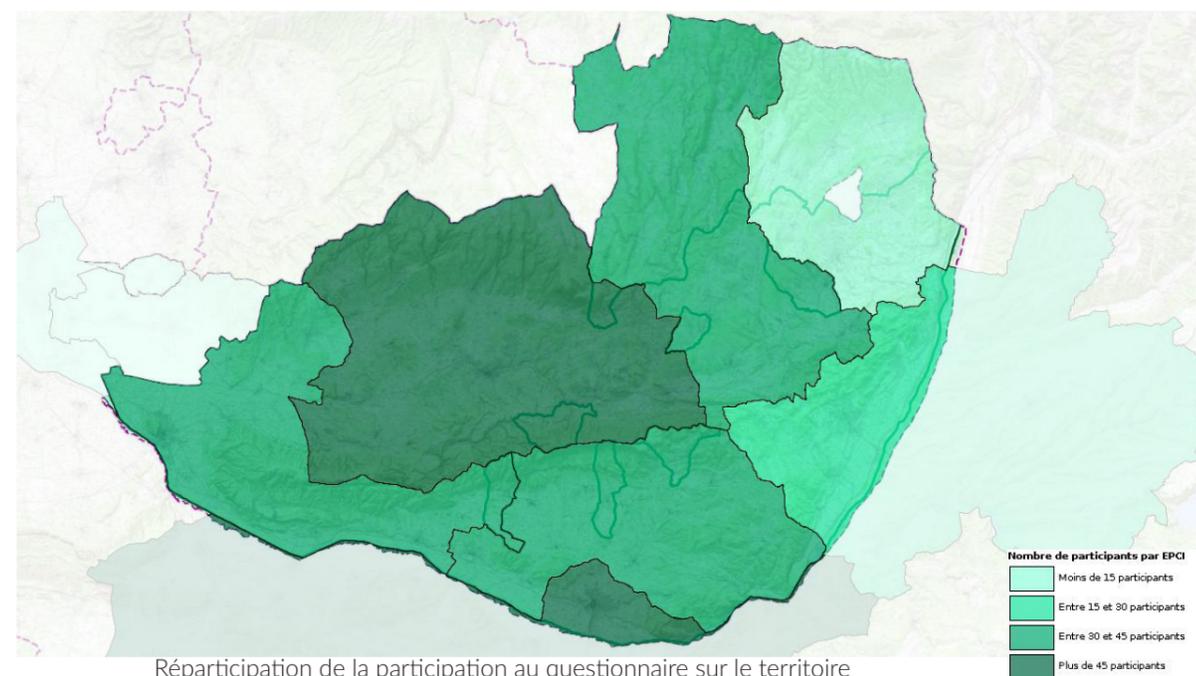
Des élus, des techiciens mais des **habitants du Luberon** avant tout.

En effet, 90% des personnes qui ont répondu au questionnaire sont des résidents permanents du territoire.



On constate une **répartition homogène des participations** sur le territoire.

La participation est renforcée sur certains territoires qui ont fait l'objet de manifestations ayant rassemblé beaucoup de monde (les journées du patrimoine pour la CCPAL, la fete des associations à Pertuis).

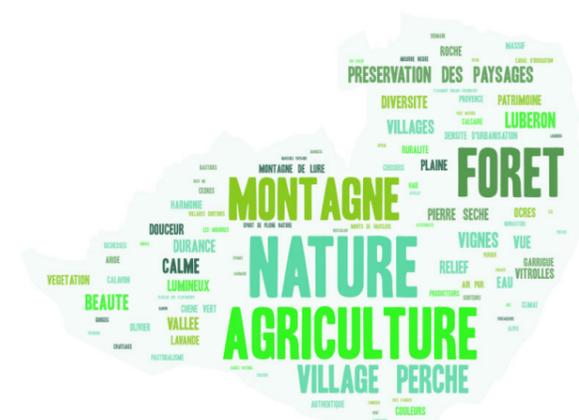


Répartition de la participation au questionnaire sur le territoire

QUELLE PERCEPTION DU TERRITOIRE?



Pourquoi une perception négative de l'évolution?



QUELLE EVOLUTION?

Parmi les participants au questionnaire:

- 40% considèrent que le paysage s'est dégradé, (problématique de l'urbanisation)
- 35% que le paysage n'a pas changé,
- 17% que le paysage s'est embelli (**vision positive liée à l'effort** et aux actions réalisées pour améliorer les entrées de ville, le patrimoine bâti..).

CE QUI CARACTERISE

La vision du Luberon par ses habitants est liée à :

- un sentiment de «**naturalité**»
- une dichotomie «**plaine cultivée/reliefs boisés**»
- des sensations

Une vision différente donc de la vision véhiculée par et pour le tourisme qui s'appuie davantage sur la lavande et les villages perchés.

CE QUI ABIME

On constate une **perception très négative de l'urbanisation** (problématiques de mitage, d'urbanisation diffuse, de ZAC, lotissements,...).

Ensuite, la problématique des réseaux aériens, de la publicité et des déchets est aussi forte.



Questionnaire - Démarche participative

LES SITES PREFERES

Les villages de Gordes, Roussillon, Lourmarin et Bonnieux, constituent ce fameux «triangle d'or» bien connu des touristes; ils font l'objet d'édition de cartes postales et de communication touristique...

Les sites préférés des habitants concernent plutôt les lieux suivants:

- le plateau des Clapparèdes
- le vallon de l'Aiguebrun
- les crêtes du Luberon

Ces lieux sont plus intimistes, pas forcément secrets mais **moins fréquentés** ou du moins absents des circuits touristiques «de masse».

Ils permettent d'apprécier un territoire plus sauvage, avec une **«sensation de naturalité»**, de profiter de **paysages préservés et de qualité**.

Les villages perchés ainsi que le patrimoine bâti sont également fortement appréciés.

Ces sites dégagent une atmosphère ressourçante, impliquent *«un attachement viscéral...un sentiment indescriptible d'être en intimité et affinité profonde avec ce merveilleux territoire»*.



Localisation des sites préférés des participants au questionnaire



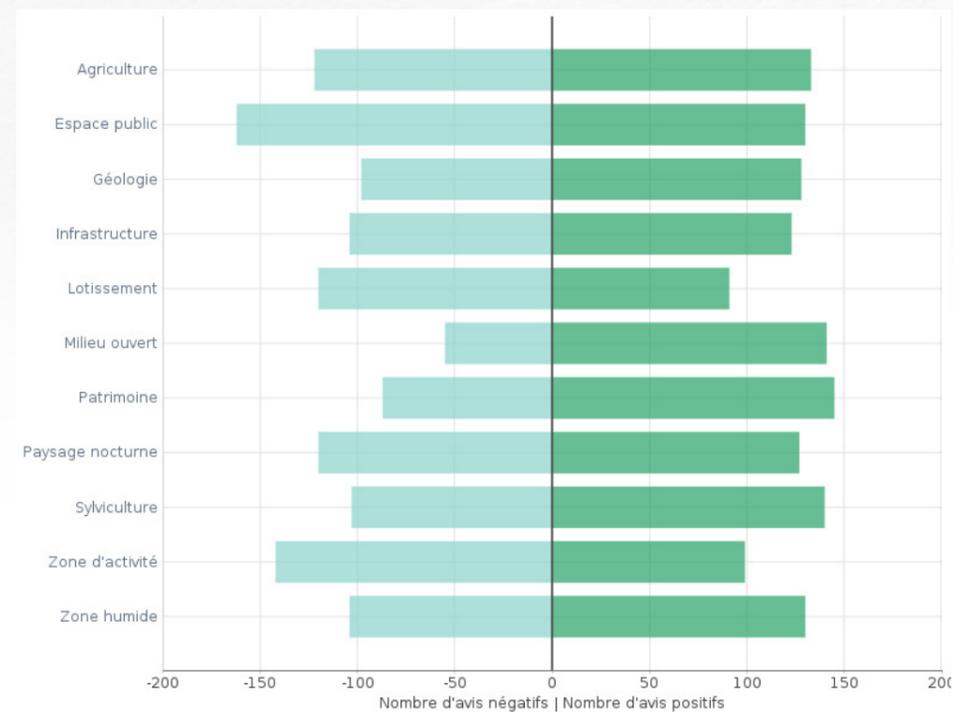
Nuage des mots répondant à la question «pourquoi ces sites préférés?»



Questionnaire - Démarche participative

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les participants se sont exprimés positivement et négativement sur tous les enjeux. On peut néanmoins constater que :



- les milieux ouverts et le patrimoine sont plutôt perçus positivement

- les espaces publics, les lotissements et les zones d'activités plutôt négativement.

DES PROPOSITIONS...

Les participants proposent:

- des **objectifs** de préservation du paysage, de la biodiversité et de l'agriculture,
- un **mode opératoire** impliquant une sensibilisation des acteurs au « bien commun », plus de démocratie et d'accompagnement dans les projets,
- une meilleure **application des règles**,
- un pannel d'**actions afin d'améliorer la qualité de vie** (dynamiser les centres-bourgs, végétaliser les villes, valoriser le petit patrimoine, réduire la place de la voiture, gérer la ressource en eau...).

Des notions très variées sont évoquées comme points positifs ou négatifs. On peut cependant constater que sur certains enjeux, une vision commune peut être partagée sur certains concepts.

POINTS POSITIFS:

- les milieux ouverts sont associés au pastoralisme,
- une évocation/transmission de l'histoire par le patrimoine bâti,
- des espaces publics fortement valorisés par une présence d'arbres en ville,
- des infrastructures valorisées par des dispositifs créateurs d'énergie renouvelables intégrés au paysage,
- le paysage nocturne est associé à un ciel étoilé de qualité.

POINTS NEGATIFS:

- une **surfréquentation touristique** (vision consensuelle)
- une place trop importante de la voiture en ville,
- **trop de pollution lumineuse** (vision consensuelle).



Nuage des mots répondant à la question

«Quelles sont vos idées et propositions pour valoriser et agir sur les paysages du territoire Luberon-Lure?»

«Il existe un lien très fort entre nos paysages et le sol »

CCPAL

- > Valorisation du patrimoine paysager, bâti, géologique (tourisme, terroir, architecture...)
- > Réseau de circulations douces
- > Paysages nocturnes (pollution & valorisation)
- > Apt, pôle urbain important du Luberon
- > Qualité de l'existant urbain (archi & espaces libres)
- > Agriculture pérenne & respectueuse
- > Traversée du Calavon à Apt
- > «Mix» énergétique (pv, méthanisation...)
- > Paysages sonores
- > Pierres sèches et terrasses de culture

«Nos paysages portent la trace de l'effort des hommes, l'important c'est rester à taille humaine en toute chose»

CHPPB CPFML

- > Ruralité & taille humaine comme axiome dans tout projet (échelle, caractère)
- > Ceintures vertes villages : maraîchage périurbain
- > Découverte tourisme nature
- > Forêts publiques/privées
- > **Projet agricole global, face au manque d'eau et décloisonnement des thématiques territoriales**
- > Centres anciens
- > Patrimoine pierre sèche & eau
- > 3 parcs naturels : coopération
- > Extension de Banon (urgence accompagnement paysager)
- > Evolution des paysages de l'énergie

«Un paysage de «cultures» entre Luberon et Verdon, et sur l'axe Nord-Sud de la Durance, vallée de l'énergie»

DLVA

- > Lisibilité porte de Parc depuis l'A50
- > RD996 & paysages «immédiats»
- > Densification urbaine
- > Energie (PV et hydroélectricité)
- > **Paysage-tableau depuis la Durance**
- > Circulations douces : connexion véloroute, points d'eau, Verdon, ville-autoroute
- > Agriculture & nouvelles filières
- > Patrimoine hydraulique/canaux
- > Espaces duranciens et lacs
- > Forêts publiques/privées, filières
- > Arbres en ville

«L'authenticité pour nous c'est la vraie vie, les agriculteurs, les artisans, les habitants...» «Mais 80% des habitants travaillent en dehors de COTELUB»

COTELUB

- > Artisanats : l'authenticité d'un territoire vivant
- > Mobilité (accompagnement : toutes circulations, stationnements, usages...)
- > Qualité de l'agriculture, des vignobles : valorisation et compréhension mutuelle agriculteur/non agriculteur
- > Forêt et filière bois, décloisonnement
- > Entrée Sud Tour d'Aigues
- > Patrimoine arboré (anticipation régénération)
- > Sources et mines d'eau
- > Espace Durance, étangs
- > Les cabanons dans les vignes
- > Pollution lumineuse

«Pertuis est une ville-passage, entre Métropole et Luberon»

PERTUIS

- > Entrée sud et double image MAMP/LUBERON
- > Patrimoine arboré
- > Relation patrimoine-espaces publics-arbres (et affirmation du potentiel de mise en valeur du centre de Pertuis)
- > Formes urbaines nouveaux quartiers
- > **Projet de déviation (requestionnement, accompagnement)**
- > Activité agricole (pérenisation), zones irriguées et coteaux
- > Espace Durance, Eze, Canal
- > Pollution lumineuse

« L'enjeu n'est pas la ressource en eau, l'enjeu est de maintenir les canaux, pour le patrimoine mais surtout pour le service rendu, maintenir tout ce que l'on peut maintenir en gravitaire ! »

LMV

- > Paysages de l'eau gravitaire (l'agriculture, les haies, les canaux, les risques d'inondation et de retour à des paysages secs...)
- > Paysages de l'eau loisirs & pédagogie
- > Densification & extension : accompagnement des villages plus que des grandes opérations sur les villes
- > **Circulation douce loisirs, tourisme (massif, Durance, villages...)**
- > Entrées de villes et villages
- > Entrée du Luberon & lisibilité depuis l'A7
- > Pollution lumineuse
- > Filière bois

Thématiques paysagères	CCPAL	CHPPB-CPFML	DLVA	COTELUB	PERTUIS	LMV	CHANGEMENT CLIMATIQUE Atténuation 	CHANGEMENT CLIMATIQUE Adaptation
Paysage urbain Qualité et image globale des villes	Apt, pôle urbain important du Luberon							perméabilisation des sols lutte contre les îlots de chaleur
Paysage urbain Villages		- Ceintures vertes villages : maraîchage périurbain - Centres anciens	Paysage-tableau depuis la Durance				réduction consommation énergétique circuits courts alimentaires	protection DFCI villages
Paysage urbain Patrimoine arboré			Arbres en ville	Patrimoine arboré (anticipation régénération)	- Patrimoine arboré - Relation patrimoine-espaces publics-arbres		stockage CO ₂	lutte contre les îlots de chaleur
Paysage urbain Extension/densification urbaine des villes &	Qualité de l'existant urbain	Extension de Banon	Densification urbaine		Formes urbaines nouveaux quartiers	Densification & extension surtout des villages	réduction consommation énergétique des déplacements et des bâtis	perméabilisation des sols lutte contre les îlots de chaleur
Paysage urbain Portes & entrées de ville			Lisibilité porte de Parc depuis l'A50	Entrée Sud Tour d'Aigues	Entrée sud et double image MAMP/LUBERON	- Entrées de villes et villages - Entrée du Luberon & lisibilité depuis l'A7		
Paysage urbain/bâti Activités artisanales	ZA Apt			Artisanats : l'authenticité d'un territoire vivant	Entrée sud et double image MAMP/LUBERON		réduction consommation énergétique (énergie fossile) des déplacements	
Paysage bâti Patrimoine	Pierres sèches et terrasses de culture	Pierres sèches & eau	Patrimoine hydraulique/canaux	Les cabanons	Relation patrimoine-espaces publics-arbre			gestion des eaux pluviales et risques inondation
Paysage des infrastructures Routes & chemins	Réseau de circulations douces	Découverte tourisme	- Circulations douces - RD996 & paysages «immédiats»	Mobilité	Projet de déviation	Circulation douce loisirs, tourisme	réduction consommation énergétique (énergie fossile) des déplacements	
Paysage des infrastructures Energie	«Mix» énergétique (pv, méthanisation...)	Evolution des paysages de l'énergie	Energie (PV et hydroélectricité)				réduction production CO ₂ par énergies fossiles	
Grand paysage, connaissance & découverte	Valorisation du patrimoine paysager, bâti, géologique	- Ruralité & taille humaine dans tout projet - Découverte tourisme	Paysage-tableau depuis la Durance			Circulation douce loisirs, tourisme		
Paysages de l'eau	Traversée du Calavon à Apt		Patrimoine hydraulique/canaux Espaces Durance et lacs	- Sources et mines d'eau - Espace Durance, étangs	Espace Durance, Eze, canal	- Paysages de l'eau gravitaire - Paysages de l'eau loisirs & pédagogie		gestion des eaux pluviales et risques inondation
Paysages agricoles	Agriculture pérenne & respectueuse	Projet agricole global, culture sèche	Agriculture & nouvelles filières	Qualité de l'agriculture, des vignobles	Activité agricole (pérenisation), zones irriguées et coteaux	Paysages agricoles de l'eau gravitaire		accompagnement de l'adaptation des espèces, préservation des sols
Paysages forestiers		Forêts publiques /privées	Forêts publiques/privées, filières	Forêt et filière bois, décloisonnement		Filière bois	réduction utilisation énergies fossiles stockage CO ₂	gestion DFCI
Paysages nocturnes	Pollution visuelle & mise en valeur			Pollution lumineuse	Pollution lumineuse	Pollution lumineuse	réduction consommation énergétique éclairage	
Paysages sonores	Pollution sonore							

Les acteurs de la Réserve de biosphère Luberon-Lure se sont réunis à Manosque, accueillis par la DLVA à l'OSCO MANOSCO, le 4 juin 2019 pour participer au séminaire «actions» du Plan de paysage Luberon-Lure; avec pour objectif de croiser les regards : interdisciplinaires, interterritoriaux, avec la participation des élus, d'experts et d'acteurs, techniciens, institutionnels compétents dans leurs domaines. Plus de 60 participants se sont retrouvés pour travailler ensemble sur 5 ateliers, chacun dans une thématique particulière : paysages de l'eau, de l'énergie, agricoles et forestiers, urbains, de la mobilité. Le but de ce séminaire était de réunir les EPCI et un maximum d'acteur dans une approche transversale, pour imaginer ensemble les actions à l'échelle de la Réserve de Biosphère. L'intervention du GREC SUD a également permis d'associer le changement climatique à la réflexion. Au cours de cette journée de débat et de convivialité, près de 120 actions ont été formulées, de l'échelle la plus fine, locale celle d'un site, à l'échelle de la Réserve de Biosphère. C'est à partir de ce «viviers» d'actions que le programme d'action global a été établi, à partir duquel chaque EPCI a choisi ses propres thèmes d'actions. Voici ci-dessous l'extrait de la newsletter plan de paysage faisant le bilan des pistes d'actions recueillies lors du séminaire :

VERS UN PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions cadre sera rédigé à l'échelle de la Réserve de biosphère Luberon-Lure.

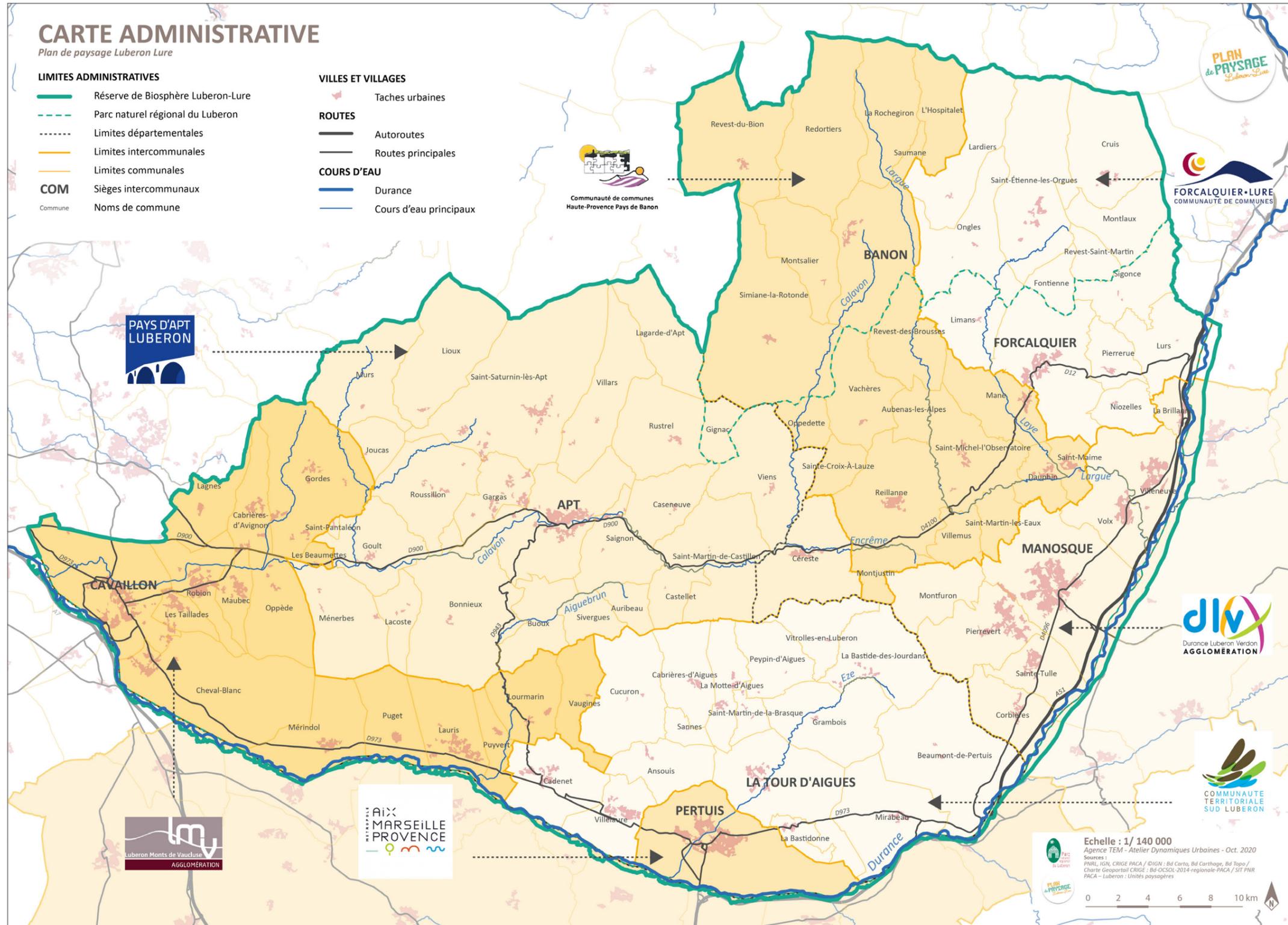
Il sera complété par vos propositions de pistes d'actions issues du séminaire du 4 juin, que l'on retrouve sous la forme d'un tableau synthétique ci-contre.

Cette synthèse fait clairement apparaître des axes majeurs, et un lien très fort, quasi-systématique avec le changement climatique.

Elle fait aussi apparaître la nécessité d'une vision transversale du paysage dans tous les domaines, toutes les politiques territoriales.



Actions transversales	
Paysage et mise en œuvre du Plan de paysage	Poursuivre l'Observatoire Photographique du Paysage Faciliter une approche paysagère systématique dans toutes les actions menées par le Parc Mettre en œuvre et évaluer le Plan de paysage
Actions «Paysages de l'eau»	
Les espaces naturels duranciens	Développer la pédagogie grand public sur la Durance, ses paysages et ses milieux
Les rivières à la traversée des villes	Retrouver et mettre en valeur l'eau dans la ville
Les paysages et le patrimoine de l'irrigation gravitaire : les canaux	Accompagner les canaux dans leurs missions et la reconnaissance de leurs services rendus
Le patrimoine de l'eau cachée	Retrouver et valoriser avec discernement le patrimoine de l'eau cachée
Les plans d'eau-loisir	Valoriser les plans d'eau pour le loisir et la pédagogie, en respectant les équilibres naturels
Actions «Paysages de la mobilité»	
Les tracés dans le grand paysage	Favoriser, accompagner, intégrer et valoriser le développement des réseaux de mobilité douce
La valorisation des paysages et du patrimoine depuis les voies comme atout touristique notamment	Assurer la qualité de la découverte touristique dynamique
La qualité paysagère intrinsèque des voies & le patrimoine arboré	Assurer la qualité paysagère des routes départementales Programmer l'inventaire, la cartographie, le diagnostic et la mise en place des plans de gestion des arbres d'alignement des voies de communication
Les « portes » du territoire	Assurer la qualité des arrivées sur le territoire
Actions «Paysages urbains»	
Les « paysages-tableaux » et l'urbanisation, les silhouettes des villages	Organiser la préservation, voire la restauration de la qualité de la perception des silhouettes villageoises isolées et au sein des «paysages-tableau»
Les paysages urbains à vivre : la qualité paysagère du cadre de vie	Œuvrer au développement d'une sensibilité, d'une culture de la «qualité des espaces publics» auprès des élus, des techniciens et du grand public, et accompagner les processus de planification urbaine et de mise en œuvre notamment de la densification urbaine
Les paysages urbains « vitrines »	Poursuivre les efforts de sensibilisation et d'aménagement concerté pour la mise en valeur des espaces vitrines du territoire que sont notamment les entrées de ville et village Favoriser l'intégration dans les documents d'urbanisme locaux des espaces-tampon aux caractéristiques paysagères locales entre espaces ruraux et entrées de ville
Les paysages des activités	Mettre en valeur de façon générale les activités du territoire, et en particulier les zones d'activités
Le patrimoine arboré	Elaborer et mettre en œuvre un plan spécifique d'actions «nature en ville» Elaborer une charte de l'arbre en ville à l'échelle RBLL et la décliner en local, avec actions de communication et sensibilisation grand public Réaliser des plans de gestion du patrimoine arboré des espaces publics
Le patrimoine bâti	Réaliser une charte architecturale à l'échelle de la RBLL Favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti au cœur des villes et villages à la faveur de travaux d'aménagements des espaces publics Monter un CAUE04 Poursuivre les efforts de restauration et de valorisation des patrimoines bâtis
Les paysages nocturnes : pollution et mise en valeur	Poursuivre les actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'amélioration des paysages nocturnes vis-à-vis de la pollution lumineuse Favoriser et valoriser la mise en lumière patrimoniale coordonnée et respectueuse, notamment pour les villages
Actions «Paysages agricoles et forestiers»	
Les paysages agricoles (tous)	Favoriser et accompagner une gestion foncière volontariste des EPCI et des communes Inciter les agriculteurs à diversifier leurs revenus grâce à l'accueil touristique rural Poursuivre les études sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture, sur la sélection de nouvelles cultures, la diversification Etudier la mise en place de mesures compensatoires pour la préservation et la restauration du petit patrimoine agricole, ainsi que des micro-structures paysagères naturelles
Les paysages agricoles duranciens	Valoriser les activités agricoles duranciennes et renforcer la prise en compte du patrimoine de l'irrigation
Les paysages agricoles entre Lure et Luberon	Favoriser la réflexion avec les élus autour d'un projet de territoire tourné vers l'agriculture, en partant de la question de la ressource en eau
Les paysages agricoles du bassin d'Apt	
Les paysages agricoles du bassin d'Aigues	Réaliser une charte paysagère, patrimoniale et architecturale, et environnementale spécifique à la campagne du Pays d'Aigues
Les paysages boisés : les forêts des grands massifs	Œuvrer pour le développement d'une culture forestière du territoire
Les paysages boisés : les boisements collinaires	Inciter à la gestion des bosquets, bois, lisières et à la contention de l'enfrichement
Les milieux ouverts	Elaborer un plan d'occupation et de gestion pastorale des cotes du Luberon, de la Montagne de Lure et du Pays entre Lure et Luberon, incluant un volet scientifique de suivi de l'évolution des alpages, vis-à-vis du changement climatique, ainsi qu'une cellule spécifique loup Valoriser les produits locaux de l'élevage et de l'apiculture, et sensibiliser le grand public et les touristes à l'activité pastorale
Les paysages de l'agriculture de proximité	Poursuivre à l'échelle de la RBLL, le programme alimentaire territorial en intégrant un volet agriculture de proximité fort et tenant compte du paysage
Actions «Paysages de l'énergie»	
Les infrastructures dans le grand paysage	Etablir un cadastre énergétique EPCI par EPCI des surfaces déjà artificialisées Elaborer une cartographie de sensibilité/potentialité paysagère et environnementale à partir des doctrines DREAL, DDT, PNRL, et la décliner EPCI par EPCI, avec la possibilité d'aller vers des chartes locales Développer une méthode d'analyse paysagère systématique pour les projets de développement Ouest DLVA dans le cadre d'Hygreen, reproductible à d'autres territoires Organiser une assistance expertise pour l'instruction des permis (voire pour définition des projets ?) Intégrer l'étude réseaux aériens dans le Plan Paysage Luberon-Lure
La qualité paysagère des installations aux abords	Réaliser un livret d'intégration paysagère des abords avec préconisations, recommandations, exemples
L'intégration paysagère et le « seuil d'acceptabilité »	Poursuivre les ateliers et réunions publiques avec les techniciens et les élus sur l'ensemble du territoire, et inciter à une politique volontariste et éclairée d'accueil des Enr (tous) Favoriser le développement de projets participatifs locaux Participer et communiquer sur la recherche, les solutions en toiture des villages



Les paysages nocturnes

La traversée du Calavon à Apt

Les paysages de l'irrigation gravitaire

La crête du Petit Luberon

L'entrée Sud de Pertuis

Le patrimoine arboré

Valorisation du passage de l'EV8

Intégration du photovoltaïque

Le paysage-tableau de Villeneuve et la densification urbaine

Intégration du photovoltaïque dans le cadre du projet Hygreen

Le paysage de la campagne de COTELUB

L'étang de la Bonde

Lauréat 2017 de l'appel à projet national, le Parc naturel régional du Luberon a élaboré le Plan de Paysage de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure entre avril 2018 et décembre 2019.

Maître d'ouvrage et instance de suivi de la mise en oeuvre du Plan : Parc naturel régional du Luberon, Françoise Boulet-Delville, chargée de mission paysage, francoise.delville@parcduluberon.fr

Bureaux d'étude : TEM, agence de paysage mandataire, contact@tem-paysage.fr / Atelier Dynamiques Urbaines, atelierdynamiquesurbaines@gmail.com / Génopé, gaelle.lebloa@genope.fr

Photographies : Françoise Boulet-Delville (Pnrl), Mireille Thaon (TEM), Ninon Migayrou (TEM), Atlas Départementaux des Paysages du 04 et du 84, sauf mention contraire



Le Plan de Paysage comprend un dossier à l'échelle de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure, six dossiers aux échelles des intercommunalités, douze études de cas, un programme d'actions détaillés en fiches-actions, disponibles sur le site du Parc naturel régional du Luberon : www.parcduluberon.fr



Un projet concrétisé grâce au soutien de :



Un projet réalisé en étroite collaboration avec les intercommunalités :

